



# RAPPORT ANNUEL

- Année 2017 -



*Tipiak, tout est dans la recette*

# TIPIAK

Société Anonyme au capital de 2 741 940 €  
Siège social : D2A Nantes-Atlantique  
44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND-LIEU  
R.C.S. Nantes 301 691 655



## RAPPORT ANNUEL 2017

### SOMMAIRE

	Pages
<b>RAPPORT DE GESTION GROUPE .....</b>	<b>3</b>
1. Rapport d'activité et perspectives .....	4
2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	11
3. Evolution prévisible et orientations stratégiques .....	11
4. Les facteurs de risques .....	12
5. Le contrôle interne .....	17
6. Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (R.S.E.) .....	21
7. Rapport sur les informations R.S.E. ....	45
8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	50
9. Le contrôle externe .....	66
<b>COMPTES ANNUELS CONSOLIDES .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>73</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>107</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE TIPIAK SA.....</b>	<b>115</b>
1. Présentation des comptes annuels .....	116
2. Informations sur le capital social et activité boursière .....	118
3. Résultats de la société TIPIAK SA au cours des cinq derniers exercices .....	123
<b>COMPTES SOCIAUX ANNUELS .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>130</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....</b>	<b>144</b>
<b>ATTESTATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.....</b>	<b>150</b>



# **RAPPORT DE GESTION GROUPE**

## 1. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES

Dans un contexte économique national marqué à nouveau par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la déflation des prix de vente aux consommateurs, le Groupe a poursuivi son plan stratégique visant à développer la marque Tipiak en France et à l'International et a engagé les investissements et moyens nécessaires au soutien de ce plan.

Le chiffre d'affaires du Groupe est cependant resté pratiquement stable par rapport à 2016 sous l'effet conjugué d'une évolution très modérée des ventes en volume et d'une baisse significative des prix de vente aux clients.

Par ailleurs, le Groupe a supporté en 2017 une hausse importante du prix d'achat de certaines matières premières critiques dans le secteur Froid.

L'ensemble de ces effets ont conduit à une nette dégradation du résultat opérationnel courant et du résultat net du Groupe par rapport à 2016.

### 1.1 Les faits marquants de l'exercice :

- ✓ Le chiffre d'affaires du Groupe est pratiquement stable par rapport à 2016. Le secteur Sec est en recul de 2 %, le secteur Froid progresse de 2 %.
- ✓ Une croissance des ventes à marque Tipiak modérée en GMS France (+ 2 %) et très dynamique à l'International (+ 10 %).
- ✓ Une faible croissance des ventes dans la distribution spécialisée en produits surgelés. Un recul de l'activité dans l'ensemble des autres circuits de distribution en France et à l'International.
- ✓ Un résultat net de 4,2 M€ en nette diminution (-0,9 M€ soit -18 %) par rapport à 2016. Cette baisse du résultat net provient notamment d'une évolution très modérée des volumes vendus, de la nette dégradation des prix de vente accordés aux clients et de l'augmentation significative des prix d'achat de matières premières importantes dans le secteur Froid. La baisse de la charge d'impôt sur les sociétés (taux réduit sur les impôts différés) vient toutefois atténuer le recul du résultat net.
- ✓ La réalisation d'un programme d'investissements significatif (7,9 M€) mais inférieur à celui de 2016 (8,9 M€).
- ✓ Un endettement total moyen de 42,7 M€ proche de celui de 2016 (+ 0,2 M€) suite à la décision de maintenir au même niveau les stocks de sécurité de matières premières stratégiques (dont noix de St-Jacques). La charge financière nette globale est proche du niveau de celle de 2016.
- ✓ La loi de Finances 2018 ayant fixé le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % à partir de 2022, le taux d'imposition différée baisse de 3,1 points en 2017 par rapport à 2016 ; cette baisse de taux génère un gain d'impôt de 0,3 M€ sur 2017 (0,7 M€ en 2016).

## 1.2 Le chiffre d'affaires : stabilité des ventes

En 2017, le chiffre d'affaires net s'établit à 198,1 M€ soit une quasi-stabilité (+ 0,2 %) par rapport à 2016 mais avec une évolution contrastée selon les secteurs. Le secteur Froid enregistre une croissance de +2 % alors que le secteur Sec est en retrait de 2 %.

Sur l'ensemble de l'activité du Groupe, les ventes réalisées à la marque Tipiak affichent une croissance modérée (+ 2 %) en GMS France et très dynamique (+ 10 %) à l'International. Le circuit de la Distribution Spécialisée en Surgelés ne voit ses ventes progresser que faiblement. Les ventes aux autres circuits de distribution (GMS MDD, Restauration Hors Domicile, Industrie) en France sont stables par rapport à 2016. Le chiffre d'affaires hors marque Tipiak à l'International est en recul sensible.

Chiffre d'affaires net annuel par secteur et saisonnalité :

Libellé (en millions d'€)	2017	En % du total des ventes	2016	En % du total des ventes	2015	En % du total des ventes	Variation 2017/2016
<b>Secteur Sec</b>							
1 <sup>er</sup> trimestre	18,0		18,3		17,4		-2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	19,6		19,7		18,4		0 %
<i>Sous total 1<sup>er</sup> semestre</i>	<i>37,6</i>	<i>19 %</i>	<i>38,0</i>	<i>19 %</i>	<i>35,8</i>	<i>19 %</i>	<i>-1 %</i>
3 <sup>e</sup> trimestre	17,0		17,0		18,2		0 %
4 <sup>e</sup> trimestre	18,8		20,0		19,9		-6 %
<i>Sous total 2<sup>e</sup> semestre</i>	<i>35,8</i>	<i>18 %</i>	<i>37,0</i>	<i>19 %</i>	<i>38,1</i>	<i>19 %</i>	<i>-3 %</i>
<b>Total secteur Sec</b>	<b>73,4</b>	<b>37 %</b>	<b>75,0</b>	<b>38 %</b>	<b>73,9</b>	<b>38 %</b>	<b>-2 %</b>
<b>Secteur Froid</b>							
1 <sup>er</sup> trimestre	23,7		24,7		22,6		-4 %
2 <sup>e</sup> trimestre	20,8		21,8		22,3		-5 %
<i>Sous total 1<sup>er</sup> semestre</i>	<i>44,5</i>	<i>22 %</i>	<i>46,5</i>	<i>23 %</i>	<i>44,9</i>	<i>23 %</i>	<i>-4 %</i>
3 <sup>e</sup> trimestre	21,5		20,3		20,3		+6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	58,7		55,8		53,5		+5 %
<i>Sous total 2<sup>e</sup> semestre</i>	<i>80,2</i>	<i>41 %</i>	<i>76,1</i>	<i>39 %</i>	<i>73,8</i>	<i>39 %</i>	<i>+5 %</i>
<b>Total secteur Froid</b>	<b>124,7</b>	<b>63 %</b>	<b>122,6</b>	<b>62 %</b>	<b>118,7</b>	<b>62 %</b>	<b>+2 %</b>
<b>Total consolidé</b>	<b>198,1</b>	<b>100 %</b>	<b>197,6</b>	<b>100 %</b>	<b>192,6</b>	<b>100 %</b>	<b>+0,2 %</b>

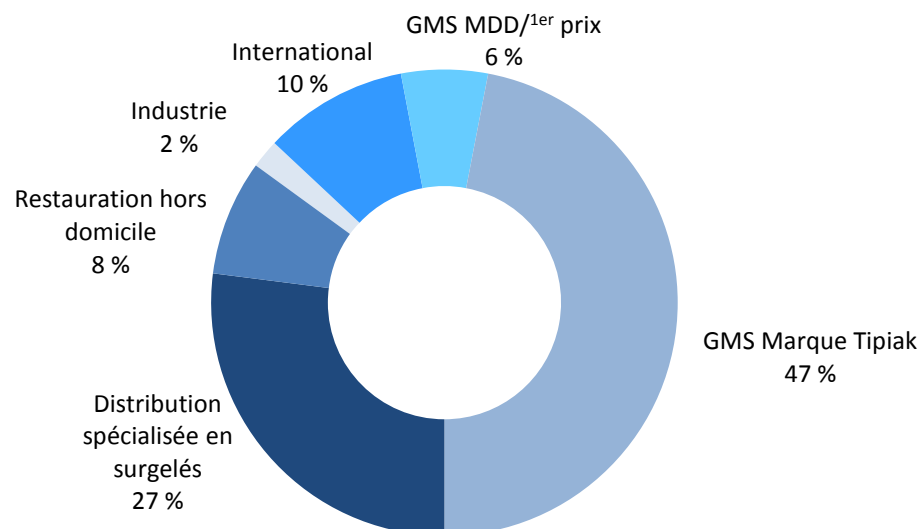
**En 2017, les 2 secteurs affichent une évolution contrastée de leurs ventes :**

Secteur Sec : 73,4 M€ soit une diminution de 2 % en 2017 (vs +2 % en 2016) ; les ventes n'enregistrent une progression en France que dans les circuits **GMS MDD** et à un degré moindre **Restauration Hors Domicile**. Elles sont en retrait en France dans les circuits **GMS à marque Tipiak** (1,9 %), **Industrie** et **International**.

Secteur Froid : 124,7 M€ soit une croissance de 2 % en 2017 (vs + 3 % en 2016). Les ventes aux **Distributeurs Spécialisés en Surgelés** affichent une faible progression. La croissance du chiffre d'affaires en **GMS France à marque Tipiak** est dynamique (+ 6 %) et très forte à l'**International**. Les ventes en **Restauration Hors Domicile** sont en progression modérée et en recul sensible en **GMS MDD**.

Répartition par circuit de distribution :

Le Groupe est présent sur les principaux circuits de distribution en France et à l'International.



### **1.3 Développement modéré des ventes à marque Tipiak :**

Les ventes de la marque Tipiak dans l'ensemble des circuits de distribution nationaux et internationaux ont réalisé une progression faible de +1,8 % dans des environnements très concurrentiels spécifiques à chaque marché. Elles atteignent le seuil de 59 % du chiffre d'affaires total du Groupe, soit une progression de 11 points en 5 ans.

En GMS France, le chiffre d'affaires de la marque Tipiak progresse de manière modérée (+2 %) pour atteindre 47 % des ventes totales du Groupe.

La position de la marque sur des marchés en érosion ou stables s'est encore renforcée. C'est le résultat de la constance de la stratégie de la marque depuis son lancement en 1991, et des actions dynamiques menées régulièrement : optimisation des produits leaders, poursuite de la diversification sur chaque marché et le maintien d'un niveau élevé des dépenses publicitaires. En 2017, 6 campagnes TV ont été réalisées. La marque Tipiak renforce ses scores élevés de notoriété et de capital de confiance ainsi que ses parts de marché dominantes sur chaque segment stratégique. Sa pénétration dans les foyers français progresse rapidement et atteint 64%.

#### **Secteur Sec :**

Globalement les ventes à la marque Tipiak s'élèvent à 60,5 M€ en baisse de 2 % par rapport à 2016. Elles représentent 82 % des ventes du secteur Sec (poids identique à 2016). Les ventes à marque en France ont été soutenues par des innovations, des opérations massives d'échantillonnage, la mise à disposition de recettes appréciées par de très nombreux consommateurs sur le site internet Tipiak et par 5 campagnes publicitaires TV concentrées sur 4 produits : Couscous sachet cuisson, Quinoa Gourmand (2 vagues), Couscous Parfumés et Tendres Perles. Parmi toutes les marques d'épicerie salée les plus recommandées par les consommateurs, la marque Tipiak est classée n°2 en France. La marque Tipiak en France a accentué son fort leadership sur le marché des croûtons, des plats céréaliers et des aides culinaires traditionnelles (chapelure). A l'International, bien que les ventes à marque Tipiak soient globalement restées stables par rapport à 2016, Tipiak est devenue une marque référente sur le marché des plats céréaliers en plein développement dans un nombre croissant de pays en Amérique et en Europe.

#### **Secteur Froid :**

Globalement, les ventes à la marque Tipiak se montent à 56,6 M€ et représentent 45 % des ventes du secteur Froid (soit +1 point vs 2016). Elles enregistrent une progression très dynamique de 6 % soit 3 fois le taux de croissance des ventes totales du secteur. La marque Tipiak renforce ainsi ses positions dominantes historiques en entrées fruits de mer, brandades, galettes et sauces et acquiert une position de leader sur de nouveaux segments : petits plats individuels, apéritifs premium, poêlées de céréales. La marque a bénéficié de nombreuses innovations et optimisations de produits sur ses segments stratégiques et d'une campagne TV sur les coquilles Saint-Jacques. A l'International, les ventes à marque Tipiak affichent une très forte progression de 32 % par rapport à 2016 grâce notamment aux succès commerciaux rencontrés en Amérique du Nord.

#### **1.4 Poursuite des partenariats actifs avec les distributeurs spécialisés en produits surgelés :**

Les deux secteurs ont poursuivi leurs politiques de fabrication à marque qualitative des leaders des circuits de distribution sur leurs marchés respectifs, et sont reconnus notamment pour un taux de service élevé, une innovation soutenue, une optimisation de la qualité des produits, une forte réactivité et des coûts compétitifs.

Les ventes de produits surgelés dans les circuits de distribution spécialisée (magasins et livraison à domicile) ont enregistré à nouveau une faible progression en 2017.

Les deux secteurs d'activité ont poursuivi leur retrait de marchés GMS MDD faiblement valorisés en France, notamment en graine de couscous et en plats surgelés.

#### **1.5 Net retrait des résultats économiques dans un environnement morose, instable et très concurrentiel :**

L'environnement économique a été marqué sur le plan national par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la déflation des prix de vente aux consommateurs alimentée par une compétition toujours très vive entre les enseignes de la grande distribution.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un retrait significatif de son résultat net consolidé qui affiche une diminution de 18 % pour atteindre 4,2 M€ (vs 5,1 M€ en 2016). Cette performance provient essentiellement de la faible évolution des ventes en volume, de la dégradation des prix de vente et de la hausse importante des prix d'achat de certaines matières stratégiques. La réalisation de gains de productivité industrielle et la baisse de l'impôt sur les sociétés (grâce au taux réduit pour impôts différés) ont toutefois permis d'atténuer le recul du résultat net.

##### La marge brute :

La marge brute globale de l'exercice s'établit à 116,0 M€ et progresse de 0,8 M€ (soit + 0,7 % par rapport à 2016). Le taux de marge brute (marge brute / chiffre d'affaires net) ressort à 58,6 % soit une augmentation de 0,3 point par rapport à 2016.

##### L'excédent brut d'exploitation :

L'excédent brut d'exploitation consolidé s'établit à 14,6 M€, en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2016. La marge économique ressort à 7,4 %, en baisse de 0,7 point par rapport à 2016.

Les charges de personnel progressent de 2,6 % du fait de l'accroissement de l'activité en production et du renforcement de certaines fonctions (commerciale et marketing en France et à l'International notamment).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), qui vient minorer les charges de personnel, est de 2,0 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2016.

Les frais de publicité (production et diffusion de films publicitaires) s'élèvent à 3,4 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport à 2016.



#### Le résultat opérationnel :

Après dotations aux amortissements et provisions, le résultat opérationnel courant de l'exercice s'élève à 6,1 M€, en diminution de 1,6 M€ (- 21 %) par rapport à 2016. La marge opérationnelle (résultat opérationnel / chiffre d'affaires net) ressort à 3,1 %, en diminution de 0,8 point par rapport à 2016.

#### Le coût financier :

La charge financière nette s'établit à 0,4 M€, stable par rapport à 2016. Le coût du financement moyen de la dette s'établit, marge comprise, à 0,8 % (identique à 2016) pour un endettement global moyen de 42,7 M€ pratiquement équivalent à celui de 2016 (42,5 M€).

En fonction de l'évolution de son endettement financier et des taux d'intérêts anticipés, l'entreprise a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 Décembre 2017, 76 % de l'endettement financier net est à taux fixe (contre 46 % au 31 Décembre 2016). La valorisation des instruments génère en 2017 une perte de 4 K€ (perte de 77 K€ en 2016).

#### Le résultat net part du Groupe :

Après une charge d'impôts de 1,5 M€, le résultat net consolidé revenant au Groupe s'établit à 4,2 M€, en diminution de 0,9 M€ (- 18 %) par rapport à 2016. La marge nette (résultat net / chiffre d'affaires) ressort à 2,1 %, soit une diminution de 0,5 point par rapport à 2016.

La charge d'impôt sur les résultats est en diminution de 0,7 M€ du fait de la baisse du résultat imposable d'une part et de la diminution de 3,1 points du taux d'imposition différée en 2017 par rapport à 2016 d'autre part.

#### La capacité d'autofinancement :

Elle s'élève à 13,5 M€ soit un niveau inférieur à celui de 2016 (14,3 M€).

#### Les capitaux propres :

Avant répartition des résultats, les capitaux propres se montent à 52,2 M€ (50,5 M€ à fin 2016). Les dividendes versés en 2017, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 2,8 M€. La rentabilité des fonds propres (résultat net / capitaux propres avant résultat de l'exercice) ressort à 8,8 % (11,3 % en 2016).

#### L'endettement financier :

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier net global du Groupe s'établit à 50,6 M€ contre 48,1 M€ en 2016. Le ratio « endettement financier net / total fonds propres » ressort à 0,97 à fin Décembre 2017 (0,95 fin 2016).

Il est rappelé que la situation financière du Groupe au 31 décembre est marquée par la forte saisonnalité de l'activité. L'endettement financier net s'élève à 42,7 M€ en moyenne sur 2017, soit un niveau très proche de celui de 2016 (42,5 M€). Calculé en moyenne sur l'année, le ratio d'endettement financier sur fonds propres s'établit à 0,82 en 2017 (0,84 en 2016).

La forte croissance de l'endettement financier net moyen depuis 2 ans fait suite à la décision qui avait été prise au milieu de l'année 2015 d'accroître fortement le niveau de stock de sécurité de certaines matières premières stratégiques (noix de Saint-Jacques notamment) pour faire face au risque élevé de rupture d'approvisionnement. Le Groupe a poursuivi cette politique d'approvisionnement en 2016 et 2017.

En 2017, le Groupe a mis en place six nouvelles lignes de crédit moyen terme (toutes négociées à taux fixe) pour un montant total de 9,0 M€. Par ailleurs, pour couvrir les besoins de la période de forte activité en fin d'année, le Groupe a utilisé le contrat de cession de créances professionnelles et les lignes de crédit de campagne.

Certains contrats de crédit à moyen et long terme sont assortis de « Covenants » permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non-respect des covenants. Au 31 décembre 2017, l'entreprise respecte l'intégralité des covenants fixés.

#### Les investissements :

Le Groupe a investi 7,9 M€ en 2017 (8,9 M€ en 2016). Les principaux investissements réalisés correspondent essentiellement à des projets dédiés à l'amélioration de la productivité industrielle, à l'accroissement de capacités de production, à l'innovation produits, au renouvellement des équipements ainsi qu'à la modernisation des systèmes d'information.

## 2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A la date de rédaction du présent rapport, il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun événement postérieur à la clôture des comptes, aucun fait exceptionnel, ni aucun litige susceptible de modifier ou d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Les litiges connus à la date du présent arrêté des comptes ont fait l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice suivant le principe décrit en note 3.17 de l'annexe des comptes consolidés.

## 3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans un contexte toujours très incertain, le Groupe envisage pour les trois prochaines années, une progression régulière des résultats soutenue par une croissance dynamique des ventes en volume.

Le développement du Groupe s'articule autour des principaux axes suivants :

- ✓ Maintenir une croissance soutenue des ventes dans les deux secteurs et sur tous les circuits :
  - en renforçant et diversifiant les actions marketing et publicitaires sur les produits à marque Tipiak,
  - en accélérant le développement à l'International des ventes à la marque Tipiak sur un certain nombre de marchés ciblés,
  - en poursuivant la politique d'innovation et de supériorité gustative des produits,
  - en renforçant les partenariats avec les enseignes qualitatives,
  - en recherchant de nouveaux marchés valorisés dans les circuits Industrie et RHD.
- ✓ Retrouver une progression régulière des résultats économiques et financiers grâce à la croissance des ventes, au renforcement de la compétitivité des coûts, par une politique de produits valorisés innovants et par la maîtrise permanente de la sécurité et de la qualité des produits.
- ✓ Adapter les ressources humaines et les organisations par le renforcement des synergies transversales internes, par la poursuite des plans intensifs de formation et d'accompagnement, par le renforcement de la gestion par projet et par processus, et par le maintien d'un climat social constructif.
- ✓ Poursuivre l'ambitieux programme d'investissements pour répondre aux exigences croissantes liées à la sécurité, à la qualité et à l'environnement, moderniser et renforcer les systèmes d'information et de pilotage, accroître les capacités de production, renouveler ou aménager les lignes et installations de production actuelles pour améliorer les performances industrielles et répondre aux attentes des clients en matière d'innovation produits.

Ces orientations tiennent compte de notre analyse de risques qui a été intégrée dans notre processus d'élaboration du budget et du plan à trois ans. Les principaux risques et incertitudes portent sur les perspectives d'évolution de la demande consommateurs, des prix des matières premières, de la distribution et du contexte concurrentiel d'une manière générale. Les attentes croissantes des consommateurs pour une alimentation saine et respectueuse de leur santé et l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire (notamment quant aux nouvelles exigences liées à la protection de l'environnement, la sécurité des aliments et l'étiquetage des produits) sont également de nature à influencer nos orientations stratégiques.

## 4. LES FACTEURS DE RISQUES

### Préambule :

**Risque** : évènement potentiel susceptible d'affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs ou à assurer sa pérennité.

Tipiak développe une politique de gestion des risques qui vise à identifier et évaluer les risques susceptibles d'affecter ses performances économiques, son patrimoine, ses salariés, les consommateurs, l'environnement et à mettre en œuvre les plans d'action permettant de couvrir les risques qui ont été préalablement priorisés.

Élément clé du processus de management des risques, une cartographie des risques est établie par chaque pôle d'activité et par la société holding Tipiak SA et fait l'objet d'une réactualisation annuelle. Les plans d'action associés sont analysés au cours d'un comité réunissant les directions opérationnelles des pôles. Après validation, ils sont intégrés dans les objectifs des plans à 3 ans des pôles d'activité.

Après une revue des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs à moyen et long terme, le Groupe considère qu'il n'existe pas d'autre risque significatif que ceux exposés ci-après.

### 4.1 Risques spécifiques au domaine d'activité

Sensibilité à la conjoncture : les activités du Groupe se situent dans le secteur de l'agroalimentaire dont les taux d'évolution connaissent historiquement de faibles variations en comparaison d'autres secteurs d'activité. Dans les périodes de ralentissement économique, les comportements des clients et les intentions d'achat des consommateurs peuvent être dictés par des considérations spécifiques qui sont susceptibles d'affecter l'évolution du chiffre d'affaires.

Risques liés à la concurrence : la stratégie du Groupe est de se positionner sur des segments de marché très spécifiques sur lesquels il ambitionne de devenir leader. La forte notoriété de la marque Tipiak, le développement d'un portefeuille d'activités diversifié et équilibré en termes de marchés et de canaux de distribution, la maîtrise de savoir-faire spécifiques, la qualité des relations développées depuis de longues années avec les clients stratégiques, la saisonnalité marquée de certaines activités sont de nature à préserver le Groupe du risque de perte rapide et massive de chiffre d'affaires.

Risque de réputation : Un risque de perte d'image auprès des consommateurs peut subvenir dans le cas d'une crise alimentaire ou sociale et entraîner une baisse d'activité. Afin de maîtriser et limiter l'impact d'une crise alimentaire ou d'une crise sociale, un processus de gestion de crise a été développé et renforcé au sein du Groupe depuis de longues années. De plus, un contrat d'assurance a été souscrit afin de garantir les conséquences financières que pourrait subir le Groupe en cas d'attaques médiatiques consécutives à un risque de non-conformité des produits commercialisés.

Risques liés à la saisonnalité : Positionné sur des produits festifs, le secteur Froid qui représente 63 % du chiffre d'affaires annuel du Groupe, réalise 47 % de son activité sur le dernier trimestre de l'année civile. Des difficultés sur cette période de l'année, liées notamment aux intempéries et aux transports de nos marchandises, peuvent entraîner un recul significatif des ventes.

Risques clients : les pôles d'activité assurent un développement équilibré de leurs activités sur des circuits de distribution diversifiés : GMS (grandes et moyennes surfaces), distribution spécialisée en produits surgelés, restauration hors domicile, industrie et international. Tipiak est présent dans toutes les grandes enseignes de la distribution (GMS, magasins spécialisés en produits surgelés et livraison à domicile). Les 5 principaux clients représentent 63 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Depuis de nombreuses années, l'entreprise a développé une politique de sécurisation de son en-cours clients, par des actions ciblées de surveillance des « clients à risque » et des procédures de relance systématique des créances en cours. Par ailleurs, un contrat d'assurance-crédit garantit la couverture des créances à l'exportation. Le montant moyen annuel des créances irrécouvrables provisionnées sur les cinq derniers exercices est non significatif.

#### **4.2 Risques liés à l'environnement global (économique, financier, réglementaire, géopolitique, impacts du changement climatique)**

Sensibilité aux risques politiques : Les activités du Groupe sont exercées pour l'essentiel en France. Une filiale implantée aux USA (2,7 M€ de chiffre d'affaires) a une activité de commercialisation sur le marché Nord-Américain. Le développement des activités à l'International s'effectue en priorité dans des pays présentant un niveau limité de risques politiques et économiques. L'assureur-crédit du Groupe fournit également une évaluation du risque spécifique associé aux différents pays dans lesquels le Groupe réalise ou envisage de réaliser un courant d'affaires.

Risques sur les approvisionnements et l'évolution des prix des matières premières : des phénomènes de rareté consécutifs aux variations de l'offre et de la demande mondiales, à des dispositions légales (quotas) et à des variations climatiques peuvent apparaître périodiquement, notamment sur certains produits de la mer (noix de Saint-Jacques, morue) et sur les céréales, le manioc et les produits laitiers. Ces phénomènes peuvent renchérir, de façon importante, les coûts d'achat de ces produits et impacter les résultats économiques du Groupe. Pour mieux anticiper l'évolution des prix de certaines matières premières critiques, mettre en place des stratégies de couverture et limiter l'impact des évolutions de prix dans les résultats économiques, le Groupe se fait assister par un cabinet spécialisé.

Des risques de fraude portant sur la qualité de certaines matières premières peuvent également apparaître et se développer. Pour y faire face, le Groupe continue de renforcer ses procédures de sélection et audit des fournisseurs, de maîtrise des filières d'approvisionnement et de contrôle à réception des matières les plus sensibles.

Risques financiers (de change & de taux d'intérêt) : Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux inhérente à son activité industrielle et commerciale. Il gère son risque de contrepartie en ne s'engageant que sur des opérations avec ses partenaires bancaires.

- ✓ Le risque de change - Le Groupe est soumis aux risques de change pour une faible part de ses activités. Cependant des flux d'achats et de ventes sont effectués en dollars US et GBP. Afin de sécuriser ces flux au regard des coûts budgétés et de limiter le risque de change, il procède à des opérations de couverture à terme ou utilise des instruments de gestion du risque de change (terme accumulateur).
- ✓ Le risque de taux - Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et la répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

Une partie de la dette globale de Tipiak est indexée au taux variable Euribor 3 mois. En fonction des évolutions de la dette et des taux d'intérêt anticipés, le Groupe a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps »). Ces contrats permettent d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Après prise en compte des instruments de couverture, 76 % de la dette financière nette au 31 décembre 2017 est à taux fixe.

Risques liés aux impacts du changement climatique sur les activités : le Groupe n'a pas identifié de risques directs liés aux effets du changement climatique de nature à impacter significativement ses activités. En revanche, il évalue les risques indirects portant principalement sur l'approvisionnement

de certaines matières premières stratégiques qui peuvent être soumises à des aléas climatiques. Le Groupe met en œuvre une politique de diversification des sources d'approvisionnement, d'optimisation des consommations de matière et des recettes des produits qui contribue à limiter les impacts potentiels de ce risque.

### **4.3 Risques relatifs à la sécurité des personnes et des actifs (matériels et immatériels) ainsi qu'à la protection de l'environnement**

Risques liés à la sécurité des aliments : Principal évènement pouvant affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs, le risque « produits » fait l'objet de toutes les attentions.

Dans chaque pôle, une Direction de la Qualité, indépendante des responsables de production, équipée de ses propres laboratoires, veille en permanence au respect des cahiers des charges, de la réception des matières premières à la livraison des produits finis. Les procédures de sélection et d'audit des fournisseurs et les contrôles internes des en-cours de fabrication font l'objet d'améliorations chaque année. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa politique de certifications de ses sites industriels, ce qui contribue à mieux garantir la sécurité de nos produits pour les clients et les consommateurs. Le traitement informatisé de la traçabilité a également été poursuivi et étendu au cours du projet de modernisation des systèmes d'information (SAP).

Dans le cadre de la prévention des risques et, plus particulièrement, du risque de crise alimentaire, le Groupe développe auprès des responsables opérationnels et du personnel en contact direct avec les consommateurs, des formations à la gestion de crise. Ces formations sont dispensées, chaque année, par des partenaires extérieurs spécialisés. Un manuel de gestion de crise a été élaboré et mis à la disposition des opérationnels. Ce manuel fait l'objet d'une actualisation permanente.

Risques d'incendie : Le Groupe est soucieux d'assurer une protection incendie optimale de son parc industriel. Quatre sites sont équipés de systèmes de sprinklage : Pontchâteau (44), Saint-Aignan de Grand-Lieu (44), Fouesnant (29) et Pont l'Evêque (14). Les autres sites industriels sont pourvus de systèmes de détection d'incendie soumis à des contrôles réguliers par des experts extérieurs.

Risques liés à la protection de l'environnement : Le Groupe exerce des activités présentant potentiellement un niveau de risque plus limité pour l'environnement que la plupart des autres activités industrielles. Il mène néanmoins une politique active visant à limiter l'impact environnemental de ses activités (voir infra « 6. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise / 6.2. Le volet environnemental »). Dans le cadre de cette politique, le Groupe définit et met en œuvre chaque année des plans d'action visant à :

- . sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux par des actions de communication et de formation,
- . réduire ses rejets en eaux usées et ses déchets, accroître la valorisation des déchets
- . réduire l'utilisation des ressources telles que les énergies, l'eau, les matières premières et emballages,
- .réduire les émissions de gaz à effets de serre

Risques informatiques et de cybercriminalité : Les systèmes d'information de Tipiak sont basés sur l'utilisation de progiciels du marché spécialisés par domaines fonctionnels. La politique informatique vise à privilégier l'homogénéité des outils (logiciels, matériels, réseaux) pour l'ensemble des pôles ainsi que la centralisation du pilotage et du contrôle des systèmes d'information.

Le Groupe s'est doté d'une infrastructure technique répartie sur 2 sites physiques qui lui permet, en cas de panne majeure, d'assurer une reprise des activités dans un délai de 2 heures. Ce dispositif fait l'objet de test chaque année.

Par ailleurs, le Groupe a finalisé en 2017 le projet de modernisation de ses systèmes d'information basé sur la mise en œuvre d'une solution globale intégrée (SAP). Le déploiement de cette solution

contribue à améliorer très significativement le niveau de performance du système d'information (meilleure couverture des besoins métiers tant dans les processus opérationnels que dans les processus de pilotage et d'aide à la décision) mais également de mieux garantir son évolutivité, sa maintenabilité et sa sécurité sur le long terme.

Enfin, pour prévenir les risques liés à la cybercriminalité, le Groupe met en œuvre des moyens techniques et des procédures (sécurité d'accès, révision des mots de passe, sauvegardes, mise à jour antivirus et filtres anti-spams, tests anti-intrusion,...) et des actions régulières d'information et de sensibilisation des utilisateurs sur les comportements à adopter face aux cyber-risques (tels que hameçonnage et rançongiciel).

#### **4.4 Risques juridiques : litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale**

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler ont été estimées et ont fait l'objet de provisions dans les comptes.

Au cours des années 2016 et 2017, Tipiak Plats Cuisinés Surgelés a fait l'objet d'une vérification par l'administration. Les services fiscaux n'ont pas relevé d'ajustements significatifs ayant un impact sur les résultats.

Toutes les conséquences des contrôles fiscaux et URSSAF des années antérieures avaient été comptabilisées dans les comptes des exercices correspondant.

Les demandes d'indemnisation suite aux déclarations de sinistres effectuées en 2016 ont fait l'objet d'un premier règlement en 2017, le solde sera recouvré en 2018.

#### **4.5 Politique d'assurance**

La politique d'assurance mise en place a pour objectif de protéger le patrimoine du Groupe, de le préserver des pertes financières pouvant être encourues en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis des tiers ou du personnel, et donc de minimiser l'impact des sinistres sur les résultats du Groupe et l'atteinte de ses objectifs à moyen et long terme.

La démarche de la politique d'assurance consiste à identifier et évaluer les risques en termes d'exposition et de capitaux assurés, souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance par l'intermédiaire d'un courtier.

Afin d'optimiser son coût d'assurance, le Groupe a mis en place un programme de prévention des risques sur l'ensemble des sites (sprinklage des sites industriels, formation à la gestion de crise, sécurisation des approvisionnements, ...).

Les contrats sont souscrits dans des compagnies d'assurance notoirement solvables dont le courtage est assuré par le Cabinet Bessé de Nantes (44).

Au cours de l'année 2017, le Groupe a poursuivi sa politique d'optimisation de ses contrats d'assurance en négociant des améliorations de garanties.

La politique d'auto-assurance n'a pas été modifiée, le Groupe privilégiant, depuis de nombreuses années, une politique de franchises fixées à des niveaux jugés financièrement soutenables.

Le résumé des garanties principales à la date du présent rapport est le suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré	Franchises
Tous risques sauf	Dommages aux biens	80 M€ (maximum)	50 K€ (maximum)
	Pertes d'exploitation	Marge brute sur 18 mois	3 jours ouvrés de marge brute du site ou de l'outil sinistré
Responsabilité civile	Responsabilité civile d'exploitation	30 M€	10 K€ (maximum)
	RC après livraison	30 M€	100 K€ (maximum)
	Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	25 K€
Image de marque & contamination	Préjudices financiers suite à une atteinte au produit, réelle ou supposée	10 M€	100 K€ (maximum)
Marchandises transportées	Garantie automatique contre les risques transports de toutes marchandises, produits, matériels, ...	600 K€ (maximum)	Absence de franchise
Responsabilité mandataires sociaux	Litiges mettant en cause à titre personnel les mandataires sociaux et dirigeants de droits et de faits	10 M€	30 K€ (maximum)

Un retrait / rappel de produits a fait l'objet d'une déclaration de sinistre et d'opérations d'expertise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La demande d'indemnisation auprès de la compagnie d'assurance concernée a fait l'objet d'un premier règlement en 2017, le solde sera recouvré en 2018.

A la date de rédaction du présent rapport, aucun autre sinistre majeur ou significatif susceptible de modifier, tant les conditions futures de couvertures d'assurance, que les montants globaux des primes et/ou les franchises, n'est connu de l'entreprise.

Le Groupe poursuit sa politique d'amélioration de son plan d'assurance et cherche à étendre ses contrats actuels sur des risques identifiés dans le cadre de sa démarche d'actualisation de sa cartographie des risques. A sa connaissance, il n'existe pas de risque jugé « significatif » qui ne soit pas assuré. Néanmoins, le Groupe ne peut affirmer qu'il ne subira aucune perte financière non couverte.



## 5. LE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne en vigueur dans le Groupe Tipiak a pour objet :

- ✓ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par les organes sociaux et respectent les lois et règlements en vigueur ainsi que les valeurs, normes, procédures et règles internes de l'entreprise ;
- ✓ De s'assurer de la protection des actifs ;
- ✓ D'identifier, évaluer et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes, particulièrement dans les domaines comptables et financiers ;
- ✓ De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### 5.1 - Environnement du contrôle interne

Le Groupe Tipiak exerce son activité à partir d'unités opérationnelles appelées pôles d'activité, qui disposent d'une large autonomie de décision et de responsabilité mais sont également tenues de respecter un certain nombre de procédures et de règles internes communes définies au niveau du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place des instances transversales de management par processus (comités techniques et comités de pilotage) composées de membres de la direction du Groupe et de responsables de fonctions représentant chaque pôle dont l'objectif est de favoriser la recherche de synergies et de mutualisations, de partager et d'optimiser les pratiques, les outils et les coûts au niveau du Groupe.

Sensibilisation du personnel : les valeurs, procédures et règles internes du Groupe sont diffusées au sein des pôles d'activité dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Les finalités et missions des postes d'encadrement sont décrites dans un document intitulé « définition de fonction ». Les objectifs de l'encadrement sont fixés en début d'année. Une évaluation des résultats obtenus, comparés aux objectifs individuels, a lieu en milieu d'année et en fin d'année. Des délégations de pouvoirs limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, de qualité des produits, d'environnement, de respect des législations du travail, de gestion financière, comptable et fiscale.

Évaluation des risques : L'analyse des risques est développée dans le chapitre « facteurs de risques » (voir supra) du présent rapport de gestion.

Par ailleurs, une analyse de l'environnement externe et interne de chaque fonction, de chaque pôle et de l'entreprise est menée chaque année au cours de l'élaboration du plan stratégique à trois ans. Ce processus conduit à l'établissement des objectifs économiques de l'entreprise pour la période triennale. La première année du plan à 3 ans est détaillée dans le budget annuel. 2 prévisions détaillées sont établies au cours de l'année (en Mai et en Septembre) pour ré-estimer les résultats économiques de l'exercice.

Les objectifs définis dans le budget annuel sont déclinés dans les objectifs individuels des membres de l'encadrement. Les réalisations sont analysées et comparées mensuellement aux objectifs budgétaires.

Un comité d'audit interne dont la mission est d'analyser périodiquement les résultats économiques de chaque pôle, d'évaluer les risques et d'identifier des plans d'action pour l'atteinte des objectifs fixés, réunit 4 fois par an la Direction Générale du Groupe, la Direction Administrative et Financière et les membres du Comité de Direction du pôle

Activités de contrôle : Chaque pôle d'activité met en œuvre son propre système d'assurance qualité et applique les procédures définies dans le cadre de ce référentiel. Certaines procédures et règles internes s'appliquent à l'ensemble des pôles lorsqu'elles portent sur des processus ou des activités communs à tous les pôles.

Ces procédures définissent notamment les règles d'approbation, d'autorisation et de contrôle des opérations, de sécurisation et protection des actifs ou de séparation des fonctions.

Information et communication : Les pôles d'activité disposent de systèmes d'information mutualisés, basés sur l'utilisation de progiciels, avec la volonté de réduire autant que possible la part des adaptations spécifiques. L'homogénéité des outils sur l'ensemble des pôles, la centralisation et la mutualisation des systèmes d'information sont recherchées en priorité.

Les systèmes de comptabilité et de contrôle de gestion (comptabilité analytique, reporting, élaboration des budgets et des plans) sont normalisés et partagés par tous les pôles d'activité.

Pilotage du système de contrôle interne : Dans le cadre du système d'assurance qualité, des audits internes récurrents sont menés sur les principaux processus des pôles. Des audits ponctuels sont également menés par la Direction Administrative et Financière.

Les audits externes menés par les organismes certificateurs nous permettent d'adapter notre système de contrôle interne.

Dans le cadre de leurs diligences, les commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire à leur rapport sur les comptes présenté au comité d'audit portant sur les points clés et les sujets d'attention de l'audit, les méthodes d'évaluation et autres pratiques comptables retenus par le Groupe, l'incidence des évolutions réglementaires pour le Groupe, les observations et recommandations formulées à l'issue de la revue réalisée sur le contrôle interne et l'environnement de contrôle informatique mis en place par le groupe. Le Groupe s'appuie sur les observations faites par les commissaires aux comptes et leurs recommandations pour faire évoluer et améliorer le contrôle interne."

## **5.2 Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Il n'a pas été apporté de modification dans l'organisation comptable et financière du Groupe.

De par son organisation comptable et financière centralisée, le Groupe Tipiak s'est doté des moyens pour assurer une information comptable et financière conforme à la législation et aux normes en vigueur, en vue de donner aux actionnaires et aux tiers les moyens d'apprécier l'évolution des performances et de la valeur patrimoniale de l'entreprise.

Toutes les informations qui concourent à la réalisation des états financiers du Groupe et de ses filiales sont centralisées au sein d'un service comptable unique, au sein de la maison-mère Tipiak SA. Ainsi, l'homogénéité des procédures et des traitements est assurée, et les ressources et

compétences sont mutualisées. Par ailleurs, le traitement des informations comptables, financières et économiques est réalisé sur des outils communs à l'ensemble des pôles.

Le service comptable du Groupe s'assure que le suivi et la protection des actifs sont correctement réalisés. Dans le cadre de reporting périodique, il est informé de toute modification des passifs. La séparation des tâches, l'utilisation d'outils communs, la centralisation des traitements des flux financiers permettent de limiter les risques d'erreurs ou de fraudes.

Les comptes sont révisés périodiquement en interne et un manuel de révision est élaboré semestriellement, permettant la justification des comptes. L'information comptable et financière fait l'objet d'un examen par les Commissaires aux comptes au moins deux fois par an (examen limité au 30 juin et audit au 31 décembre).

Un reporting mensuel de gestion de tous les pôles d'activité, au format unique, est émis auprès des Directions Générales et de la Direction Administrative et Financière du Groupe. Il analyse et commente les performances économiques de chaque pôle. L'analyse détaillée des performances réalisées, le suivi des projets significatifs en cours, la mise en œuvre de plans d'actions correctifs, les perspectives d'évolution de l'activité, la ré-estimation des résultats économiques et l'analyse des risques sont traités 4 fois par an lors de comités d'audit internes tenus avec chacun des 4 pôles.

### **5.3 Principales réalisations 2017**

Le Groupe a réalisé l'ensemble des actions planifiées contribuant à améliorer le contrôle interne : l'animation des instances transversales de management des processus, la poursuite des formations et des réunions de sensibilisation à la gestion de projet, l'actualisation des procédures comptables et de gestion, le suivi et l'accompagnement des responsables dans la mise en œuvre et l'application de procédures de gestion.

Les plans d'actions visant à couvrir les risques majeurs, identifiés dans le cadre de la cartographie des risques ont fait l'objet d'une actualisation par les équipes opérationnelles : ils ont été intégrés dans le plan triennal 2018-2020.

Pour améliorer la maîtrise des filières d'approvisionnement et limiter le risque de fraude de la part de fournisseurs (notamment sur la qualité des matières) un avant-projet avait été initié en 2013 pour renforcer le processus de sécurisation des achats applicable à l'ensemble des pôles du Groupe. Il avait été poursuivi en 2014 et avait permis l'élaboration d'une matrice « Fraude » par famille de matières. Cette matrice identifie 3 niveaux de risque distincts correspondant à 3 niveaux de plans d'action en termes de contrôles internes et externes qui sont déployés progressivement au sein du Groupe. Les plans d'action associés à ce projet ont été poursuivis en 2017.

Le Groupe a lancé en 2013 un important projet de modernisation de ses systèmes d'information basé sur la mise en œuvre d'une solution globale et intégrée de gestion (SAP). Le déploiement de cette solution a été réalisé en 2014 dans les 2 pôles du secteur Sec, avec un démarrage en Novembre 2014 pour Panification et début Janvier 2015 pour Epicerie. La nouvelle solution intégrée a été mise en œuvre dans le pôle Plats Cuisinés Surgelés en Juin 2015. Elle a fait l'objet en 2016 d'un projet mené dans le dernier pôle du Groupe, Tipiak Traiteur Pâtissier, pour un démarrage réalisé à la date prévue et avec succès en Avril 2017.

Cette solution intégrée de gestion, « épine dorsale » des systèmes d'information du Groupe, contribue à améliorer la maîtrise et la performance des processus opérationnels, de pilotage et d'aide à la décision. L'unicité de la base de données, l'intégration et l'homogénéisation des processus qui en résultent permettent de faciliter et de renforcer le contrôle interne des opérations.

Enfin le Groupe a lancé et conduit en 2016 un projet de refonte de son application de planification et d'élaboration budgétaire (Oracle EPM) dans le but de simplifier et harmoniser les processus entre les pôles, mieux répondre à certains besoins fonctionnels de mesure des performances économiques,

accélérer le processus d'élaboration des plans, budgets et révisions. La nouvelle application a été mise en œuvre avec succès sur 3 pôles en 2017 (révision annuelle réalisée en Septembre et approche de plan à 3 ans réalisée en Décembre) et couvrira l'ensemble des pôles à partir de 2018.

#### **5.4 Orientation et priorités de l'audit interne**

L'action de l'audit interne s'inscrit dans une volonté permanente de mise à jour des procédures internes de gestion afin d'accompagner l'évolution des organisations. Il veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle et anime les dispositifs de gestion des risques.

Les principales lignes du plan sont les suivantes :

- ✓ La poursuite de la sensibilisation des équipes opérationnelles à la gestion des risques identifiés dans le cadre de la cartographie des risques,
- ✓ La poursuite du plan d'amélioration concernant la maîtrise des filières d'approvisionnement, la sécurisation des achats et la prévention des risques de fraude.
- ✓ L'extension à l'ensemble des pôles de la nouvelle application de planification et d'élaboration budgétaire du Groupe Oracle EPM
- ✓ L'étude de la migration vers un nouvel outil de gestion des immobilisations
- ✓ L'étude de la mise en œuvre de SAP dans la filiale américaine du Groupe (Tipiak Inc)
- ✓ L'étude de la mise en œuvre de la gestion par engagements (dans SAP) pour l'ensemble du Groupe dans l'objectif de raccourcir les délais de clôture tout en renforçant le contrôle interne de certains processus de dépenses.
- ✓ La poursuite des projets de mise en conformité avec les nouvelles réglementations concernant d'une part la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données) et d'autre part le dispositif anti-corruption prévu par la loi Sapin II.

## 6. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Les informations présentées dans les paragraphes qui suivent sont publiées en application de l'article 225 de la loi dite « Grenelle 2 », de son décret d'application et de l'article L225-102-1 du Code de Commerce. Ces informations font l'objet de travaux de vérification par le Département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, dont les conclusions figurent en pages 45 à 49 du présent rapport de gestion. Les indicateurs ont été calculés conformément au protocole de reporting du Groupe, disponible sur demande à l'adresse suivante : [tipiak@tipiak.fr](mailto:tipiak@tipiak.fr). Les informations fournies dans les paragraphes qui suivent couvrent les activités de toutes les filiales de Tipiak SA mais n'incluent pas Tipiak Inc, une filiale commerciale de 2 personnes située aux USA dont les impacts en termes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ne sont pas jugés significatifs.

### 6.1. Le volet Social

Le Groupe Tipiak s'attache à créer un environnement social favorable à l'égard de ses collaborateurs dans un souci constant de développer des relations professionnelles durables avec eux. Il privilégie le dialogue permanent, les modes de management collaboratifs et transversaux qui favorisent la motivation, la responsabilisation et l'adhésion à des valeurs communes. Il promeut aussi activement la diversité et le développement des talents, meilleurs gages de la réussite du Groupe sur le long terme.

#### 6.1.1 Les effectifs et l'organisation du travail

En 2017, le Groupe compte 1166 collaborateurs (*effectif moyen équivalent temps plein, hors intérim*).

Les organisations de travail (en 1, 2 ou 3 équipes) sont variables selon les sites de production, les ateliers et les périodes (de basse ou haute activité) de l'année, dans le cadre d'accords de modulation. Les salariés peuvent travailler en horaires décalés (matin ou après-midi) ou la nuit. Un nouvel accord de modulation a été signé sur le site de Fouesnant en 2016.

#### Effectif annuel moyen en équivalent temps plein

Effectifs	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Effectif 2017	Rappel 2016	Rappel 2015
Contrats à durée indéterminée	34	239	568	841	826	815
Contrats à durée déterminée*	1	15	309	325	301	318
<b>Total effectifs Tipiak</b>	35	254	877	1166	1127	1133
Intérimaires	3	35	99	137	135	134
<b>Total effectifs</b>	38	289	976	1303	1262	1267

(\*) Les contrats en alternance (apprentissage/professionnalisation/...) sont comptés pour 1 ETP et non 0,5.

L'effectif moyen Tipiak (hors intérim) a augmenté de 39 équivalents temps plein, soit + 3,5 % en 2017 par rapport à 2016. Cette tendance concerne autant les contrats à durée indéterminée que les contrats à durée déterminée. Ceux-ci renforcent les équipes sur les lignes de production en période de fin d'année (activité en hausse particulièrement sur le pôle Traiteur Pâtissier en 2017 avec 15 % de CDD en plus) et sont également intervenus pour accompagner le projet de modernisation des systèmes d'information qui s'est terminé mi-2017.

L'effectif moyen intérimaire est stable passant de 135 à 137 équivalents temps plein. Il représente 10,5 % de l'effectif moyen total, proportion identique à celle de 2016.

L'entreprise a en effet recours à l'emploi de personnel intérimaire et saisonnier en raison de la très forte saisonnalité de ses activités dans le secteur Froid.

Effectif annuel moyen en équivalent temps plein par statut

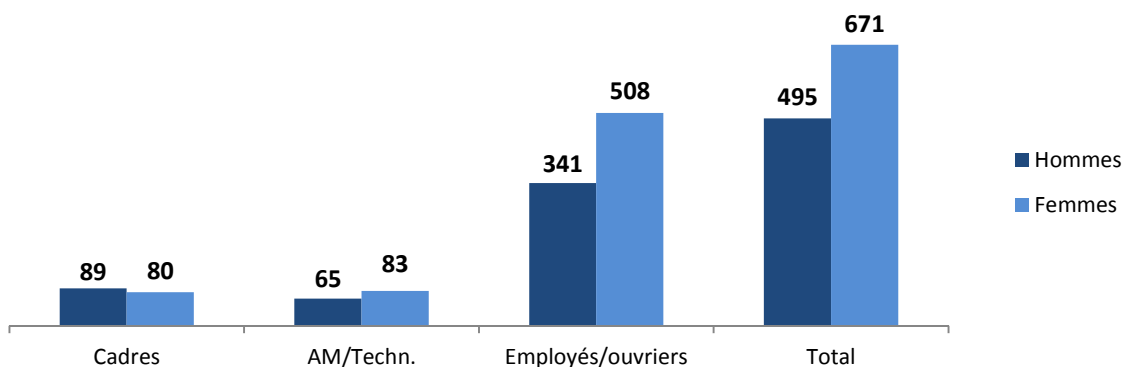
Statut	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Effectif 2017	H 2017	F 2017	Rappel 2016	Rappel 2015
Cadres	13	70	86	169	53 %	47 %	163	155
Maîtrise et Techniciens	10	50	88	148	44 %	56 %	141	134
Employés/ouvriers	12	134	703	849	40 %	60 %	823	844
<b>Total effectifs Tipiak*</b>	<b>35</b>	<b>254</b>	<b>877</b>	<b>1166</b>	<b>42 %</b>	<b>58 %</b>	<b>1127</b>	<b>1133</b>

(\* )Les contrats en alternance (apprentissage/professionnalisation/...) sont comptés pour 1 ETP et non 0,5.

L'implantation géographique, la répartition par sexe et par tranche d'âge

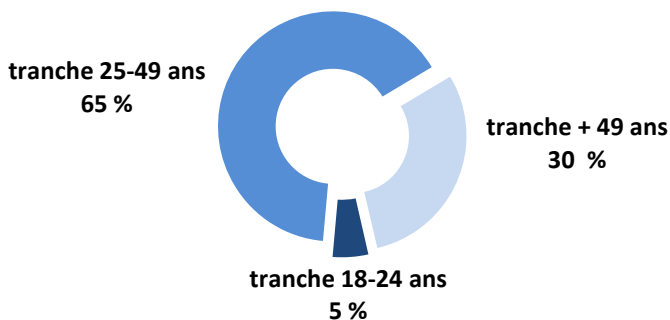
> Les 1 166 collaborateurs du Groupe sont répartis en France sur 8 sites industriels et administratifs concentrés sur l'ouest de la France, de Pont l'Évêque (Calvados) à Marans (Charente Maritime). Les trois quarts des effectifs se situent sur la région nantaise (Loire Atlantique).

> L'effectif global (hors intérim) se répartit entre 42 % d'hommes et 58 % de femmes, une proportion identique à celle de 2016. Pour le statut employés/ouvriers, le pôle Traiteur Pâtissier emploie historiquement une proportion élevée d'effectifs féminins en production.



> L'effectif au 31 décembre 2017 (hors intérim) se répartit entre 5 % de salariés dans la tranche 18-24 ans, 65 % dans la tranche 25-49 ans et 30 % au-dessus de 49 ans.

La pyramide des âges s'est modifiée par rapport à 2016 : légère hausse de la tranche des + 49 ans au détriment de celle des 25/49 ans.



### Effectif inscrit au 31 décembre 2017 (hors intérim)

<b>Effectifs</b>	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Total effectif au 31/12/2017	Rappel 2016	Rappel 2015
Contrats à durée indéterminée	33	240	640	913	916	901
Contrats à durée déterminée	1	17	49	67	72	82
<b>Total</b>	34	257	689	980	988	983
<i>Dont à temps partiel</i>	1	11	60	72	79	87

Les salariés sous contrat à durée déterminée représentent 6,8 % de l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2017 (7,3 % en 2016). Ces contrats sont majoritairement utilisés pour remplacer des salariés absents et pour répondre à un surcroît d'activité saisonnier, lié à la variabilité de l'activité.

Les salariés à temps partiel représentent 7,3 % de l'effectif total du Groupe inscrit au 31 décembre 2017 (8,0 % en 2016). Ce sont des temps partiels « choisis », que l'on retrouve plus particulièrement en production dans le secteur Froid et dans des postes administratifs dans le secteur Sec.

### L'absentéisme

En 2017, l'entreprise a enregistré un taux d'absentéisme de 8,8 %, congés maternité et paternité inclus. Comme les années précédentes, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie (du fait d'absences pour longue maladie chez Plats Cuisinés Surgelés, Panification et au sein des services centraux) et les accidents de travail ou maladies professionnelles. Le taux est en hausse par rapport à celui de 2016, notamment sur le motif maladie.

<b>Absentéisme</b>	2017	2016	2015
Taux d'absentéisme	8,8 %	8,2 %	7,7 %
<i>Part des absences liées au motif maladie</i>	57 %	54 %	55 %
<i>Part des absences liées au motif accidents travail ou maladies professionnelles</i>	19 %	25 %	27 %
<i>Part des absences liées aux autres motifs (maternité, paternité, absences non rémunérées, etc...)</i>	23 %	21 %	18 %

### **6.1.2 Le recrutement, l'intégration des collaborateurs et le turn-over**

La politique de recrutement de Tipiak vise à fidéliser les collaborateurs qui sont recrutés en leur assurant un parcours professionnel motivant et responsabilisant. Elle est fondée sur les principes de diversité et de non-discrimination. Les grilles de sélection des candidats sont basées sur des critères de compétence. Pour le recrutement des ouvriers qualifiés du pôle Traiteur Pâtissier, des outils (grilles de formation et d'évaluation) aident les managers dans la sélection ou la validation des candidats. Pour le recrutement des postes saisonniers du secteur Froid, des sessions de « job-dating » (entretiens courts de recrutement) peuvent être organisées conjointement avec Pôle Emploi pour favoriser les rencontres de candidats.

A travers cette politique, le Groupe développe une culture et une identité basées sur des valeurs partagées, facteurs de motivation et de responsabilisation des équipes. Trois valeurs de l'entreprise, Anticipation, Différenciation et Professionnalisme, sont explicitées dans la plaquette institutionnelle et largement partagées par le personnel.

Mouvements	2017	2016	2015
Embauches en CDI	81	70	87
<i>dont créations de poste</i>	13	13	24
Turn over (tous motifs confondus)*	9,0 %	7,3 %	8,2 %

\*calcul sur le périmètre CDI ; les mobilités intra-Groupe sont comptabilisées dans les mouvements

En 2017, 81 salariés ont été embauchés en CDI dans l'entreprise dont 13 créations de poste dédiées pour la majorité à la production et 26 passages de CDD en CDI (dont 19 dans le pôle Traiteur Pâtissier en lien avec la hausse d'activité). Le turn-over s'élève à 9,0 %, tous motifs de départ confondus (7,3 % en 2016). 2 mouvements concernent des cas de mutation interne, ajoutés aux passages de CDD en CDI.

La hausse du turn over s'explique en partie par une augmentation du nombre d'entrées et du nombre de sorties par rapport à 2016, du fait d'une reprise de l'offre sur le marché de l'emploi. 63 % des départs ont été volontaires (58 % en 2016) avec une augmentation des départs en retraite et des démissions. Le nombre de départs pour cause de licenciement est de 14 salariés (6 en 2016), dont 9 dans le pôle Traiteur Pâtissier.

Les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un parcours d'accueil et d'intégration collectif et individuel. Dans les sites accueillant régulièrement des saisonniers ou des intérimaires, des programmes spécifiques permettent de les sensibiliser à la sécurité, l'hygiène et l'environnement (sous forme de films, quizz,...). Tous les saisonniers y participent dans le cadre de leur accueil. Dans le même esprit, le pôle Traiteur Pâtissier a développé un système de parrainage pour favoriser l'intégration de ses nouveaux saisonniers (soit environ 833 personnes intégrées en 4 mois). Sur certains postes nécessitant un savoir-faire spécifique (poste de pochage par exemple), des salariés CDI sont missionnés pour former et encadrer les nouveaux arrivants et garantir ainsi l'apprentissage des gestes appropriés. Dans le secteur Froid, un système de tutorat ou de formation au poste est également mis en place pour accompagner la formation des ouvriers qualifiés sur le poste.

Depuis de nombreuses années, Tipiak a mis en place un programme d'intégration des nouveaux « encadrants ». Baptisé « P.I.R.A.T. » (Pour une Intégration Réussie Au sein de Tipiak), ce séminaire a pour objectif de donner aux nouveaux collaborateurs ou ceux récemment promus, les bases de la culture et des valeurs Tipiak, des méthodes de travail au sein de l'organisation et un savoir-faire en matière de communication et de management des ressources humaines. Cette dynamique d'accueil et d'échanges est également associée à l'apprentissage de la méthodologie « gestion de projets », très fortement ancrée dans la culture de l'entreprise. Deux sessions d'une dizaine de collaborateurs sont organisées en moyenne chaque année.

Un livret de bienvenue est également remis à chaque nouveau collaborateur pour l'informer sur l'environnement social du Groupe.

Depuis 2014, le pôle Epicerie a instauré une présentation de l'entreprise aux nouveaux embauchés en CDI sous forme de petits déjeuners d'accueil avec le Président du pôle et le responsable Relations sociales/formation/communication interne. Ce « P'ti Déj » convivial favorise ainsi les échanges et la bonne intégration des nouveaux salariés.

Enfin, le Groupe encourage la mobilité du personnel entre les sites et les pôles d'activité. Une communication systématique permet à chacun de connaître les différents postes à pourvoir au sein du Groupe et favorise ainsi le développement professionnel interne, sans discrimination.



### 6.1.3 La rémunération

Le Groupe Tipiak a la volonté d'assurer une rémunération globale, à tous les échelons de l'entreprise, qui soit équitable, responsabilisante, compétitive et respecte le principe de non-discrimination. La structure des rémunérations est spécifique à chaque entité. Pour les personnels hors encadrement, il existe des barèmes de rémunération qui sont susceptibles d'évoluer chaque année à l'occasion des négociations annuelles engagées avec les représentants du personnel de chaque société.

Rémunérations (en K€)	2017	2016	2015
Poste « Salaires et traitements »	37 958	36 508	36 064
Participation et intéressement	387	895	311
Rémunérations en actions	569	588	360

Pour l'ensemble de l'encadrement, la rémunération est composée d'une partie fixe correspondant au niveau de classification de chaque poste et d'une partie variable liée aux résultats individuels et collectifs. Un système de performance par objectif est en place pour l'encadrement ; il permet de déterminer et d'évaluer chaque année des objectifs quantitatifs et qualitatifs, base de la rémunération variable. En outre, certains cadres, en fonction de leur niveau hiérarchique et de leurs performances individuelles, bénéficient de l'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions. Les rémunérations en actions se sont montées à 569 K€ en 2017.

A la partie individuelle de la rémunération s'ajoute une partie collective. Tous les pôles d'activité du Groupe ont signé un contrat d'intéressement basé sur l'évolution des performances économiques des pôles. D'autre part, la plupart des filiales bénéficie de contrats de participation. La participation et l'intéressement attribués en 2017 s'élèvent à 387 K€ en forte diminution par rapport à 2016. Cette variation significative est liée à une chute de l'intéressement basé sur les performances économiques des pôles qui ont été en net recul en 2017 par rapport à 2016.

Le poste « Salaires et traitements » (rémunérations brutes hors charges sociales, taxes sur salaires, charges d'intérim, intéressement & participation, provisions sur avantages au personnel, rémunérations en actions) s'élève à 37 958 K€ en 2017, en évolution de + 4,0 % par rapport à 2016 (à rapporter à une hausse des effectifs moyens de 3,5 %).

L'entreprise a mis à la disposition des salariés depuis 1993 un Plan d'Epargne Groupe. Ce plan est composé de six fonds communs de placement, dont un fonds est investi en actions Tipiak. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des sommes investies par les salariés du Groupe dans les Fonds communs de Placement du Plan d'Epargne Groupe s'élève à 4,0 M€ (3,6 M€ en 2016) dont 2,9 M€ (2,6 M€ en 2016) dans le fonds investi en actions Tipiak. Au 31 décembre 2017, le fonds commun de placement des salariés détient 24 500 actions de la société Tipiak soit 2,7 % du capital social (2,6 % en 2016).

### 6.1.4 Le développement des compétences

Les principaux axes de formation sont le renforcement du professionnalisme, le développement des compétences métiers et outils (systèmes d'information) de l'employabilité et de la capacité d'adaptation, le management d'équipe, la prévention des risques et la gestion de projet.

En 2017, le Groupe a poursuivi la politique de formation destinée à l'ensemble du personnel. 712 collaborateurs ont bénéficié au moins d'une formation dans l'année, représentant un budget de 822 K€, soit 2,2 % de la masse salariale. Le nombre d'heures de formation dépend de la nature des formations dispensées qui peuvent être plus ou moins longues.

<b>Formation</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation	712	705	719
Nb d'heures de formation dispensées	13 360	13 489	15 809
Budget total	822 K€	822 K€	825 K€
% de la masse salariale	2,2 %	2,3 %	2,3 %

Depuis quelques années, des initiatives originales sont proposées aux salariés. C'est ainsi que, pendant 3 ans, plusieurs groupes composés de personnel de production ont suivi une formation destinée à les aider dans leur développement personnel et professionnel, à progresser dans l'expression écrite, orale ou logique mathématique, à gagner en confiance, à comprendre et se faire comprendre.

Des séances de co-développement, organisées dans les pôles Traiteur Pâtissier et Epicerie, favorisent la cohésion, l'écoute, le questionnement et font appel à l'intelligence collective pour aider les participants à progresser sur un sujet spécifique.

Sur le secteur Sec, une formation est proposée aux personnes sur la connaissance de soi. Cette formation, qui s'appuie sur la démarche du MBTI, permet d'appréhender les différences de chacun comme une source de complémentarité et non d'opposition ; elle est animée par le Responsable Relations Sociales.

Un groupe de 6 salariés en contrat de professionnalisation de Tipiak Traiteur Pâtissier a pu suivre une formation de conducteur de machines avant le lancement de la saison. Chaque année, des formations spécifiques sont aussi proposées aux conducteurs de machines pour leur permettre une montée en compétences.

En outre, suite à la mise en place du progiciel SAP, des séances de perfectionnement à l'utilisation de l'outil pour les opérateurs de production ont été proposées dans le pôle Plats Cuisinés Surgelés et des formations initiales ont été dispensées à tous les utilisateurs du pôle Traiteur Pâtissier.

Un programme de formation « POP » (Pilotage Opérationnel de la Performance), s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de la performance, a été initié en 2016 dans le pôle Plats Cuisinés Surgelés (6 personnes du service Achats). Il a été poursuivi dans ce pôle pour 8 personnes et proposé aux équipes de Traiteur Pâtissier (30 personnes formées en 2017). Cette démarche est amenée à se développer progressivement dans ces deux pôles.

Pour améliorer la qualité des échanges lors des entretiens d'appréciation, des formations à la préparation de cet entretien ont été proposées aux ouvriers du pôle Epicerie (lancées en 2014 et poursuivies depuis trois ans). Dans un autre pôle, une soixantaine d'animateurs d'équipe ont participé à une formation sur l'animation d'équipe.

Enfin, des accompagnements individuels ont été proposés en 2017 à une quinzaine de salariés par l'intermédiaire de coachs externes ou plus récemment de coachs internes.

Toutes ces actions ont pour but de favoriser l'employabilité et le développement personnel des salariés pour accéder à des emplois qualifiés au sein de l'entreprise et/ou de développer des connaissances générales en gestion d'entreprise afin d'évoluer en interne ou en externe.

Les informations concernant les formations en développement personnel, axées sur le volontariat, sont mises à disposition des salariés par voie d'affichage et par des réunions d'information.

### 6.1.5 La santé, la sécurité et les conditions de travail

Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs est une priorité pour le Groupe Tipiak. Garantir un environnement et des conditions de travail sécurisés est un des axes majeurs de son plan de développement. Depuis 2009, dans le secteur Froid, des groupes projets ont pour objectif d'identifier et de piloter sur chaque site industriel les plans d'action visant à réduire des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), identifiés comme le risque principal de maladies professionnelles en lien avec notre activité.

C'est ainsi que plusieurs postes ont fait l'objet d'aménagements en 2017 pour limiter la pénibilité ou améliorer la sécurité : systèmes d'assistance de levage pour mettre à hauteur les produits, automatisation d'un processus de mélange à Marans, aménagement du poste de cuisson des féculents à Fouesnant, mise en place d'un bras articulé pour assister la manipulation des moules en boulangerie et d'un chariot tracteur pour les chariots de cuisson à Malville, etc.

Lors de l'implantation de nouvelles lignes, le service Méthodes est impliqué pour intégrer la dimension « santé & sécurité » dès la conception des postes. Des séances de travail sont aussi régulièrement organisées avec des sociétés de conseil spécialisées en ergonomie pour aider les équipes dans leur analyse des postes.

De même dans le secteur Sec, des postes de travail ont fait l'objet d'aménagements, comme des mises à hauteur de tables ou de bacs (ligne ensachage à Saint-Aignan ou laverie à Pont l'Evêque). Les quatre sites de Loire-Atlantique et celui du Finistère ont adhéré au programme TMS PRO initié par la CARSAT en 2015, ce qui permet un suivi de la démarche par un ingénieur conseil.

Des comités de pilotage santé sont organisés plusieurs fois dans l'année pour valider les plans d'action et suivre l'état d'avancement des projets. Pour sensibiliser les collaborateurs du pôle Traiteur Pâtissier sur l'avancement de ces plans, une frise chronologique retraçant les faits marquants liés à l'amélioration de la sécurité et la santé a été affichée dès 2013. Aujourd'hui, ce sont des communications affichées sur les 3 sites de ce pôle chaque trimestre en relation avec les réunions du C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail). Un groupe de réflexion a également été initié à Malville pour travailler sur le maintien à l'emploi des personnes ayant des restrictions médicales en partenariat avec le C.H.S.C.T. et les délégués du personnel.

En parallèle, ce pôle a mis en place fin 2014 une bibliothèque de fiches sécurité pour favoriser la communication des consignes. Chaque fiche fait en effet l'objet d'une présentation en atelier afin de mettre l'accent sur un sujet particulier et contribuer ainsi à la culture sécurité des salariés. L'initiative se poursuit depuis 3 ans.

Maladies professionnelles	2017	2016	2015
Nombre de maladies professionnelles reconnues	9	18	21

Le nombre de maladies professionnelles reconnues au titre de l'année 2017 est en forte baisse par rapport aux années précédentes ; elles sont dues aux Troubles Musculo-Squelettiques, en majorité dans le secteur Froid. L'évolution est en partie due aux résultats des actions menées en faveur de l'amélioration des conditions de travail, notamment l'ergonomie.

En 2017, les actions de prévention et d'amélioration des conditions de vie au travail, définies dans l'accord relatif à la prévention de la pénibilité au travail signé chez TTP en 2015, sont poursuivies. Le secteur Sec n'est pas soumis à l'accord de pénibilité. Aucun autre accord en matière de santé et sécurité au travail n'a été signé en 2017.

Les accords signés dans les autres domaines sont évoqués dans le § du dialogue social.

Dans toutes les usines, les C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) permettent d'accompagner les exigences en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de

travail dans les ateliers. Tout accident du travail fait l'objet d'une analyse et de la mise en place d'actions correctives et/ou préventives. Sur certains sites comme à Saint-Aignan, Marans ou Fouesnant par exemple, la démarche de prévention s'appuie également sur le signalement des « presque accidents », c'est-à-dire des situations identifiées comme potentiellement à risques qui nécessitent de déclencher des actions. A Pont l'Evêque, les « causeries sécurité » ont été proposées dans l'atelier conditionnement pour sensibiliser le personnel et lui apprendre à acquérir des réflexes afin de devenir autonome face à une problématique sécurité.

Le niveau d'avancement des actions est également pris en compte dans les documents uniques qui évaluent les risques professionnels aux postes de travail.

Accidents du travail	2017	2016*	2015
Taux de gravité (1)	1,3	1,6	1,1
Taux de fréquence (2)	45,3	36,0	41,0

(1) Taux de gravité = (nombre de jours calendaires perdus / nombre heures travaillées) x 1 000

(2) Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt / nombre heures travaillées) x 1 000 000

(\*) modifications du mode de calcul en 2016 : prise en compte des jours calendaires et non des jours ouvrés et des accidents de travail hors accidents de trajet, contrairement à 2015.

Au 31 décembre 2017, le Groupe enregistre un taux de gravité de 1,3 et un taux de fréquence de 45,3 d'accidents du travail (hors intérimaires), selon le mode de calcul adopté en 2016 (prise en compte des jours calendaires - et non pas des jours ouvrés - et des accidents hors trajets). Le taux de gravité s'est amélioré du fait d'une baisse du nombre de jours perdus, alors que le nombre d'heures travaillées a augmenté. Le taux de fréquence s'est quant à lui dégradé sous l'effet d'une augmentation de 30 % du nombre d'accidents principalement dans le pôle Traiteur Pâtissier lors du démarrage particulièrement intense de la saison en fin d'année.

Les formations sur la vigilance sécurité ou corporelle (voir ci-dessous), et les actions régulières de sensibilisation dans les ateliers sur les bonnes pratiques, notamment auprès des saisonniers, ont été poursuivies en 2017. Certains sites ont choisi l'amélioration des conditions de travail et de sécurité comme thème de réunion pour animer leur rencontre annuelle du personnel, comme à Marans ou à Pont l'Evêque. Sur plusieurs sites, une société spécialisée en prévention sécurité et santé au travail est intervenue pour animer différents modules. A Saint-Aignan, le Comité de Direction et l'encadrement de production ont suivi une formation sur le thème de la sécurité comportementale. A Marans, 11 personnes ont été formées aux bonnes pratiques de sécurité après la réalisation d'un diagnostic collectif et 17 collaborateurs ont reçu une sensibilisation santé à Fouesnant.

Depuis 6 ans, des sessions de formation animées par des professionnels de la santé (kinésithérapeutes, ostéopathes) et ergonomes sont proposées aux salariés de plusieurs sites (personnel de production mais également personnel administratif et commercial itinérant) pour assurer une meilleure vigilance corporelle et prévenir ainsi les risques liés aux contraintes physiques de leur poste. Ainsi, 72 nouvelles personnes ont été formées en 2017 sur les pôles Traiteur Pâtissier, Plats Cuisinés Surgelés et Epicerie et 14 autres personnes ont bénéficié d'une deuxième session. Pour animer la démarche, des séances d'échauffement à la prise de poste et le « geste du mois » sont proposés aux salariés volontaires sur le site de Marans. Des référents internes, formés en 2015 chez Traiteur Pâtissier, ont pour mission de faire vivre cette formation dans la durée.

25 autres salariés ont aussi pu découvrir les techniques de sophrologie au cours de sessions de formation destinées à aider les personnes à gagner en sérénité à titre personnel et professionnel.

Suite à d'importants travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux sociaux (réfectoire, sanitaires, vestiaires) en 2015, les personnels du site de Pont l'Evêque bénéficient de conditions de vie au travail sensiblement améliorées. Dans le même esprit, des systèmes de climatisation ont été installés en 2017 à Pont l'Evêque, en salle de pause, pour favoriser le repos après une exposition à la chaleur sur les lignes de fabrication et à Malville dans l'atelier de boulangerie.

L'écoute sociale se poursuit dans les deux pôles du secteur Sec : une assistante sociale est ainsi présente sur les sites à fréquences régulières, au service des salariés qui le souhaitent. Le dispositif a été déployé sur les trois sites du pôle Traiteur Pâtissier en 2016 et 2017.

#### **6.1.6 Le dialogue social et la communication interne**

##### **Le dialogue social**

Des réunions entre les organisations syndicales et les Directions des sociétés du Groupe sont régulièrement organisées donnant lieu à la conclusion d'accords d'entreprise ou plans d'actions : accords annuels sur les salaires, accords sur le temps de travail, accords sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, accords relatifs à la prévention de la pénibilité au travail, accords contrat de génération, accords sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, accords d'intéressement et participation,...

En complément des accords signés en 2015, sur la pénibilité et l'égalité professionnelle entre hommes/femmes (pour Traiteur Pâtissier) et un accord d'intéressement (pour Panification), Plats Cuisinés Surgelés a signé en 2016 un accord d'intéressement, un accord de GPEC et un accord de modulation (sur un de ses sites) co-construit avec les partenaires sociaux. Traiteur Pâtissier a signé un avenant à l'accord d'intéressement. Enfin, trois accords ont été signés à l'Epicerie (intéressement, GPEC-Génération, Egalité hommes/femmes) ainsi qu'un accord pour le travail d'astreinte chez Panification. En 2017, un accord d'intéressement et de temps partiel ont été signés chez Traiteur Pâtissier et un accord GPEC/contrat génération chez Panification.

Un nouvel accord sur le droit à la déconnexion a été signé en fin d'année chez Panification, Traiteur Pâtissier et Tipiak SA (« Services centraux »). Une charte sera mise en place à l'Epicerie.

Le dialogue social est également développé lors de réunions mensuelles avec les membres du Comité d'Entreprise ou les Délégués du personnel, élus par le personnel tous les quatre ans. Le Comité d'Entreprise est informé et consulté sur l'activité économique et sociale de chaque établissement et assure la gestion des œuvres sociales. Le rôle des Délégués du personnel est de présenter les questions et les attentes des salariés auprès de la direction. Le procès-verbal des réunions de CE et les réponses aux questions des Délégués du personnel sont systématiquement affichés sur le site concerné. Une « Base de données économiques et sociales » informatisée est disponible dans les pôles pour mieux partager l'information et renforcer la capacité des représentants du personnel à mieux comprendre et dialoguer sur la stratégie de l'entreprise.

Un système de « météo sociale » est actuellement testé sur le site de Marans pour mesurer, sur la base du volontariat, le niveau de satisfaction des salariés par un système de jetons. L'analyse du tableau de bord permet de gagner en réactivité pour traiter les difficultés rencontrées au quotidien. Ce système est aussi expérimenté sur le site de Panification.

Pour acquérir de nouvelles compétences et faciliter ainsi les échanges, des formations à la communication, aux relations sociales, à la négociation et/ou à l'économie d'entreprise sont proposées régulièrement aux représentants du personnel.

En parallèle, des formations sur les relations sociales sont aussi proposées dans certains pôles aux managers de proximité (chefs d'équipe, responsables d'atelier) pour faciliter le dialogue avec leurs équipes et les partenaires sociaux.

Traiteur Pâtissier a initié en 2016 une formation de conduite d'entretien professionnel (pour 10 managers de proximité) et 2 formations cohésion d'équipe pour des équipes de production (20 opérateurs, animateurs d'équipe et chef d'atelier et équipe maintenance). Ces sessions ont été complétées en 2017 par une formation cohésion pour l'équipe d'encadrement d'un des sites.

### **La communication interne**

Depuis une douzaine d'années, chaque direction opérationnelle réunit régulièrement ses collaborateurs pour partager l'information et la réflexion sur l'évolution des activités. Ces réunions permettent de consolider l'esprit d'équipe et l'intégration des nouveaux collaborateurs. Elles portent sur le bilan d'activité de l'année passée, les objectifs de l'année en cours et les axes stratégiques de développement du pôle et du Groupe à moyen terme.

Chez Traiteur Pâtissier, le lancement de la saison en septembre a été accompagné par des réunions spécifiques par ateliers avec présentation des projets des sites et un temps de questions-réponses.

Dans le secteur Froid, les nouveaux produits de « fin d'année » sont présentés via un affichage temporaire au personnel de chaque site afin de les informer sur les innovations de leur pôle. Dans certains cas, une distribution d'échantillons de produits est faite aux salariés pour leur faire goûter les dernières nouveautés.

Pour la mise en œuvre de sa stratégie et la gestion du changement, le Groupe a développé la pratique du management par projet. L'ensemble de l'encadrement est formé à cette méthodologie matérialisée par un guide remis à l'occasion du séminaire d'intégration des nouveaux collaborateurs. Une revue régulière des projets en cours est effectuée par les directions opérationnelles afin de les prioriser et d'allouer les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs définis. Une trentaine de projets est ainsi gérée simultanément dans chaque pôle.

Depuis 2013, un outil spécifique transversal permet le suivi des projets, pour favoriser le partage d'informations au sein des groupes projets et faciliter le pilotage au niveau des pôles. Cette base, accessible à tous les profils informatiques, répertorie la quasi-totalité des projets de l'entreprise.

Afin de faciliter la connaissance des organisations du Groupe et d'uniformiser les méthodes de travail, un outil de communication transversal de type intranet permet depuis plusieurs années à tous les collaborateurs, quel que soit leur métier, de bénéficier d'une diffusion régulière et actualisée d'informations. En 2014, un avant-projet a été initié pour étudier la pertinence de son évolution. Une enquête de satisfaction a été menée auprès des 570 utilisateurs qui y ont très largement répondu et y ont exprimé à la fois leur intérêt et leurs attentes. Le projet, destiné à mettre en œuvre ces évolutions (technique et éditoriale) a été mené en 2016 et terminé en 2017. Il a abouti sur la mise à disposition fin 2017 d'une nouvelle version plus ergonomique et plus attractive de l'intranet. Une enquête auprès des utilisateurs (37 % de réponses) montre un taux de satisfaction de 92 %.

Enfin, tous les deux mois, dans un souci permanent de favoriser la consolidation de la culture Tipiak, une lettre d'information interne, diffusée à chaque collaborateur par voie d'affichage, papier ou électronique, donne les dernières nouvelles de l'activité du Groupe : mouvements de personnel, promotions internes, évolution de l'activité, cours de bourse, lancements de nouveaux produits, état d'avancement des projets majeurs.

### **6.1.7 Les mesures en faveur de l'égalité de traitement et l'insertion des personnes handicapées**

Les accords et plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes affirment la volonté du Groupe de maintenir le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les relations de travail individuelles et collectives.

Les principales actions retenues sont relatives à la promotion, aux conditions de travail, aux qualifications et rémunérations, au recrutement, à la formation et à l'articulation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales. Le bilan des plans d'action est communiqué aux représentants du personnel lors des réunions de négociations annuelles sur les salaires ou en Comité d'Entreprise.

Par ailleurs, les accords « contrat de génération », intégrés aux accords G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) sont signés pour la majorité des sites. Ils définissent les dispositions de maintien dans l'emploi des séniors (amélioration des conditions de travail et prévention, aménagement de fin de carrière...), l'emploi des jeunes (parcours d'intégration, développement du tutorat...) et la transmission des savoirs et compétences. Le bilan des actions est communiqué annuellement en Comité d'Entreprise aux représentants du personnel.

Courant 2017, ces dispositifs ont été supprimés pour l'ensemble des entreprises françaises.

Afin de favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, le Groupe s'est engagé à accueillir et à maintenir au sein de ses organisations des personnes en situation de handicap. En 2017, 6 sites sur 7 remplissent l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le taux global au niveau du Groupe est de 7,1 % contre 6,5 % en 2016.

<b>Travailleurs handicapés</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Taux de travailleurs handicapés (%)	7,1	6,5	6,1

En parallèle, des initiatives propres à chaque site ont été menées depuis plusieurs années, comme par exemple la formation de salariés au tutorat d'accueil de personnes handicapées pour faciliter leur intégration au sein de l'entreprise ou l'accompagnement de salariés pour la constitution de leur dossier de déclaration de reconnaissance d'un handicap. D'autre part, le Groupe fait régulièrement appel à du personnel des « Ateliers Protégés » dans le cadre de ses activités administratives et de production.

### **6.1.8 La promotion de valeurs fondamentales**

Par son adhésion au Pacte Mondial\* dès 2003, Tipiak s'est engagé à prendre des mesures pour appliquer les principes du Pacte dans ses activités quotidiennes, notamment ceux liés aux droits de l'homme et aux conditions de travail.

Le Groupe s'engage ainsi à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur en France, territoire sur lequel sont situés ses sept sites de production. D'une manière générale, il adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et respecte les stipulations des conventions de l'O.I.T., relatives à la liberté d'association et droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants.

Sur l'année écoulée, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.

Une charte des valeurs, commune à l'ensemble du personnel du Groupe Tipiak, rappelle aux salariés les engagements de « considération » et de « respect de la personne » promus dans l'entreprise. Cette charte est régulièrement présentée par le Président Directeur Général, lors des séminaires d'intégration de tous les nouveaux encadrants et reprise dans les livrets d'accueil des sites.

\* Le « Pacte Mondial » ou « Global Compact » est une initiative internationale initiée par les Nations Unies qui rassemble des entreprises, des membres de la société civile et du monde des affaires, pour promouvoir dix principes universels en matière d'environnement, d'éthique et de droit du travail.

## **6.2. Le volet Environnemental**

### **6.2.1 La politique en matière environnementale**

Soucieux de contribuer au développement durable\*, le Groupe Tipiak s'inscrit dans une démarche visant le respect et la protection de l'environnement et des ressources naturelles, en collaboration avec ses clients, ses fournisseurs, ses salariés et ses partenaires locaux.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage notamment à favoriser la mise en œuvre d'une politique environnementale dans chacune de ses filiales autour des axes suivants :

- ✓ la sensibilisation de ses salariés par des actions de communication et de formation,
- ✓ la maîtrise de ses rejets par des plans d'action et une gestion quantifiée des déchets, visant à leur réduction et à leur valorisation,
- ✓ la réduction de la consommation d'énergies et d'eau,
- ✓ la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ la promotion de ses pratiques environnementales auprès de publics externes.

Les plans d'actions mis en place illustrent ainsi les principes environnementaux du Pacte Mondial auquel le Groupe Tipiak adhère depuis 2003 (*cf volet social*).

\* Le Développement Durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économie et le social en établissant un cercle vertueux entre ces trois pôles. C'est un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

### **Se développer en respectant l'environnement**

Le Groupe Tipiak exerce des activités dont les impacts sur l'environnement sont limités comparativement à la plupart des autres secteurs d'activité industrielle. Il mène cependant une politique active visant à limiter le plus possible les nuisances de ses sites industriels. Un auto-diagnostic environnemental des sites, conduit en 2008, a permis de définir un référentiel par site (état des lieux et mesures d'amélioration). Les plans d'action définis font l'objet d'un suivi au sein d'un Comité de pilotage « Sécurité et Environnement » et le tableau de reporting consolidé des indicateurs environnementaux est enrichi au fil des années.

La mise en application de l'article 225 de la loi dite « Grenelle 2 » continue à mobiliser les équipes sur les sujets environnementaux : validation et suivi des indicateurs existants, renforcement du contrôle interne par des réunions de sensibilisation des contributeurs et par la mise en place d'un processus d'audit des données par les contrôleurs de gestion pôles et Groupe. En 2015, une douzaine d'indicateurs clés, mesurés par pôle et par établissement, ont fait l'objet de la définition, avec validation de la direction du Groupe, d'objectifs à atteindre et sont suivis lors du Comité de Pilotage annuel « Sécurité & environnement ». Ce tableau de bord a été mis à jour et complété en 2017.



## Une organisation interne de gestion de l'environnement

Compte tenu de la taille, de l'activité ou des spécificités des différents sites industriels du Groupe, la mise en œuvre de la politique environnementale et le contrôle de son application sont propres à chaque pôle. Chacun a défini l'organisation de la fonction « Environnement » et l'a rattachée soit à la Direction Industrielle, soit à la Direction Qualité. Les collaborateurs (responsable ou animateur Environnement) sont en contact permanent avec les organismes et associations spécialisés. Un Comité technique trimestriel et un Comité de pilotage annuel permettent de partager l'information au sein du Groupe et d'accompagner la démarche.

Les personnels des sites sont sensibilisés aux impacts environnementaux par une information interne (livret d'accueil, affichages des indicateurs ou consignes sur poste de travail pour la gestion de déchets à la source), ou dans certains cas, par des formations spécifiques à tout le personnel aux situations d'urgence et aux bonnes pratiques environnementales.

Dans le pôle Traiteur Pâtissier, les faits marquants liés à l'amélioration des pratiques environnementales depuis 2008 ont été retracés sur une frise chronologique et affichés en 2014 sur les sites afin de sensibiliser les collaborateurs de ce pôle sur l'avancement des plans d'action.

En prévention de sinistres environnementaux et pour leur gestion éventuelle, le Groupe a mis en place une organisation d'alerte et de gestion de crise. Elle s'appuie sur une procédure de mise en place d'une cellule de crise avec la mobilisation d'experts internes. (*cf § gestion de crise*).

### Les démarches d'évaluation ou certification entreprises :

En 2012, le Groupe a obtenu la certification ISO 14001 pour le site de Pont l'Evêque ; elle a été renouvelée en 2014 mais n'a pas fait l'objet de l'audit de suivi en 2015 en raison d'importants travaux sur le site. Elle n'est pas reconduite à date.

En 2017, le site de Fouesnant a confirmé sa certification ISO 50 001 pour son système de management de l'énergie.

### **6.2.2 L'utilisation durable des ressources**

En 2017, la production totale des sites industriels du Groupe Tipiak s'élève à 43 516 tonnes, en baisse de 2,3 % par rapport à 2016. Cette évolution est contrastée selon les secteurs. Tous les sites du secteur Froid connaissent une hausse de volumes alors que le secteur Sec est en retrait, principalement le pôle Epicerie, ce qui impacte certains postes de consommations.

### Utilisation des énergies :

Energies (en MWh)	2017		2016		2015	
	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée
Electricité	24 187	0,56	24 052	0,54	25 863	0,61
Gaz	41 186	0,95	41408	0,93	40 701	0,96
Fioul	191		172		198	
<b>Total énergies</b>	<b>65 564</b>	<b>1,51</b>	<b>65 632</b>	<b>1,47</b>	<b>66 762</b>	<b>1,58</b>

*Les consommations moyennes en énergies sont extraites des facturations des fournisseurs et des relevés internes.*

Les ressources énergétiques sont utilisées pour les productions nécessaires aux process de cuisson et de refroidissement ou de maintien de « la chaîne du froid » (frigories). Ces énergies sont peu polluantes (électricité et gaz naturel). Les consommations totales d'énergies rapportées à la tonne de

produits fabriqués en 2017 sont en hausse de 2,3 % par rapport à 2016, notamment en consommation d'électricité (+ 3 %). A l'Épicerie, la baisse des consommations d'énergie n'a pas été proportionnelle à celle de volumes, suite à des dysfonctionnements sur les lignes de fabrication, ce qui dégrade le ratio que ce soit en électricité ou en gaz. Sur les autres sites, les actions d'optimisation menées depuis quelques années continuent à porter leurs fruits. Ainsi, sur le site de Fouesnant, l'amélioration des performances se poursuit suite à la mise en service d'une nouvelle installation de production de froid depuis mi-2015. Sur les 3 sites Traiteur Pâtissier, les pistes de réduction de consommation d'énergie, dégagées lors des audits énergétiques, sont progressivement mises en œuvre.

Cette évolution est néanmoins à relativiser compte-tenu des effets de la répartition de la production entre les différents sites industriels du Groupe dont les activités et consommations sont très différentes. Ainsi, en s'affranchissant des variations de production propres à chaque site, le ratio global de consommation d'énergie du Groupe par tonne produite n'a que très faiblement augmenté (+ 0,6 %) en comparaison avec 2016 : en effet, le calcul théorique de ce ratio aurait été de 1,48 MWh/tonne en 2017 si chaque site avait produit le même pourcentage du tonnage total Groupe qu'en 2016 (appliqué au ratio de consommation d'énergie par tonne fabriquée de chaque site en 2017).

De manière générale, chaque site a poursuivi ses plans d'action pour agir sur ses performances (isolation, optimisation des démarrages machines, réglage chaudière, consignes sur les températures des chambres froides, remplacement progressif de l'éclairage en LED, ...).

Depuis 2010, plusieurs sites se sont engagés dans des dispositifs de type « Certificats d'Economie d'Energies » (C2E) qui permettent aux fournisseurs d'énergie de promouvoir les investissements économes en énergie et aux entreprises d'y trouver un levier financier au service de leurs projets industriels. Les certificats ne sont attribués que pour des actions concrètes allant au-delà des performances réglementaires. De 2013 à 2106, plusieurs sites ont ainsi obtenu ce certificat (compresseurs air à vitesse variable, remplacement des brûleurs de chaudières gaz, isolation d'équipements et remplacement d'économiseurs sur chaudières, etc). Il n'y a pas eu d'attribution de certificats en 2017.

A date, aucun site n'utilise de sources d'énergie renouvelables.

#### **Utilisation de l'eau :**

Eau / rejets	2017		2016		2015	
	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée
Consommation totale (en m <sup>3</sup> )	193 838	4,45	174 589	3,92	175 819	4,15
Rejets des eaux usées (en m <sup>3</sup> )		3,2		2,60		2,59
Coefficient de rejet	72%		66 %		62 %	

*Les consommations moyennes en eau sont extraites des facturations des fournisseurs, pour l'exercice 2017, et des relevés internes.*

L'eau est prélevée sur les réseaux d'eau potable ; d'après le Global Water Tool, l'ouest de la France n'est pas répertorié dans une zone de stress hydrique.

L'eau est utilisée dans la fabrication des produits, le nettoyage des équipements et locaux, et certains process de refroidissement. En 2017, en moyenne, et toutes fabrications confondues, le Groupe a consommé 4,45 m<sup>3</sup> d'eau par tonne de produits fabriqués, ratio en hausse de 13,7 % par rapport à 2016. Sur certains sites, la hausse de consommation d'eau est liée à de nouveaux modes de cuisson utilisant davantage d'eau (cuisson des féculents à Fouesnant). A l'Épicerie, des actions techniques expliquent une consommation plus élevée (détartrage chaudières et purges par exemple).

En s'affranchissant des variations de production propres à chaque site, le ratio global de consommation d'eau du Groupe par tonne produite a augmenté de 8,0 % par rapport à 2016 : en effet, le calcul théorique de ce ratio aurait été de 4,23 m<sup>3</sup>/tonne en 2017 si chaque site avait produit le même pourcentage du tonnage total Groupe qu'en 2016 (appliqué au ratio de consommation d'eau par tonne fabriquée de chaque site en 2017).

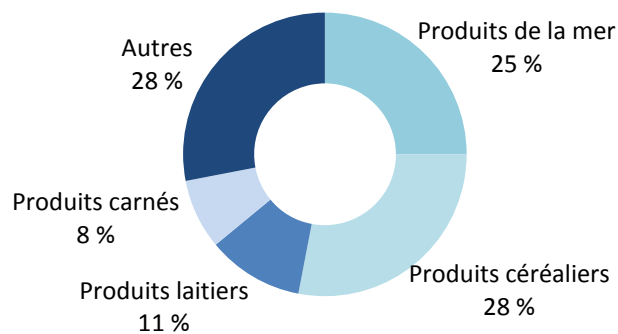
Compte tenu de processus de fabrication très différents entre les sites, les ratios de consommation d'eau / tonne produits divergent fortement entre les sites industriels.

Sensibles à la maîtrise des consommations d'eau, les sites ont poursuivi les actions d'économie déjà engagées : organisation du planning de production pour optimiser le nombre de nettoyages, modification des procédures de nettoyage, révision des réseaux d'eau, sensibilisation du personnel (comme le projet «ECODO», lancé en 2013 à Marans et en 2016 à Fouesnant, qui incite les salariés à consommer moins d'eau et à veiller à la qualité des rejets), modification de process (dégivrage des surgélateurs par exemple). Ces actions n'ont toutefois pas permis de maintenir les niveaux enregistrés sur les deux dernières années. Ainsi les rejets d'eaux usées par tonne produite et le coefficient de rejet sont en hausse significative. Des modifications de pratiques de nettoyage des ateliers expliquent en partie ces taux.

### **Utilisation des matières premières et des emballages :**

Les quatre principales familles de matières premières (hors emballages) sont les produits de la mer (dont les noix de Saint-Jacques), les produits céréaliers, les produits laitiers et les produits carnés ; elles représentent 71 % (soit 44 528 K€) du montant total des achats de matières premières (contre 73 % en 2016).

#### **Répartition des achats matières premières (en valeur)**



Certaines matières premières stratégiques, telles que les noix de Saint-Jacques, la semoule de blé dur, la fécule de manioc ou le quinoa, sont majoritairement ou en totalité approvisionnées de l'étranger en raison de la spécificité ou de la rareté des matières recherchées (en qualité et/ou en quantité), mais aussi de la volonté de diversifier le sourcing pour réduire les risques de dépendance économique et de rupture d'approvisionnement.

Depuis quelques années, la mise en œuvre de plans d'action et d'investissements visant à optimiser les recettes, réduire les surdosages (en assurant une meilleure régularité des dosages), réduire les pertes en usine, substituer certaines matières, ont pour objectif de réduire la consommation matières du Groupe (à volume, mix produits et prix d'achat constants). Ces gains sont généralement réalisés dans le secteur Froid. En 2017, il n'y a pas eu d'amélioration notable des consommations de matières.

Concernant les emballages, le montant de la cotisation Eco-emballages versé au titre de l'année 2017 s'établit à 729 K€, en diminution de 9,7 % par rapport à 2016.

### Utilisation des sols :

Tipiak n'intervient pas directement sur l'utilisation des sols et n'interagit pas de façon directe avec les agriculteurs (impliqués en amont de la production de certaines matières premières).

Dans le cas des sites proches de zones protégées type Natura 2000 (cours d'eau, lac...), les plans de surveillance des rejets sont renforcés.

Aucun des sites de production de Tipiak n'inclut d'aires protégées au titre de la biodiversité.

Tipiak n'a pas engagé jusqu'à maintenant d'actions de protection de la biodiversité.

### **6.2.3 La pollution et la gestion des déchets**

#### **Traitement des eaux usées et Demande Chimique en Oxygène (DCO) :**

Dans la majorité des sites (5 sur 7), les eaux usées subissent un prétraitement avant d'être évacuées par les réseaux d'assainissement. Leur composition en matières organiques et en éléments minéraux, tels que l'azote et le phosphore, fait l'objet d'un contrôle, soit en interne, soit auprès d'organismes compétents.

<b>DCO</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Tonnage DCO	8,99	9,46	8,97
<i>Tonnes DCO / million tonnes fabriquées</i>	<i>207</i>	<i>212</i>	<i>212</i>

La quantité totale de DCO mesurée dans les rejets (calculée sur des fréquences d'analyses variables selon les sites) est de 8,99 tonnes en 2017 après application du taux d'abattement des stations de traitement communales. Le tonnage est globalement en baisse par rapport à 2016 mais de façon hétérogène entre les sites, du fait d'actions de sensibilisation interne (bonnes pratiques de nettoyage) engagées pour limiter les tonnages sortants, ainsi que des mesures prises pour épurer l'eau avant déversement en station de traitement.

Le ratio tonnage DCO par million de tonnes de produits fabriqués est en baisse également.

Liste des rejets affectant gravement l'environnement (arrêté du 30 avril 2002) : néant

#### **Gestion des déchets :**

<b>Déchets (en tonnes)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Tonnes déchets produits hors boues</b>	5 074	4 306	3 837
<i>Tonnes déchets / 1000 tonnes fabriquées</i>	<i>117</i>	<i>97</i>	<i>91</i>
<i>Dont tonnes déchets non dangereux</i>	<i>793</i>	<i>770</i>	<i>1 027</i>
<i>Dont tonnes bio-déchets avec ré-emploi (alimentation animale par ex.)</i>	<i>1 587</i>	<i>1 058</i>	<i>845</i>
<i>Dont tonnes déchets dangereux (D.D.)</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>7</i>
<b>Boues (stations de pré-traitement)</b>	87	62	42

Le Groupe a maintenu sa politique de réduction des déchets par une sensibilisation permanente des collaborateurs dans les ateliers et une attention particulière auprès des fournisseurs sur les conditionnements. En 2017, les usines du Groupe ont toutefois généré 5 074 tonnes de déchets (ce qui représente un ratio de 117 tonnes de déchets pour 1000 tonnes de produits fabriqués, en augmentation significative de 21 % par rapport à 2016), dont 31 % sont des bio-déchets avec ré-emploi en alimentation animale (25 % en 2016). L'augmentation du tonnage de cette filière, liée à des destructions de produits, a particulièrement impacté le total.

En s'affranchissant des variations de production propres à chaque site, le ratio tonnage total de déchets générés par le Groupe par tonne de produits fabriqués est en augmentation de 18 % par rapport 2016 : en effet, le calcul théorique de ce ratio aurait été de 114 tonnes de déchets pour 1000 tonnes de produits fabriqués en 2017 si chaque site avait produit le même pourcentage du tonnage total Groupe qu'en 2016 (appliqué au ratio tonnage de déchets pour 1000 tonnes de produits fabriqués de chaque site en 2017).

- ✓ Les déchets industriels non dangereux (DIB), qui sont des déchets en mélange, ont représenté 793 tonnes, en relative stabilité par rapport à 2017. Ils sont récupérés pour être, en général, incinérés par des sociétés spécialisées ou utilisés en production de méthane.
- ✓ Les bio-déchets sont destinés à la valorisation par des organismes habilités (compostage, méthanisation) (1 499 tonnes) ou au « ré-emploi » dans des filières d'alimentation animale (1 587 tonnes). Cette filière est une des réponses apportées aux mesures incitatives développées dans le plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ✓ Les déchets dangereux (DD) ont représenté 13 tonnes en 2017 (selon les sites, concernent aérosols, piles, lampes/néons, accumulateurs, séparateurs d'hydrocarbures, huiles de maintenance, solvants...).
- ✓ Les cartons et emballages (3<sup>e</sup> place en tonnage) : en 2017, les sites industriels ont rejeté 496 tonnes de cartons et emballages. Le recyclage est assuré par des entreprises spécialisées reconnues.
- ✓ Les boues en matière sèche ont représenté 87 tonnes. Le tonnage évolue de façon significative en 2017 (+ 41 %). Les traitements apportés aux rejets avant station afin de mieux maîtriser le taux de DCO a en effet généré la production de davantage de boues. C'est le cas des sites de Fouesnant, Malville et Pont-Château.

Sont également recyclés : le plastique, le verre, la ferraille, le bois, le papier.

Déchets valorisés	2017	2016	2015
Taux de valorisation (%)	97	97	96

En 2017, le pourcentage global de valorisation des déchets (matière ou énergétique) s'élève à 97 % grâce à la forte valorisation des DIB (production de chaleur), à la poursuite du recyclage notamment le tri du plastique et le recours à des filières de ré-emploi pour la valorisation des bio-déchets.

Le tri du papier est pratiqué sur tous les sites. En 2017, 7,6 tonnes de papier ont ainsi été collectées pour être, soit cédées à des associations caritatives, soit revendues en valorisation.

Une initiative de recyclage 100 % écologique des consommables d'imprimantes et photocopieurs est poursuivie sur 4 sites.

Le site de Saint-Herblain (comprenant le siège administratif et un site de production) a également innové en septembre 2015 avec la mise en place de nouvelles filières de tri : des collecteurs de gobelets, bouteilles plastiques et canettes en métal ont été installés dans les deux zones de pause du site. Les salariés ont été sensibilisés par voie électronique et affichage. Le bilan des deux années passées est satisfaisant en qualité de tri.

## Nuisances aux riverains des sites industriels :

Tous les sites sont implantés dans des zones industrielles (Z.I.) ou d'activité (Z.A.) avec des impacts potentiels limités sur les habitations. Des mesures de bruits sont effectuées en limite de propriété, conformément à l'arrêté préfectoral de chaque site soumis à autorisation ou à déclaration.

### **6.2.4 Le changement climatique**

#### **Les rejets de gaz à effet de serre (GES)**

Depuis 2013, les sites du Groupe comptabilisent leurs rejets de gaz à effets de serre (GES) sur les Scopes 1 & 2. Le calcul du scope 3 est ajouté en 2017, conformément à la réglementation en vigueur (voir § ci-dessous).

<b>GES (en tonne équivalent CO2)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>SCOPE 1 (*)</b>	12 636	14 082	15 216
<b>SCOPE 2 (*)</b>	1 120	1 347	1 449
<b>TOTAL SCOPES 1&amp;2</b>	13 756	15 429	16 665
<i>Tonnes eq CO2 / 1000 tonnes fabriquées</i>	316	346	393
<b>SCOPE 3 (*)</b>	179 167		
<i>Tonnes eq CO2 / 1000 tonnes fabriquées</i>	4 117		
<b>TOTAL SCOPES 1,2 &amp; 3</b>	<b>192 923</b>		
<i>Tonnes eq CO2 / 1000 tonnes fabriquées</i>	4 433		

(\*) *Scope 1 : émissions de GES directes (dans le périmètre des sites du Groupe)*

*Scope 2 : émissions de GES indirectes (hors périmètre des sites du Groupe) liées aux consommations d'énergies*

*Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes de GES*

Pour les scopes 1&2, le résultat global de l'année 2017 est de 13 756 TeqCO2 pour les 7 sites, en diminution sensible par rapport à 2016 (- 11 %). Le ratio tonnes équivalent CO2 pour 1000 tonnes de produits fabriqués est en baisse de 9 % par rapport à 2016.

L'utilisation d'une technologie pérenne à base de gaz naturel sur l'installation de production de froid à Fouesnant, mise en service en juillet 2015, avait contribué dès 2015 à une réduction des émissions de GES sur le site, tendance qui s'est poursuivie en 2016 et 2017.

Pour rappel, le Groupe a en effet engagé depuis plusieurs années un très important programme d'investissements visant la substitution de certains fluides frigorigènes utilisés dans la production de froid ayant un impact négatif sur l'environnement. Ce programme est aujourd'hui achevé sur les sites de Marans et Fouesnant. Un avant-projet a également été lancé en 2017 sur le pôle Traiteur Pâtissier pour étudier le remplacement progressif des installations de production de froid.

Par ailleurs, les audits énergétiques réalisés progressivement sur les sites (cf § énergies) et la mise en œuvre des plans d'action associés, doivent permettre de réduire graduellement les émissions de GES dans les années à venir.

Pour répondre aux nouvelles obligations liées à l'article 173 de la loi de la transition énergétique en matière de reporting climat, le Groupe a procédé, dès l'exercice 2016, à une pré-évaluation du scope 3 dans le but d'identifier les postes significatifs d'émission indirecte de GES. En utilisant l'outil de pré-évaluation mis à disposition par le « Greenhouse Gas Protocol » (« Scope 3 Evaluator »), il apparaissait que ce scope 3 représentait plus de 90 % du total des émissions GES (tous scopes confondus). Le poste pré-évalué comme étant de très loin le plus émetteur de GES était les achats de produits et de services.

La mise en œuvre d'un nouvel outil de calcul plus précis en fin d'année 2017, prenant en compte de nouveaux postes d'émission, comme la logistique (stockage et transports), les déplacements des salariés domicile/travail, les achats matières premières et emballages, l'utilisation des produits (en

fin de leur cycle de vie) confirment cette proportion. La valeur du scope 3 pour l'année 2017 est évaluée à 179 167 TeqCO<sub>2</sub>, soit 93 % du total des émissions de GES ; les achats de matières premières et emballages représentent de très loin la part plus importante du scope 3 (90 %).

Selon les postes d'émission, les niveaux d'incertitude sont les suivants : faible pour les scopes 1, 2 et le poste « déchets », moyen pour le poste « transport aval », fort pour les postes achats matières premières/emballages et achat de stockage froid, très fort pour les autres postes.

#### **L'adaptation de l'activité au changement climatique :**

Le Groupe n'a pas identifié de risques directs liés aux effets du changement climatique de nature à impacter significativement ses activités et n'a donc pas mis en œuvre d'actions spécifiques. En revanche, il évalue les risques indirects portant principalement sur l'approvisionnement de certaines matières premières stratégiques qui peuvent être soumises à des aléas climatiques. Le Groupe met en œuvre une politique de diversification des sources d'approvisionnement, d'optimisation des consommations de matière et des recettes des produits qui contribue à limiter les impacts potentiels de ce risque.

#### **6.2.5 La conformité aux dispositions réglementaires en matière environnementale**

Les sites industriels, soumis à autorisation, déclaration ou enregistrement auprès de la DREAL ou de la DDPP, ont obtenu la permission d'exploiter.

Dans le souci d'être au plus près de l'évolution de la législation, le Groupe utilise un logiciel de veille réglementaire en « Environnement et Sécurité » exploité par tous les sites.

#### **6.2.6 Les dépenses engagées en matière environnementale**

Dépenses	2017	2016	2015
<i>Dépenses affectées en traitement des déchets, des rejets, audits/diagnostics (en K€)</i>	564	562	561

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité des sites industriels du Groupe sur l'environnement se sont élevées à 564 K€ soit un niveau proche de celui des années précédentes. Elles portent essentiellement sur l'assainissement des eaux usées, le traitement des déchets et les coûts d'audit et de diagnostic.

#### **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement :**

Aucune provision n'est comptabilisée sur l'exercice. Le montant des garanties est disponible dans le § 4.5. « Assurances ».

#### **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement :**

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire pour risques en matière d'environnement et à date, aucune décision judiciaire en matière d'environnement n'est en cours.

**Objectifs assignés aux filiales à l'étranger :** Non applicable pour le Groupe Tipiak.

## **6.2.7 Perspectives & plans d'action**

Pour les trois prochaines années, le Groupe poursuivra sa politique de sensibilisation à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, il amplifiera ses actions de protection de l'environnement :

- ✓ Par une optimisation des consommations énergétiques (électricité et gaz) et des consommations d'eau à partir des diagnostics réalisés.
- ✓ Par la maîtrise des rejets en eaux usées, en poursuivant les programmes de sensibilisation interne.
- ✓ Par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre à partir des diagnostics réalisés.
- ✓ Par la réduction des déchets banaux et leur valorisation.

## **Le volet Sociétal**

### **6.3.1 Assurer son rôle d'acteur local**

L'ambition du Groupe Tipiak de fédérer des entreprises pionnières aux savoir-faire reconnus montre sa volonté de favoriser le développement de chacune d'elles dans son environnement local. Les sites de production du Groupe se positionnent, dans la majorité des cas, comme des employeurs majeurs des communes dans lesquelles ils sont implantés.

Le Groupe adhère également à plusieurs groupements d'employeurs pour pérenniser l'emploi des personnels saisonniers en s'associant à d'autres employeurs.

Il participe régulièrement à des forums emploi ou forums d'orientation (notamment dans le cadre du partenariat avec l'établissement d'études supérieures agro-alimentaires ONIRIS) afin de faire connaître ses savoir-faire et de rencontrer de nouveaux talents. Le site de Fouesnant a participé pendant deux ans (2015 et 2016) à une opération recrutement type « job dating » (entretiens courts) en venant à la rencontre des candidats pendant deux journées pour des entretiens individuels d'embauche. Le site de Pont l'Évêque a testé la même formule en 2017 dans le cadre des « Cafés de l'emploi et de la formation ». Pour favoriser les liens avec le monde enseignant, Les sites de Traiteur Pâtissier ont participé à des initiatives impliquant des professeurs de collèges, lycée, écoles d'études supérieures avec présentation et visite des ateliers. Ils ont également été mobilisés sur la « semaine de l'Industrie » pour faire découvrir leurs métiers (visite, forums...), notamment à des représentants de Pôle Emploi et des missions locales.

En termes de partenariat, le Groupe contribue à l'aide aux plus démunis par des dons réguliers de produits alimentaires à plusieurs associations caritatives situées à proximité des usines, comme les « Restos du cœur » ou la « Banque Alimentaire ». Il propose également ses produits à la vente « en déstockage » (produits non conformes mais consommables ou proches de la date de péremption) dans des filières de distribution adaptées ou en alimentation animale pour quelques co-produits. Ces actions répondent aux mesures incitatives développées dans le plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2017, les dons de produits aux associations représentent 105 K€, les ventes « en déstockage » 173 K€ et la vente de co-produits pour l'alimentation animale 81 K€ ; ce qui représente un volume total de 1 685 tonnes.

Tipiak fait également parfois appel à des organismes favorisant l'insertion sociale pour assurer certains travaux (entretien espaces verts, maintenance de bureaux,..).

Depuis cinq ans, le Groupe soutient l'action de plusieurs salariés sportifs (frais d'inscription couverts) qui participent au Marathon de Nantes. En 2017, 8 équipes représentant 5 des 7 sites du Groupe, ont ainsi couru sous les couleurs de Tipiak dans la course relais. Un groupe de salariés coureurs et marcheurs est également soutenu par le site de Fouesnant pour sa participation à des courses locales.



### **6.3.2 Entretien des relations avec ses publics**

Chaque direction opérationnelle veille à maintenir des relations constructives avec son environnement proche, par des échanges ou des visites sur le site : les élus locaux, les représentants des administrations, les forces de l'ordre ou de sécurité. Des relations étroites sont ainsi entretenues avec les sapeurs-pompiers de chaque commune. En 2015, un état des lieux a été réalisé public par public sur chacun des sites pour évaluer le niveau de la relation entretenue avec chaque partie prenante du Groupe. En 2017, des plans d'action ont été déployés sur plusieurs sites : rencontres avec les élus locaux (Maires de Pont-Château et Fouesnant), des représentants de l'Etat (Préfet de Région des Pays de la Loire) ou les représentants des administrations par exemple.

Par son implication dans des associations professionnelles locales (comme LIGERIAA en Pays de la Loire, ABEA en Bretagne et IFRIA en Bretagne et en Pays de la Loire), le Groupe contribue à la réflexion menée sur l'évolution de ses métiers et de son activité. Il s'implique également dans les associations des zones industrielles dans lesquelles certains sites sont implantés pour participer à la vie du territoire (restauration inter-entreprises par exemple). En 2017, il a poursuivi son action au sein de l'association des entreprises de Saint-Herblain Ouest (S.H.O.E.) et sa commission RSE. Dans ce cadre, il a apporté son concours à l'organisation de la quatrième rencontre entre des jeunes de la ville de Saint-Herblain et des entreprises adhérentes, au cours de simulations d'entretiens d'embauche (110 jeunes participants en mars). Il a également participé à une information de ses salariés de Saint-Herblain sur l'organisation d'un don du sang en juin 2017 avec l'Etablissement Français du Sang, après l'avoir organisé pendant plusieurs années. A Fouesnant, une permanence de l'EFS a été proposée aux salariés pour répondre à leurs questions sur le don.

Enfin, Traiteur Pâtissier et Panification ont proposé à leurs salariés de bénéficier d'un vaccin anti-grippe, dont les frais étaient pris en charge par l'entreprise.

Le Groupe favorise également l'accueil de stagiaires, de niveau collègue (stages d'observation) jusqu'au stage de fin d'études supérieures. En 2017, 67 stagiaires (tous niveaux confondus) ont ainsi été accueillis dans les différents services de l'entreprise, dont 27 % en production.

Des relations étroites sont entretenues avec plusieurs établissements d'enseignements spécialisés en cuisine ou technologies agro-alimentaires.

De plus, les pôles favorisent de plus en plus les formations en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) pour permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle qu'ils peuvent ensuite valoriser dans leur parcours professionnel.

Certains salariés animent des conférences pour partager leur expertise auprès des étudiants ou élèves, participent à des jurys ou à la validation de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de leur branche professionnelle (Convention Collective Nationale des 5 Branches Industries Alimentaires Divers par exemple).

### **6.3.3 Favoriser une politique d'achat durable**

Tipiak est soucieux d'entretenir des relations durables et de qualité avec ses fournisseurs. Outre sa procédure Achats, le Groupe met en œuvre toutes les actions qui favorisent des partenariats constructifs : co-développement, accompagnement dans des démarches de certification, évaluation couplée de visites ou d'audits pour approfondir la connaissance des filières, etc... Ces différents aspects sont développés dans les paragraphes suivants.

La procédure Achats Groupe fixe les lignes directrices en matière de processus achats (sourcer, sélectionner, négocier, référencer, approvisionner, évaluer) applicables à tous les pôles du Groupe. L'enjeu majeur est de permettre l'évaluation et la maîtrise des risques à l'achat. Elle est relayée ensuite dans les pôles par une procédure spécifique, intégrée au système qualité du pôle.

Tipiak travaille continuellement à sélectionner ses matières et à en tester régulièrement de nouvelles dans le cadre d'un processus de référencement rigoureux. La sélection des matières premières

comporte plusieurs étapes de validation de la matière et du fournisseur (revue documentaire, audit fournisseur, type et fréquence des analyses, tests industriels, ...). Dans le pôle Traiteur Pâtissier, une évaluation croisée des services Achats/Qualité/approvisionnements permet de dresser une cartographie des fournisseurs selon des critères tels que la qualité des matières livrées, le respect des délais, l'ancienneté des relations commerciales, la localisation géographique, etc.

Chez Panification, la mise en place de la démarche de prévention de la fraude en 2016 a permis d'améliorer l'évaluation du couple « matière/fournisseur » (cf 6.3.5). Dans certains cas, la relation s'enrichit aussi grâce à des actions de co-développement en matière d'innovation produit (tests de nouvelles matières premières). L'incitation à engager des démarches de certifications qualité type BRC, peut aussi faire partie des leviers pour aider les fournisseurs à progresser (cas par exemple d'un fournisseur d'emballage).

Dans tous les pôles, un planning d'audit est prévu chaque année selon des critères définis (matières stratégiques, matières sensibles, nouveau fournisseur,...). Ces audits fournisseurs organisés par des équipes Tipiak selon un référentiel interne (sécurité produit, qualité, savoir-faire et maîtrise du process, nettoyage,...), notamment dans le cas du sourcing à l'international afin de valider les conditions de production de matières premières stratégiques et de développer des relations de partenariat durable. En 2017, 6,4 % des fournisseurs du Groupe représentant 10,6 % du volume d'achat global ont été audités, une baisse expliquée par la taille des fournisseurs audités.

<b>Audits fournisseurs</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Nb d'audits / Nb fournisseurs (%)</b>	6,4	5,1	8,5
<b>CA fournisseurs audités / CA global (%)</b>	10,6	15,7	NC

Les visites sur place à la rencontre de fournisseurs (audits) ou de prospects sont l'occasion pour les équipes d'approfondir leur connaissance des filières stratégiques (comme par exemple au cours des dernières années : le quinoa en Amérique du Sud, le poisson en Ecosse ou en Norvège, la noix de Saint-Jacques en Amérique du Sud, le manioc en Thaïlande).

Le Groupe prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achat. Il poursuit par exemple sa démarche de promotion des dix principes du Pacte Mondial, notamment ceux touchant l'environnement, auprès de ses fournisseurs de matières premières et d'emballages. Questionnaires fournisseurs, conditions générales d'achat et supports d'audits fournisseurs y font ainsi référence, dans un but de sensibilisation et d'incitation. Pour certaines catégories d'achat, les pôles portent aussi une attention particulière à l'origine géographique des matières ou à la certification de la filière.

La quasi-totalité des activités de fabrication et de conditionnement des produits sont réalisées en propre dans les sites industriels du Groupe. Les activités sous-traitées à des tiers (activités de production, de conditionnement et de négoce) ne représentent que 3,1 % du coût total de production du Groupe (3,5 % en 2016). Si l'on ajoute les activités de stockage, ce taux s'élève à 8,8 %. D'autres activités significatives de sous-traitance (transport, entretien et maintenance, par exemple) ne sont pas incluses dans ce périmètre. En ce qui concerne les prestations de transport, tous les pôles veillent à entretenir des relations de partenariat fort avec leurs différents prestataires. La plupart sont des entreprises locales situées à proximité des usines, dont certaines ont une relation d'affaires très ancienne avec le Groupe. Depuis plusieurs années, le pôle Epicerie a rejoint le collectif « Chargeurs pointe de Bretagne », un GIE qui propose la mutualisation des flux de marchandises des sites de production les plus excentrés vers les entrepôts de la Grande Distribution, avec pour objectif de réduire les coûts et l'empreinte carbone.

Par ailleurs, des mesures de prévention s'appliquent aux prestataires de service lors d'interventions de leur personnel sur nos sites dans le respect des dispositions réglementaires (ex : signature de plans de prévention).

#### **6.3.4 Garantir la qualité nutritionnelle et la sécurité des aliments**

Dans chaque pôle d'activité, une direction de la qualité, indépendante des responsables de production veille en permanence à la qualité et la sécurité des aliments. L'approvisionnement sécurisé en matières premières sensibles est garanti par l'application rigoureuse et permanente des procédures d'assurance qualité. Celles-ci sont le plus souvent validées par des certifications de type BRC (British Retail Consortium) ou IFS (audits distributeurs), délivrées par des organismes habilités. En 2017, toutes les certifications en cours ont été renouvelées. (cf § développé dans le chapitre « les facteurs de risques » du rapport annuel). Pour prévenir le risque de fraude, des projets et plans d'action sont déployés progressivement dans les pôles (cf §6.3.5).

Dans le cadre des plans de surveillance des produits, des milliers d'analyses, principalement sur des critères bactériologiques, contaminants, physico-chimiques, allergènes, sont réalisées chaque année sur les matières premières et les produits finis dans les laboratoires internes au site ou par des laboratoires extérieurs accrédités.

Plusieurs centaines de sessions internes de dégustation sont organisées annuellement sur chaque site par des personnes formées permettant de valider les qualités gustatives et l'aspect de chaque recette. De nombreux tests de dégustation sont également effectués chaque année par des organismes externes indépendants auprès de milliers de consommateurs. Les normes du Groupe prévoient que la commercialisation d'un nouveau produit ne peut être validée et déclenchée que lorsque celui-ci recueille en test à l'aveugle des scores élevés d'appréciation gustative selon des critères définis par les équipes Recherche & Développement.

Dans le cadre de la prévention des risques, le Groupe dispose d'une procédure « Mise en place d'une cellule de crise » qu'il peut déclencher en cas d'alerte ou de crise avérée, en mobilisant des experts internes et des partenaires externes dans des domaines variés (juridique, relations sociales, communication, bactériologie, gastro-entérologie). Dans ce cadre, le Groupe a concrétisé son partenariat avec l'I.M.A.D. (Institut des Maladies de l'Appareil Digestif) en devenant membre de sa Fondation d'entreprise depuis 4 ans.

Enfin, des sessions de formation ou de sensibilisation sont aussi dispensées chaque année auprès des responsables opérationnels et de tous les nouveaux encadrants du Groupe lors de leur séminaire d'intégration. En 2017, 26 membres de l'encadrement ont bénéficié de cette formation.

#### **6.3.5 Prévenir la fraude et la corruption**

L'organisation du Groupe Tipiak dans lequel les fonctions finance, comptabilité, juridique, crédit management et paie sont centralisées au sein de la société de tête Tipiak SA et indépendantes des entités opérationnelles pour lesquelles elles opèrent garantit une séparation des fonctions et une sécurisation des opérations.

Plus spécifiquement les fonctions Contrôle de Gestion Groupe, Comptabilité et Juridique, de par leur positionnement indépendant au sein de la holding Tipiak SA et la nature de leurs missions (tableaux de bord & indicateurs de gestion, contrôle interne, gestion des risques) contribuent à réduire cette nature de risques.

Par ailleurs, la sensibilisation des fournisseurs du Groupe aux principes du Pacte Mondial (cf § achats) constitue une action de prévention contre le risque de corruption.

Enfin, pour améliorer la maîtrise des filières d'approvisionnement et limiter le risque de fraude de la part de fournisseurs, un avant-projet a été initié en 2013 pour renforcer le processus de sécurisation des achats applicable à l'ensemble des pôles du Groupe. Il a été poursuivi en 2014 et a permis l'élaboration d'une matrice « Fraude » par famille de matières. Cette matrice identifie 3 niveaux de risque distincts correspondant à 3 niveaux de plans d'action en termes de contrôles internes et

externes qui seront déployés progressivement au sein du Groupe. Dès 2015, un pôle pilote a démarré un projet de mise en œuvre des actions identifiées, notamment sur le contrôle des matières premières à réception. En 2016, la démarche a été engagée dans 2 autres pôles à travers, par exemple, les actions suivantes :

- réalisation d'analyses complémentaires de certaines matières premières avec l'implication du fournisseur,
- suppression de matières premières identifiées à risque ou substitution par des matières maîtrisées,
- déréférencement ou sélection de nouveaux fournisseurs,
- renforcement des audits,
- mise en place de nouvelles spécifications sur les risques nouveaux et émergents,
- renforcement de la veille en lien avec les syndicats professionnels.

Les actions se sont poursuivies en 2017 avec les plans associés portant sur les matières premières ou les emballages selon les pôles.

En 2017, le Groupe a également initié un projet dans le cadre des nouvelles obligations la loi Sapin II portant sur la lutte contre la corruption. Dans un premier temps, une cartographie des risques a été réalisée pour identifier et mesurer les risques d'exposition du Groupe à la corruption. Les personnes de l'entreprise les plus exposées à ce risque ont été identifiées à partir d'entretiens menés auprès de managers issus des services achats, commercial (France et export), finances, ressources humaines, juridique. En parallèle, un « code de conduite anti-corruption » a été rédigé avec le concours des responsables ressources humaines pour être présenté en consultation aux instances du personnel. Début 2018, ce code anti-corruption sera intégré dans le règlement intérieur de tous les établissements du Groupe. La démarche anti-corruption sera déployée progressivement au cours de l'année 2018 : communication interne et externe, formation et sensibilisation des salariés selon leur degré d'exposition, mise en place et suivi du dispositif d'alerte anti-corruption.

#### **6.4 Evolution vers la matérialité des enjeux RSE**

En prévision de l'adoption de la Directive européenne sur la déclaration de performance extra-financière, Tipiak a réalisé en 2017 une étude de matérialité permettant de développer une approche risques/opportunités en croisant les enjeux matériels pour la performance économique du Groupe et les attentes des parties prenantes. A partir d'un schéma de la chaîne de valeur de l'entreprise et d'une liste d'enjeux RSE pertinents, des interviews ont été réalisés auprès des dirigeants des deux secteurs d'activité du Groupe pour établir le niveau de matérialité de chaque enjeu RSE et son niveau de maîtrise par le Groupe.

Cette première phase a permis de dégager les 4 axes de travail suivants qui seront à affiner et à traiter en priorité au cours de l'année 2018 : la relation avec les fournisseurs, la relation avec les clients, l'efficacité opérationnelle (énergies, déchets, fluides,...) et l'empreinte carbone.



---

## **7. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS R.S.E**



## Tipiak

Exercice clos le 31 décembre 2017

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande à l'adresse suivante : [tipiak@tipiak.fr](mailto:tipiak@tipiak.fr).

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

---

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)





Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 8 % des consommations d'énergie groupe et 7 % des effectifs groupe considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

<sup>3</sup> Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'emploi (l'effectif total et les répartitions, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, les maladies professionnelles, le nombre total d'heures de formation. ;
- *Informations qualitatives* : les conditions de santé et de sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

**Informations environnementales et sociétales :**

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : la pollution et la gestion des déchets (la quantité de DCO et les tonnages de déchets produits et valorisés), la consommation d'énergie, les émissions de GES, la consommation d'eau, les quantités de fluides frigorigènes remplacés;
  - *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement, la pollution (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol), l'économie circulaire (les mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique), le changement climatique (les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit), l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

<sup>4</sup> l'entité Tipiak intégrée au pôle Plats Cuisinés Surgelés à Marans



Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 3 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés



Eric Mugnier  
Associé développement durable



Bruno Perrin  
Associé

## **8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce et est joint au rapport de gestion. Il a été préparé avec l'assistance de la Direction financière et a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 mars 2018.

### **Code de Gouvernement d'Entreprise**

La Société a pris connaissance des Codes de gouvernement d'entreprise Middlenext et AFEP-MEDEF et a choisi de ne pas se référer à un de ces Codes en raison de ses spécificités liées notamment à ses enjeux, sa taille et à la géographie de son capital.

Sans adhérer à un Code, au sens de l'article L.225-37-4 8° du Code de commerce, la Société applique certaines dispositions complémentaires aux exigences légales, et notamment :

- La présence au sein du Conseil de deux administrateurs indépendants selon la définition arrêtée par le Conseil (cf infra « Administrateurs indépendants ») ;
- Un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs ;
- Des réunions du Conseil régulières permettant un examen approfondi des thèmes abordés (au moins 4 réunions par an, cf infra « Travaux des Conseils d'administration tenus en 2017»), chaque réunion faisant l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et les décisions prises ;
- La mise en place d'un règlement intérieur prévoyant les missions et les règles de fonctionnement du conseil ;
- Une bonne information des membres du Conseil (notamment envoi d'un rapport d'activité bimestriel, accompagné des tableaux de synthèse sur les résultats et de documentation pouvant avoir un intérêt pour l'entreprise, cf infra « Conditions de préparation, d'organisation et d'évaluation des travaux du Conseil d'administration »).

### **Conseil d'Administration**

#### **Missions du Conseil d'administration - fonctionnement et pouvoirs**

- Le Conseil d'administration analyse les enjeux à moyen terme, fixe les orientations de la société et s'assure de leur mise en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, évalue les projets, désigne les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Compte tenu de la taille de la Société et du nombre d'administrateurs, il n'a pas été jugé opportun de constituer des comités autonomes.

Ainsi, le Conseil d'administration remplit les fonctions de Comité d'audit en application de l'article L.823-20 du Code de commerce. Il se réunit au moins une fois chaque année sous la forme de Comité d'audit. Il est alors présidé par un administrateur indépendant et le Président exécutif ne prend pas part aux échanges. Les Commissaires aux comptes assistent à ces réunions.

Le Conseil d'administration remplit également les fonctions de Comité des rémunérations et de Comité stratégique.

### **Règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil a adopté le 18 mars 2016 un règlement intérieur, mis en ligne sur son site internet (<http://groupe.tipiak.fr/finance/gouvernance-dentreprise.html>), comprenant notamment des dispositions sur les missions du conseil, sa composition avec la présence d'un ou plusieurs administrateurs indépendants et une définition des critères d'indépendance et les règles de fonctionnement du conseil.

Ce règlement intérieur comprend en outre une disposition lui permettant de réunir le Conseil aux moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La participation au Conseil par voie de visioconférence ou de moyens de télécommunication existants ou à venir n'est pas possible pour les opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et concernant :

- l'arrêté des comptes sociaux annuels,
- l'arrêté des comptes consolidés annuels,
- l'établissement du rapport de gestion annuel,
- l'établissement du rapport de Groupe annuel.

Par ailleurs, conformément aux dispositions statutaires, la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication existants ou à venir est exclue pour les résolutions ayant trait à :

- la nomination, la rémunération et la révocation du Président du Conseil d'Administration,
- la nomination, la rémunération et la révocation du Directeur Général,
- la nomination, la rémunération et la révocation du ou des Directeurs Généraux Délégués.

### **Missions du Président du Conseil d'administration**

- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale.
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

### **Conditions de préparation, d'organisation et d'évaluation des travaux du Conseil d'administration**

- Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des administrateurs font l'objet d'un envoi préalable, dans un délai raisonnable, à chaque administrateur.

En outre, le Président remet chaque bimestre un rapport d'activité sur la période écoulée, accompagné des tableaux de synthèse sur les résultats et de documentation pouvant avoir un intérêt pour l'entreprise. Chaque administrateur peut solliciter toute explication ou production d'information complémentaire qu'il pourrait juger utile.

Par ailleurs, les documents de présentation, de discussion et de validation des plans triennaux sont remis annuellement. Les budgets et plans d'action annuels font l'objet d'une révision quadrimestrielle validée par le Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration, attentif à l'évaluation de son action et de son mode de fonctionnement, surveille certains indicateurs tels que la fréquence des réunions et le taux de présence des administrateurs.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs se sont réunis 4 fois en Conseils d'administration (cf. infra « Travaux des Conseils d'administration tenus en 2017 »). Le taux de présence aux conseils tenus en 2017 est de 80 %.

Il n'existe toutefois pas de procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil, eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En pratique, les administrateurs échangent en effet leurs points de vue tout au long de l'exercice social pendant les réunions d'administrateurs ou lors des Conseils d'administration.

### **Composition et représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration**

- Aux termes de l'article 12 des statuts, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus. La société applique le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil qui compte à ce jour 9 administrateurs dont 4 femmes et 5 hommes.

- Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés au sein du Conseil.

- Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la société.

- En vertu des statuts, chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action. La durée des fonctions des administrateurs est fixée à six années.

Cette durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

- Le Président est élu par le Conseil d'administration et choisi parmi ses membres. La limite d'âge pour l'exercice de ces fonctions a été fixée à 70 ans par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 juin 2012. Une modification de cette limite d'âge sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 juin 2018 afin de la porter de 70 ans à 75 ans.

### **Non-dissociation de fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général**

- Lors de sa réunion du 20 juin 2002, le Conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 7° du Code de commerce, il est ici précisé que les statuts et le règlement intérieur du Conseil ne contiennent pas de limitations de pouvoirs de Monsieur Hubert Grouès, Président Directeur Général.

- Monsieur Hubert Grouès a été renouvelé dans ses fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 juin 2012. Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert Grouès sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 juin 2018 pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **Administrateurs indépendants**

Le Conseil d'administration a fixé dans son règlement intérieur des critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant.

Pour pouvoir être qualifié d'indépendant, l'administrateur doit remplir les critères suivants :

- ne doit entretenir avec la société, une société du Groupe ou sa Direction aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer sa liberté de jugement,
- ne doit pas être salarié, mandataire social dirigeant, de la Société ou d'une société du Groupe,
- ne doit pas être client, fournisseur ou banquier de la société ou de son Groupe.

En conséquence, le Conseil estime que deux administrateurs remplissent ces critères et ont la qualité d'administrateur indépendant, savoir Messieurs Éric André et Ghislain de Murard.

Composition du Conseil - liste des administrateurs au jour de l'établissement du présent rapport :

Nom – Prénom / dénomination sociale des administrateurs	Nom – Prénom des représentants permanents des personnes morales administrateurs	Fonctions au sein de Tipiak	Année de naissance	Nationalité	Date première nomination	Année d'échéance du mandat Tipiak	Autres sociétés dans lesquelles l'administrateur exerce un mandat	Fonctions
GROUÈS Hubert		Président Directeur Général	1948	Française	1992	2018	SCI Gestion Immobilière <i>(SCI contrôlée à 99,98% par TIPIAK SA)</i>	Gérant
ANDRE Éric		Administrateur indépendant	1949	Française	2009	2021	LISI	Administrateur
Sté MAISON GROULT	BORDEAUX- GROULT Marie Calixte	Administrateur	-	-	1967	2018		
BORDEAUX-GROULT Robert		Administrateur	1953	Française	1991	2022	Maison Groult Urquhart Aviation	Administrateur Gérant
BORDEAUX-GROULT Elisabeth-Charlotte		Administrateur	1983	Française	2008	2020	Maison Groult	Administrateur
FLEUROT Christine		Administrateur	1957	Française	2017	2023		
LE BOULLEUR DE COURLON Sabine		Administrateur	1984	Française	2017	2023		
De MURARD Ghislain		Administrateur indépendant	1956	Française	2009	2018	Société AGIHR Boissy Films	Gérant Administrateur
ROUSSEL Hervé		Administrateur	1944	Française	1976	2020	Société de Gestion Billard	Président

## **Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017**

Messieurs Éric Lejoille et Xavier Fleurot ont démissionné de leur mandat d'administrateur au terme de l'Assemblée générale du 20 juin 2017.

Mesdames Christine Fleurot et Sabine Le Bouilleur de Courlon ont été nommées le 20 juin 2017 en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **Travaux des Conseils d'administration tenus en 2017**

- Aux termes de l'article 12 des statuts de la société, le Conseil d'administration est convoqué par le Président qui arrête l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

- Chaque réunion du Conseil a fait l'objet d'un procès-verbal, établi par le Président puis adopté par le Conseil lors de la séance suivante.

Les procès-verbaux ont été régulièrement reportés sur le registre des délibérations du Conseil d'administration.

- Chaque réunion du Conseil d'administration en formation de comité d'audit a également fait l'objet d'un procès-verbal établi par un administrateur indépendant présidant ces réunions, et adopté lors de la séance suivante.

- La fréquence et la durée des réunions du Conseil ont permis un examen approfondi des thèmes abordés. Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs, convoqués par le Président, se sont réunis 4 fois en Conseil d'administration aux dates suivantes : 27 janvier, 17 mars, 20 juin et 29 septembre.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni en Comité d'audit les 17 mars et 29 septembre.

Les membres désignés du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil et du Conseil réuni en Comité d'audit des 17 mars 2017 et 29 septembre 2017 au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes annuels et semestriels.

- En synthèse, le Conseil a été appelé à se prononcer sur les principaux points suivants :

- Lors de la séance du 27 janvier 2017 :
  - Constatation du transfert de propriété des actions attribuées gratuitement de façon définitive,
  - Fixation de la note de performance Groupe 2016 au vu des résultats approchés 2016,
  - Perspectives 2017-2019.
  
- Lors de la séance du 17 mars 2017 :
  - Arrêté des orientations stratégiques des perspectives de résultats économiques et financiers
  - Présentation des documents prévisionnels
  - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016
  - Proposition d'affectation du résultat

- Réexamen annuel de l'engagement réglementé
  - Mandats d'administrateurs - Présentation de deux candidates aux fonctions d'administrateur en remplacement de 2 administrateurs démissionnaires
  - Proposition de renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire, non renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant
  - Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
  - Eléments de rémunération du Président Directeur Général
  - Préparation et adoption des rapports à l'Assemblée générale mixte- Préparation et approbation de l'ordre du jour et du projet de texte des résolutions présentées par le Conseil à l'Assemblée générale mixte- Convocation de l'Assemblée générale mixte
- Lors de la séance du 20 juin 2017 :
    - Situation à date et perspectives 2017
    - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions
    - Attribution Gratuite d'Actions au Président Directeur Général
    - Attribution d'options d'achat d'actions à certains cadres et aux membres du Comité de direction générale
    - Constatation du transfert de propriété des actions attribuées gratuitement de façon définitive
- Le 29 septembre 2017
    - Arrêté des comptes semestriels 2017
    - Perspectives d'activité et de résultats pour l'exercice 2017
    - Documents de gestion prévisionnelle de la société Tipiak SA
    - Répartition des jetons de présence

**Conventions intervenues, directement ou indirectement, entre un mandataire social ou actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales) (article L. 225-37-4 2° C.com).**

Néant

#### **Nouvelles conventions réglementées**

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée et conclue au cours de l'exercice 2017.

Il est précisé qu'une nouvelle convention portant sur la rupture conventionnelle du contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis 1992 et prévoyant notamment le versement d'indemnité de rupture conventionnelle de 350 000 euros, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018 après avoir constaté sa conformité à l'intérêt social, notamment au regard de ses conditions financières.



## Intérêts et rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Les informations relatives à la rémunération de Monsieur H. GROUÈS, Président Directeur Général, sont résumées dans le tableau ci-après (article L.225-37-3 du C.com) :

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations (montants versés en €)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
rémunération fixe annuelle brute	290 000	290 000
rémunération variable au titre des performances de l'exercice N-1 (1)	132 457	114 660
rémunération variable complémentaire au titre des performances cumulées des 4 derniers exercices (2)	114 025	104 669
rémunération exceptionnelle	0	0
jetons de présence	16 666	16 666
avantages en nature (véhicule de société)	6 180	6 180
<b>TOTAL DE LA REMUNERATION BRUTE ANNUELLE</b>	<b>559 328</b>	<b>532 175</b>

(1) rémunération variable au titre des performances de l'exercice N-1 :

Rémunération versée en 2017 : 45,6 % de la rémunération fixe brute de l'année 2016

Rémunération versée en 2016 : 44,1 % de la rémunération fixe brute de l'année 2015

(2) rémunération variable complémentaire au titre des performances cumulées des 4 derniers exercices :

Rémunération versée en 2017 : 2,5 % du résultat net consolidé moyen des 4 derniers exercices Rémunération

versée en 2016 : 2,5 % du résultat net consolidé moyen des 4 derniers exercices

- Engagement différé (indemnité de départ) au bénéfice de Monsieur H. GROUÈS, Président Directeur Général :

Au cas où il serait mis fin au mandat confié à Monsieur H. GROUÈS, en cours ou à l'issue de son mandat, pour quelque cause que ce soit, sauf faute lourde, celui-ci recevrait en une seule fois, à la cessation de ses activités, une indemnité contractuelle dont le montant correspondrait à sa dernière rémunération brute annuelle, toutes primes et bonus inclus, indexée sur l'évolution de l'Excédent brut d'exploitation consolidé annuel moyen des quatre derniers exercices comparé à l'Excédent brut d'exploitation moyen des quatre exercices précédents, sous réserve que l'excédent brut d'exploitation de la dernière année soit positif.

Il est précisé que le Président Directeur Général a renoncé à cet engagement d'indemnité de départ, cette renonciation prenant effet à l'issue de l'assemblée générale 2018, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.

- Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2017 au bénéfice de chaque dirigeant mandataire social :

Bénéficiaire	H.GROUÈS
Date d'attribution par le Conseil d'administration	20 juin 2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	5 000
Valeur de l'action à la date d'attribution	89,91 €
Délai d'acquisition	<b>1 an</b>
Date d'expiration du délai d'acquisition	20 juin 2018 (1)
Délai de conservation	<b>1 an</b>
Date d'expiration du délai de conservation	20 juin 2019 (2)

(1) Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En cas de décès d'un bénéficiaire pendant le délai d'acquisition, ses héritiers ou ayants droit disposeront d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour demander l'attribution des actions. Passé ce délai, le droit d'attribution deviendra irrévocablement caduc.

(2) En application des dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration fixe à 5 % des actions attribuées gratuitement, le nombre d'actions qui devra être conservé au nominatif par le Président jusqu'à la cessation de son mandat social.

Par exception, les actions sont librement cessibles pour les héritiers ou ayants droit s'ils ont demandé dans le délai de six mois susvisé l'attribution des actions et pour le bénéficiaire en cas d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

- Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social, acquises définitivement au cours de l'exercice 2017:

Bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions définitivement acquises
H.GROUES (PDG Tipiak SA)	17/06/2015	17/06/2017	5000
	15/06/2016	15/06/2017	5000
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	17/06/2015	17/06/2017	700
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	17/06/2015	17/06/2017	600

- Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social, devenues disponibles au cours de l'exercice 2017:

Bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'expiration du délai de conservation	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
H.GROUÈS (PDG Tipiak SA)	5/09/2013	5/09/2017	2 330
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	5/09/2013	5/09/2017	600
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	5/09/2013	5/09/2017	450

Il est précisé que le Conseil d'administration a fixé à 5 % des actions attribuées gratuitement, le nombre d'actions qui devra être conservé au nominatif par le PDG jusqu'à la cessation de son mandat social.

- Options d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2017 à chaque dirigeant mandataire social :

Bénéficiaires	Date du plan	Nombre d'options consenties	Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nature des options	Date d'échéance de la période d'exercice
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	20/06/2017	1 500	7,9	Achat	20/06/2027
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	20/06/2017	1 350	7,9	Achat	20/06/2027

- Options d'achat d'actions levées durant l'exercice 2017 par chaque mandataire social : Néant

- Options d'achat d'actions consenties / levées et nombre d'actions achetées durant l'exercice 2017 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers :

Options d'achat d'actions	Nombre d'options attribuées et d'options levées et d'actions achetées	Prix moyen pondéré en €	Date d'attribution	Date d'échéance
options d'achat attribuées en 2017 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	4 250	72,33	20 juin 2017	20 juin 2027
options d'achat levées en 2017 par les dix premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiaires d'options d'achat d'actions	1100	76,60	3 octobre 2008	/
	225	77,00	5 octobre 2007	/
Nombre d'actions achetées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux	/			

Les informatives relatives aux plans d'attributions gratuites d'actions de l'exercice 2017 et des 2 exercices précédents et aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2017 sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés (cf. *infra Annexe des comptes consolidés - Note 12*) et dans le rapport du Conseil établi en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce.

- Jetons de présence octroyés aux mandataires sociaux non dirigeants (montant brut en €) :

Mandataires sociaux non dirigeants	2017	2016
Société MAISON GROULT, représentée par Madame Marie-Calixte BORDEAUX-GROULT	16 666	16 666
Monsieur ANDRE Éric	16 666	16 666
Madame BORDEAUX-GROULT Elisabeth -Charlotte	16 666	16 666
Monsieur BORDEAUX-GROULT Robert	16 666	16 666
Monsieur FLEUROT Xavier	8 333	16 666
Monsieur LEJOILLE Éric	8 333	16 666
Monsieur de MURARD Ghislain	16 666	16 666
Monsieur ROUSSEL Hervé	16 666	16 666
Madame FLEUROT Christine	8 333	/
Madame LE BOULLEUR DE COURLON Sabine	8 333	/
<b>Total</b>	<b>133 333</b>	<b>133 333</b>

Autres rémunérations versées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société, les sociétés contrôlées ou la société qui la contrôle (article L. 225-37-3 C.com) : néant

Le Groupe Tipiak n'entretient aucune relation d'exploitation avec les sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'administration sont mandataires sociaux.

**- Say on Pay (articles L.225-37- 2 et L.225-100 du code de commerce) :**

**- Eléments fixes, variables et exceptionnels versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé et en raison de son mandat à Monsieur Hubert GROUES, Président Directeur Général, en application des principes et critères de détermination de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général approuvés par l'Assemblée générale du 20 juin 2017 dans sa 9ème résolution à caractère ordinaire (L225-100 du code de commerce) :**

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos en application de la politique de rémunération votée par l'assemblée générale du 20/06/2017	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	290 000 € (montant versé)	La rémunération fixe annuelle du Président Directeur Général est déterminée au regard des responsabilités exercées et du marché de référence.
Rémunération variable annuelle	97 440 €  <b>(montant à verser <u>après approbation de l'assemblée générale sous condition de son vote favorable</u>)</b>	La rémunération variable annuelle du Président Directeur Général, au titre des performances de l'exercice, peut représenter entre 7,5% et 67,5 % de la rémunération fixe annuelle en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Au titre de 2017, elle représente 33 ,6% de la rémunération fixe, étant précisé que l'ensemble de la rémunération variable annuelle est plafonnée à un maximum de 130% de la rémunération fixe.
Rémunération variable annuelle complémentaire	115 075 €  <b>(montant à verser <u>après approbation de l'assemblée générale sous condition de son vote favorable</u>)</b>	La rémunération variable annuelle complémentaire du Président Directeur Général est déterminée au regard des performances cumulées des 4 derniers exercices, égale à 2,5 % du résultat net consolidé moyen des quatre derniers exercices. Il est précisé que l'ensemble de la rémunération variable annuelle est plafonnée à un maximum de 130 % de la rémunération fixe annuelle.
Rémunération long terme : Attribution gratuite d'actions de performance	Actions = 433 600 €  (valorisation comptable)	La rémunération long-terme du Président Directeur Général prend la forme d'attributions gratuites d'actions de performance en fonction de ratios économiques de valorisation de l'entreprise (EBE, cash-flow...) et d'éléments de valorisation de sa marque (parts de marché, notoriété de la marque Tipiak...).

		<p>Date d'attribution par le Conseil d'administration : 20.06.2017</p> <p>Nombre total d'actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice : 5000</p> <p>Délai d'acquisition : 1 an</p> <p>Date d'expiration du délai d'acquisition : 20.06.2018</p> <p>Délai de conservation : 1 an</p> <p>Date d'expiration du délai de conservation : 20.06.2019</p> <p>Le Conseil d'administration a fixé à 5 % des actions attribuées gratuitement, le nombre d'actions qui devra être conservé au nominatif par le PDG jusqu'à la cessation de son mandat social.</p>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	<p><b>540 000 €</b></p> <p><b><u>(montant à verser après approbation de l'assemblée générale sous condition de son vote favorable)</u></b></p>	<p>Le Conseil d'administration a décidé le versement d'une rémunération exceptionnelle au Président Directeur Général suite à l'actualisation de la valorisation du Groupe Tipiak effectuée par plusieurs établissements financiers, faisant apparaître une très forte progression de la valeur de l'entreprise depuis la prise de fonction de M. Grouès en 1992.</p>
<b>Jetons de présence</b>	<b>16 666 € (montant versé)</b>	<p>Le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence identiques à ceux versés aux autres administrateurs</p>
<b>Éléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions</b>	<b>(aucun montant versé)</b>	<p>Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité contractuelle de départ : au cas où il serait mis fin au mandat confié au Président Directeur Général en cours ou à l'issue de son mandat, pour quelque cause que ce soit, sauf faute lourde, celui-ci recevrait en une seule fois, à la cessation de ses activités, une indemnité contractuelle dont le montant correspondrait à sa dernière rémunération brute annuelle, toutes primes et bonus inclus, indexée sur l'évolution de l'Excédent brut d'exploitation consolidé annuel moyen des quatre derniers exercices comparé à l'Excédent brut d'exploitation moyen des quatre exercices précédents sous réserve que l'excédent brut d'exploitation de la dernière année soit positif.</p> <p>Il est précisé que le Président Directeur Général a renoncé à cet engagement d'indemnité de départ, cette renonciation prenant effet à</p>

		l'issue de l'assemblée générale 2018, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.
<b>Éléments de rémunérations à raison des engagements de retraite</b>	<b>(aucun montant versé)</b>	Le Président Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83 du C.G.I.).
<b>Avantages de toute nature</b>	<b>6 180 € (valorisation comptable)</b>	Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction et des régimes de protection sociale mis en œuvre pour le personnel d'encadrement et de direction de la société, qu'ils soient obligatoires, complémentaires ou supplémentaires, actuellement en vigueur ou qui pourraient être souscrits dans le courant de l'exercice.

**- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au Président Directeur Général qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 14 juin 2018 en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce**

- Présentation de la philosophie de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

A tous les échelons de l'entreprise, et notamment dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, la société a la volonté d'assurer une rémunération globale qui soit équitable, responsabilisante, compétitive et respectant le principe de non-discrimination.

Le Conseil s'efforce d'apprécier la rémunération du Président Directeur Général dans le contexte d'un métier et du marché de référence, au regard de différentes sources d'information à sa disposition, tout en prêtant attention à l'intérêt général de la société.

Chaque année, l'ensemble des éléments de la rémunération du Président Directeur Général est pris en compte par le Conseil dans l'appréciation de la rémunération. La rémunération du Président Directeur Général est fonction de la responsabilité assumée et des performances atteintes.

Par ailleurs, à travers sa politique de rémunération, le Conseil a la volonté d'associer progressivement le Président Directeur Général à la valorisation de l'entreprise et à le fidéliser à moyen et long terme.

L'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus est effectuée conformément à la réglementation applicable et figure dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, page 60.

- Politique de rémunération du Président Directeur Général :

- Une rémunération fixe annuelle déterminée au regard des responsabilités exercées et du marché de référence.

- Une rémunération variable annuelle, au titre des performances de l'exercice, pouvant représenter entre 7,5% et 67,5 % de la rémunération fixe annuelle en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs et la nature des critères qualitatifs ont été préétablis par le Conseil d'administration mais ne sont pas rendus public pour des raisons de confidentialité.

- Une rémunération variable annuelle complémentaire, déterminée au regard des performances cumulées des 4 derniers exercices, égale à 2,5 % du résultat net consolidé moyen des quatre derniers exercices.

La rémunération variable annuelle est plafonnée à un maximum de 130 % de la rémunération fixe annuelle.

En cas de cessation de ses fonctions en cours d'exercice, les rémunérations variables (annuelle et complémentaire) du Président Directeur Général seront égales à la moyenne des parts variables attribuées au titre des deux exercices précédents son départ *pro rata temporis* de la période d'activité.

- Une rémunération long-terme sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance et/ou sous forme d'attribution d'options d'achat d'actions, en fonction de ratios économiques de valorisation de l'entreprise (EBE, cash-flow...) et d'éléments de valorisation de sa marque (parts de marché, notoriété de la marque Tipiak...). Le nombre d'actions attribuées gratuitement chaque année et le nombre d'options d'achat d'actions varient au vu de la performance de l'année et de celle des derniers exercices, cette performance étant évaluée au regard de la valorisation de l'entreprise.

- Des avantages en nature (véhicule de fonction et régimes de protection sociale mis en œuvre pour le personnel d'encadrement et de direction de la société).

- Des jetons de présence (identiques à ceux versés aux autres administrateurs).

- Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83 du C.G.I.).

- Le Conseil d'administration peut en outre décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président Directeur Général si des circonstances très particulières le justifient.

- Il est rappelé que le Président Directeur Général peut bénéficier d'une indemnité contractuelle de départ. Il est précisé que l'actuel Président Directeur Général a renoncé à son engagement d'indemnité de départ, cette renonciation prenant effet à l'issue de l'assemblée générale 2018, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice 2018 en raison du mandat est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale

ordinaire des éléments de rémunération du Président Directeur Général versés ou attribués en raison de son mandat au titre dudit exercice (*vote ex post*).

- Enfin, pour permettre le recrutement d'un dirigeant mandataire social, le Conseil d'administration pourra consentir une indemnité de prise de fonction. Dans une telle hypothèse, le dirigeant mandataire social pourra également se voir consentir un engagement en matière d'indemnité de départ.

**- Délégation et autorisations données au Conseil d'Administration (article L. 225-37-4 3° du Code de commerce)**

Délégation de compétence – Autorisation	Caractéristiques	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de pouvoirs donnée pour décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. (AGM du 17/06/2015 - 11ème résolution)	Montant nominal maximum : 81 000 € Durée : 26 mois à compter du 17 juin 2015	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société Tipiak à certains mandataires sociaux et/ou aux membres du personnel salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées (autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet). (AGM du 15/06/2016 - 7ème résolution)	Attribution limitée à 10 % du capital social à la date de la décision de l'attribution par le Conseil d'administration. Durée : 38 mois à compter du 15 juin 2016	Attribution de 5000 actions gratuites (15/06/2016) Attribution de 5000 actions gratuites (20/06/2017)

**- Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits** : ces éléments sont définis aux articles 14 et 15 des statuts de la société. Aux termes des statuts :

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social, ou en tout autre lieu du même Département. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire, propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée, peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

En cas d'existence d'un Comité d'Entreprise, ses membres peuvent participer aux assemblées générales, dans les conditions prévues par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande des membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.



Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

## 9. LE CONTROLE EXTERNE

### Commissaires aux comptes titulaires

- **Société KPMG SA**, 2 avenue Gambetta, TOUR EQHO, 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.

- **Société A.R.C. - Atlantique Révision Conseil**, 52 rue Jacques-Yves Cousteau, 85000 LA ROCHE SUR YON.

### Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Désignation des Commissaires aux Comptes titulaires	Tipiak SA et consolidés	Tipiak Epicerie	Tipiak Panification	Tipiak Traiteur Pâtissier	Tipiak Plats Cuisinés Surgelés
KPMG SA	X	X	X	X	X
<i>Date de désignation ou de renouvellement</i>	<i>20.06.2017</i>	<i>18.06.2014</i>	<i>20.06.2017</i>	<i>18.06.2014</i>	<i>17.06.2015</i>
A.R.C.	X	X		X	X
<i>Date de désignation ou de renouvellement</i>	<i>19.06.2013</i>	<i>14.06.2012</i>		<i>18.06.2014</i>	<i>18.06.2014</i>

### Commissaire aux comptes suppléant

- Monsieur Jean-Paul CAQUINEAU, 52 rue Jacques -Yves Cousteau, 85000 LA ROCHE SUR YON.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux :

	KPMG				ARC			
	Montant (en €)		%		Montant (en €)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Audit</b>								
.Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur :	29 100	23 500	40%	27%	29 100	23 500	48%	38%
- Filiales intégrées globalement	42 800	41 700	60%	48%	32 100	31 275	52%	51%
Sous total	71 900	65 200	100%	75%	61 200	54 775	100%	89%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>		22 000		25%		7 000		11%
Sous total		22 000		25%		7 000		11%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Sous total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>71 900</b>	<b>87 200</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>61 200</b>	<b>61 775</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



# **COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS**

## I.– Bilan consolidé au 31 décembre.

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
Goodwill	5	6 949	6 949	6 949
Autres Immobilisations incorporelles	5	7 680	7 319	5 954
Immobilisations corporelles	6	46 385	46 748	47 077
Immobilisations financières	7	98	111	82
Impôts différés	22	1	1	1
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>61 113</b>	<b>61 128</b>	<b>60 063</b>
Stocks	8	33 812	34 591	35 118
Clients et comptes rattachés	9	56 795	56 272	50 414
Autres débiteurs	10	8 341	8 210	8 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 359	1 791	761
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>100 307</b>	<b>100 864</b>	<b>94 541</b>

<b>Total de l'actif</b>		<b>161 420</b>	<b>161 992</b>	<b>154 604</b>
-------------------------	--	----------------	----------------	----------------

Capital		2 742	2 742	2 742
Primes		13 212	16 323	15 735
Actions propres		-3 163	-3 967	-2 361
Réserves		35 179	30 252	28 653
<b>Résultat consolidé - part du Groupe</b>		<b>4 194</b>	<b>5 115</b>	<b>4 631</b>
<b>Total fonds propres</b>	12	<b>52 164</b>	<b>50 465</b>	<b>49 400</b>
<b>Passifs non courants :</b>				
Dettes financières moyen terme	13	30 424	30 481	9 401
Provisions pour avantages du personnel	15/16	6 428	6 013	5 648
Autres provisions	16	859	544	89
Autres dettes				
Impôts différés passif	22	5 682	6 290	6 327
<b>Total passifs non courants</b>		<b>43 393</b>	<b>43 328</b>	<b>21 465</b>
<b>Passifs courants :</b>				
Dettes financières court terme	13	21 561	19 393	40 212
Fournisseurs et comptes rattachés		27 800	30 371	27 921
Dettes fiscales et sociales	14	13 759	14 435	13 654
Dettes d'impôts	14	-	-	71
Autres créditeurs	14	2 647	3 902	1 783
Passifs financiers	14	96	98	98
<b>Total passifs courants</b>		<b>65 863</b>	<b>68 199</b>	<b>83 739</b>

<b>Total du passif</b>		<b>161 420</b>	<b>161 992</b>	<b>154 604</b>
------------------------	--	----------------	----------------	----------------

## II.– Compte de résultat consolidé.

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires net</b>	18	<b>198 094</b>	<b>197 642</b>	<b>192 648</b>
Variations de stocks de produits finis		1 729	-1 379	2 483
Consommation de matières premières et marchandises		-83 776	-81 113	-82 630
<b>Marge brute</b>		<b>116 047</b>	<b>115 150</b>	<b>112 501</b>
Autres charges externes	23	-38 822	-38 249	-37 895
Frais de personnel	19	-60 668	-59 109	-57 641
Impôts et taxes		-1 917	-1 872	-1 346
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>14 640</b>	<b>15 920</b>	<b>15 619</b>
Amortissements et provisions	5 et 6	-7 835	-7 706	-7 467
Dépréciations		-463	-261	-354
Autres charges opérationnelles	24	-362	-412	-455
Autres produits opérationnels	24	166	224	766
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 146</b>	<b>7 765</b>	<b>8 109</b>
Coût financier brut	21	-419	-286	-385
Produits ou charges financiers	21		-87	-188
Coût financier net		-419	-373	-573
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>5 727</b>	<b>7 392</b>	<b>7 536</b>
Charge d'impôt sur les résultats	22	-1 533	-2 277	-2 905
<b>Résultat net consolidé revenant au Groupe</b>		<b>4 194</b>	<b>5 115</b>	<b>4 631</b>
Résultat par action (en €)	25	4,85	5,89	5,28
Résultat par action après dilution (en €)	25	4,80	5,80	5,21
Dividende par action (en €)		3,20 (1)	3,20	3,20

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2018

## III.– Résultat global consolidé.

Libellé	2017	2016	2015
<b>Résultat net consolidé revenant au Groupe</b>	<b>4 194</b>	<b>5 115</b>	<b>4 631</b>
Variations de valeurs des instruments financiers utilisés comme couvertures de flux de trésorerie et de change, net d'impôt différé	4	85	170
Ecart de conversion	-157	49	159
<b>TOTAL DES ELEMENTS QUI SERONT SUSCEPTIBLES D'ETRE RECLASSES ULTERIEUREMENT EN RESULTAT NET</b>	<b>-153</b>	<b>134</b>	<b>329</b>
I.S. sur moins-value de cession des propres titres	107	130	196
Ecarts actuariels sur la provision d'indemnités de départs en retraite	-44	-238	433
<b>TOTAL DES ELEMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSES ULTERIEUREMENT EN RESULTAT NET</b>	<b>63</b>	<b>-108</b>	<b>629</b>
<b>Résultat net consolidé des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>4 104</b>	<b>5 141</b>	<b>5 589</b>

#### IV.– Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016	2015
<b>Activités opérationnelles :</b>				
<b>Résultat consolidé après impôt</b>		<b>4 194</b>	<b>5 115</b>	<b>4 631</b>
Charge d'impôt courante		2 459	2 174	2 488
Variation de l'impôt différé par le résultat		-926	103	417
<b>Résultat Consolidé avant impôts</b>		<b>5 727</b>	<b>7 392</b>	<b>7 536</b>
Amortissements et dépréciation des immobilisations (net)		7 835	7 706	7 467
Dépréciations d'actifs circulant (net)		-226	-190	-7
Charge IFRS 2		569	588	360
Variation des provisions pour risques et autres charges (net)		779	820	-521
Moins-value de cession des actifs cédés		69	86	95
I.S. sur moins-value de cession des propres titres		329	110	77
Autres charges et produits calculés (Instruments financiers)		0	77	221
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>13 549</b>	<b>14 312</b>	<b>12 323</b>
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		-6 044	-2 473	-17 079
Décaissement d'impôt sur les sociétés		-11	251	964
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>9 027</b>	<b>14 367</b>	<b>-887</b>
<b>Activités d'investissement :</b>				
Acquisition d'immobilisations		-7 898	-8 865	-13 680
Variation nette des dettes sur immobilisations		-607	-135	1 000
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé		9	8	2
<b>Flux net de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>		<b>-8 496</b>	<b>-8 992</b>	<b>-12 678</b>
<b>Activités de financement :</b>				
Dividendes versés		-2 792	-2 731	-2 803
Acquisitions d'actions propres		-100	-1 924	129
Instruments financiers	13.4.4	-	-	-
Nouvelles dettes financières		9 000	14 052	11 000
Remboursement des dettes financières		-5 661	-5 160	-4 092
Variation des cessions de créances commerciales		-2 613	-3 706	4 204
<b>Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement</b>		<b>-2 166</b>	<b>531</b>	<b>8 438</b>
Variation de périmètre (trésorerie cédée)				
Incidence des écarts de conversion		-181	50	178
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>-1 816</b>	<b>5 956</b>	<b>-4 949</b>
Trésorerie d'ouverture		-5 721	-11 677	-6 728
Trésorerie de clôture	11	-7 537	-5 721	-11 677

## V.– Variation des capitaux propres consolidés.

(en milliers d'€)	Nb d'actions	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Résultat consolidé	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>913 980</b>	<b>2 742</b>	<b>15 735</b>	<b>-2 361</b>	<b>29 270</b>	<b>-617</b>	<b>4 631</b>	<b>49 400</b>
Affectation du résultat 2015					4 631		-4 631	
Distribution de dividendes nette					-2 730			-2 730
Ecart de conversion					49			49
Attribution d'actions et attribution d'options			588					588
Mouvements sur actions propres				-1 606	-198			-1 804
Résultat de l'exercice 2016							5 115	5 115
Ecart actuariel sur PIDR						-238		-238
Variation de la juste valeur des instruments financiers						85		85
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>913 980</b>	<b>2 742</b>	<b>16 323</b>	<b>-3 967</b>	<b>31 022</b>	<b>-770</b>	<b>5 115</b>	<b>50 465</b>
Affectation du résultat 2016					5 115		-5 115	
Distribution de dividendes nette					-2 792			-2 792
Ecart de conversion					-157			-157
Attribution d'actions et attribution d'options (note 12.1)			569					569
Mouvements sur actions propres (note 12.3)				804	-877			-73
Résultat de l'exercice 2017							4 194	4 194
Ecart actuariel sur PIDR						-44		-44
Variation de la juste valeur des instruments financiers (note 12.4)						2		2
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>913 980</b>	<b>2 742</b>	<b>16 892</b>	<b>-3 163</b>	<b>32 311</b>	<b>-812</b>	<b>4 194</b>	<b>52 164</b>





---

# **ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.  
*Les montants sont exprimés en milliers d'€.*

## Préambule

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2017 sont établis suivant les IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 31 décembre 2017, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB.

Les nouvelles normes et amendements à des normes existantes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'ont pas eu d'incidence sur la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

a) Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017

Adoptés par l'Union Européenne :

- Amendement IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir
- Amendement à IAS 12 - Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes latentes

Non encore adoptés par l'Union Européenne : néant

b) Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur applicables dans le futur, non adoptés par anticipation par le Groupe

Adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 - Instruments financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Clarification d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- Amendements à IFRS 4 – Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4
- IFRS 16 - Contrats de location

Non encore adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurances
- Amendement à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Améliorations annuelles du cycle 2014-2016 des IFRS
- Interprétation IFRIC22 – Transactions en monnaies étrangères et paiements d'avance
- Amendement à IAS 40 – Transferts des immeubles de placement
- IFRIC 23 – Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat
- Amendement à IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendement à IAS 28 – intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des IFRS

La norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe a finalisé les principales analyses permettant d'identifier les impacts éventuels de la norme sur les revenus au sein du Groupe. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, les résultats issus de ces analyses confirment que le mode actuel de reconnaissance du chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions. Par conséquent, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur le niveau du chiffre d'affaires annuel.

La norme IFRS 9 - Instruments financiers est elle aussi d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Le Groupe estime à date que les relations de couvertures existantes et efficaces répondent aux dispositions d'IFRS 9. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel.

La norme IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. La nouvelle norme impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements mentionnés en note 17.4 pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours.

## **Note 1.– Informations relatives au Groupe Tipiak**

Cotée sur NYSE Euronext Paris (Compartiment C), Tipiak SA, D2A Nantes Atlantique 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND-LIEU France, est une société anonyme de Droit français.

Le Groupe détient des positions de leader sur des marchés variés : aides pour cuisiner, accompagnements céréaliers, plats cuisinés surgelés, produits traiteur pâtissier et panification. Elle est positionnée sur des circuits de distribution diversifiés : GMS, circuits spécialisés surgelés, Restauration hors domicile, Industrie et International.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le Groupe »).

Le Conseil d'administration du 16 mars 2018 a arrêté les états financiers consolidés en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 seront soumis à l'approbation des actionnaires de Tipiak lors de leur assemblée générale qui se tiendra le 14 juin 2018.

## **Note 2.– Faits marquants de l'exercice**

Dans un contexte économique national marqué à nouveau par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la déflation des prix de vente aux consommateurs, le Groupe a poursuivi son plan stratégique visant à développer la marque Tipiak en France et à l'International et a engagé les investissements et moyens nécessaires au soutien de ce plan.

Le chiffre d'affaires du Groupe est cependant resté pratiquement stable par rapport à 2016 sous l'effet conjugué d'une évolution très modérée des ventes en volume et d'une baisse significative des prix de vente aux clients.

Par ailleurs, le Groupe a supporté en 2017 une hausse importante du prix d'achat de certaines matières premières critiques dans le secteur Froid.

L'ensemble de ces effets ont conduit à une nette dégradation du résultat opérationnel courant et du résultat net du Groupe par rapport à 2016.

## **Les faits marquants de l'exercice :**

- ✓ Le chiffre d'affaires du Groupe est pratiquement stable par rapport à 2016. Le secteur Sec est en recul de 2 %, le secteur Froid progresse de 2 %.
- ✓ Une croissance des ventes à marque Tipiak modérée en GMS France (+ 2 %) et très dynamique à l'International (+ 10 %).
- ✓ Une faible croissance des ventes dans la distribution spécialisée en produits surgelés. Un recul de l'activité dans l'ensemble des autres circuits de distribution en France et à l'International.
- ✓ Un résultat net de 4,2 M€ en nette diminution (-0,9 M€ soit -18 %) par rapport à 2016. Cette baisse du résultat net provient notamment d'une évolution très modérée des volumes vendus, de la nette dégradation des prix de vente et de l'augmentation significative des prix d'achat de matières premières importantes dans le secteur Froid. La baisse de la charge d'impôt sur les sociétés (taux réduit sur les impôts différés) vient toutefois atténuer le recul du résultat net.
- ✓ La réalisation d'un programme d'investissements significatif (7,9 M€) mais inférieur à celui de 2016 (8,9 M€).
- ✓ Un endettement total moyen de 42,7 M€ proche de celui de 2016 (+0,2 M€) suite à la décision de maintenir au même niveau les stocks de sécurité de matières premières stratégiques (dont noix de St-Jacques). La charge financière nette globale est proche du niveau de celle de 2016.
- ✓ La loi de Finances 2018 ayant fixé le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % à partir de 2022, le taux d'imposition différée baisse de 3,1 points en 2017 par rapport à 2016 ; cette baisse de taux génère un gain d'impôt de 0,3 M€ sur 2017 (0,7 M€ en 2016).

## **Note 3.– Principales méthodes comptables**

**3.1. Présentation des états financiers consolidés.**– Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche. Les méthodes comptables, exposées ci après, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normale du Groupe, ou à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « Actifs courants ».

Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normale, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « Dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

Estimation			Nature de l'information comptable
Note 3.16	IAS 19	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 3.16	IFRS 2	Paiement fondé sur des actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
Notes 3.19	IAS 12	Impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et des modalités d'application de la législation fiscale

**3.2. Principes de consolidation.**— Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur les activités pertinentes, est exposé à la variabilité des rendements et qu'il existe un lien entre ce pouvoir et ces rendements. Tipiak S.A. détient 100 % des droits de vote de toutes les entités comprises dans la consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tipiak SA et de ses filiales préparés à la date d'établissement des comptes.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le Groupe ne comprend aucune «Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes au bilan, les produits et charges internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Une liste des filiales est fournie en note 4.

**3.3. Regroupements d'entreprises et goodwill.**— Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, identifiables à la date d'acquisition de la filiale.

Le goodwill ne fait pas l'objet d'un amortissement mais d'une revue de perte de valeur à la fin de chaque exercice ou dès qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur, sur la base des cash-flows des unités génératrices de trésorerie (UGT) déterminés lors du plan à trois ans. Les modes de gestion des activités et d'arbitrage de la Direction générale pour la poursuite ou l'arrêt de certaines activités sont déterminés par secteur. Les UGT sont les suivantes : UGT « sec » et UGT « froid ». Le taux d'actualisation, adapté au Groupe, est de 6 %. Il est approché en appliquant la formule du CAPM avec les variables suivantes : taux de rendement des OAT à 10 ans, prime de risque des marchés actions, bêta leveragé Tipiak (source Bloomberg), prime spécifique pour les « small caps » et coût de la dette nette d'impôt Tipiak. Les cash-flows de la dernière année sont actualisés à l'infini avec une hypothèse de croissance de 1,7 %. Les tests de dépréciation ont été effectués en décembre 2017 : il n'a pas été constaté de dépréciation.

La sensibilité des tests de dépréciation à une variation des principales hypothèses a été analysée. Il faudrait un taux d'actualisation de 14,3 % pour l'UGT « sec » et de 6,95 % pour l'UGT « froid », pour que leurs valeurs comptables excèdent leurs valeurs recouvrables.

**3.4. Méthode de conversion.**— Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou charges.

Les états financiers de la société Tipiak Inc., libellés en dollar US, sont convertis, pour le bilan, au cours du dollar US à la clôture, et au cours approchant le cours de change à la date de l'opération, pour le résultat. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les capitaux propres.

**3.5. Autres actifs incorporels immobilisés.**— Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils incluent principalement les coûts d'acquisition et de mise en place de licences auprès de tiers, notamment d'utilisation de logiciels. Le coût annuel de maintenance est porté en charges.

**3.6. Frais de Recherche et de développement.**— Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement de produits et procédés nouveaux entrant dans des projets individualisés, sont immobilisées lorsque leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

Au cours de l'exercice, le Groupe a décidé de poursuivre la rénovation et la modernisation de ses systèmes d'information en mettant en œuvre pour l'ensemble des sociétés du Groupe une solution de gestion intégrée de type ERP. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette solution sont qualifiés de développement.

**3.7. Amortissements et dépréciations des actifs incorporels immobilisés :**

— Actifs à durée de vie déterminée : L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Notamment, les coûts de développement de l'ERP sont amortis sur une durée de 15 ans à compter de la date de migration, correspondant à la durée d'utilisation attendue par la direction. Les dépenses de maintenance et d'éventuels changements de version requises pour maintenir l'outil conforme à l'utilisation initialement attendue par la direction sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

— Ensemble des actifs à durée de vie déterminée ou indéterminée : Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de « Perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et au minimum une fois par an pour les goodwill (voir note 3.3).

**3.8. Actifs corporels immobilisés.**— Les actifs corporels immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

**3.9. Amortissements et dépréciation des actifs corporels immobilisés.**— L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « Perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

**3.10. Actifs immobilisés destinés à être cédés.**— Les actifs destinés à être cédés et effectivement disponibles à la vente sont présentés sur une ligne distincte du bilan dès lors que la cession devient hautement probable. La valeur comptable est alors recouvrable par une vente ou un échange contre d'autres actifs. Un actif destiné à la vente est évalué au montant le plus faible entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

**3.11. Investissements financiers.**— Tous les investissements financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Ensuite, les investissements financiers classés dans les catégories « Détenues à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente », sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière.

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les investissements financiers sont comptabilisés à leur coût.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier disponible à la vente (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation est constatée par le résultat.

Les autres investissements financiers à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, sont évalués au coût amorti.

**3.12. Stocks.**— Les stocks sont évalués au prix de revient sauf si la valeur nette de réalisation est plus faible.

Les coûts encourus pour amener et produire les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Pour les matières premières et marchandises, il s'agit du coût d'achat selon la méthode du prix moyen pondéré ;
- Pour les produits finis et encours, il s'agit des coûts des matières et de la main d'œuvre directe, d'une quote-part des frais généraux de production, fonction de la capacité normale de production, à l'exclusion du coût des emprunts ;
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

**3.13. Capitaux propres et réserves.**— Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres nette d'impôts. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

**3.14. Emprunts portant intérêts.**— Tous les emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur nette des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission, toute décote ou prime de remboursement.

**3.15. Contrats de location.**— Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis soit sur la durée d'utilité, soit sur la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **3.16. Avantages du personnel**

– Indemnités de départ à la retraite : Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le Groupe provisionne ces engagements en fonction de l'estimation du montant versé à chaque salarié à son départ, actualisé et affecté d'une probabilité de réalisation de l'événement. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

– Médailles du travail : Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le Groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence des bénéficiaires à la date du versement.

– Régimes complémentaires de retraites : Les régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Les cotisations sont comptabilisées en charges.

Les régimes à cotisations définies prévoient une cotisation annuelle à une société d'assurance ou fonds de pension. Ils ne donnent pas lieu à engagement de la part du Groupe. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en charges.

Les régimes à prestations définies garantissent des ressources contractuelles complémentaires aux pensions légales à certaines catégories de salariés. Le Groupe n'a pas contracté de tels engagements.

– Paiement fondé sur des actions : Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

La juste valeur des droits est évaluée selon la formule de Black et Scholes en tenant compte des termes et conditions définis au moment de l'attribution du plan.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place suite à la décision du Conseil d'administration du 20 juin 2017. Ce plan porte sur un nombre d'actions gratuites de 5 000 titres de la société. Les conditions d'attribution fixent à 1 an la période d'acquisition, et à 1 an supplémentaire la période de conservation. Le prix des actions gratuites a été fixé à 89,91 euros, soit la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution. La charge totale du plan est amortie sur l'ensemble de la période d'acquisition (1 an) à partir de la date d'attribution du 20 juin 2017.

D'autre part, 8 000 options d'achat d'actions ont été consenties suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 juin 2017. Le prix d'exercice est fixé à 95 % de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution soit 85,41 euros.



**3.17. Provisions.**– Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend un remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, s'il est quasi-certain.

### **3.18. Gestion des risques financiers.**

#### Risque de crédit :

Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Les créances export en sont exclues puisqu'elles bénéficient d'une assurance-crédit. Le montant des créances irrécouvrables est non significatif. Le poste « créances douteuses » est stable depuis des années, seuls subsistent des dossiers faisant l'objet de procédure judiciaire longue.

Le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement des créances.

#### Risque de liquidité :

Le Groupe dispose de lignes de crédit de court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Le contrat de cession des créances professionnelles (dites « Dailly »), mis en place en 2013, offre une capacité de financement du besoin en fonds de roulement d'exploitation adaptée à la forte saisonnalité de l'activité. Le montant du financement est plafonné à 11 000 K€, réparti sur les trois filiales principales jusqu'au 28 février 2018.

Certaines lignes de crédit sont assorties d'une clause de remboursement anticipé. Elles sont soumises au respect de ratios financiers calculés au 31 décembre de chaque année. Au cours des dernières années, le Groupe a respecté ces ratios excepté fin décembre 2015, sur certains contrats. Le Groupe avait, en conséquence, procédé au reclassement de la partie non courante desdits emprunts en passifs courants pour un montant de 12 584 K€ conformément à l'application de la norme IFRS 7.

Courant 2016 et 2017, les nouveaux ratios financiers ont fait l'objet d'avenants aux contrats de prêt. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte les ratios financiers.

#### Risques de marché :

##### *- Risque de taux d'intérêt*

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, swaps de taux d'intérêts et contrats de change à terme, pour se couvrir contre les risques de taux et de change qui découlent des activités d'exploitation.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

#### - *Risque de change*

Le Groupe est peu soumis aux risques de change. Cependant quelques achats et ventes sont effectués en dollars US et GBP. Afin de sécuriser les cours budgétés et limiter le risque de change sur les ventes, le Groupe procède à des opérations de couverture à terme ou utilise des instruments financiers de couverture (terme accumulateur) sur 50 % des montants estimés pour les 12 mois à venir.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables

**3.19. Impôts.**– Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles sauf exceptions existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée d'impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. En conséquence, la charge correspondante est présentée dans la rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat du Groupe.

**3.20. Produits des activités ordinaires.**– L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises, ristournes, escomptes financiers et provisions pour retours de marchandises.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

Dans le cadre du respect de ses engagements commerciaux à la clôture, la direction est amenée à retenir des hypothèses pour estimer au mieux ses provisions pour « remises clients différées » qui peuvent revêtir diverses formes : remises pour services différés (RSD), nouveaux instruments promotionnels (NIP) ou remises de fin d'année (RFA).

Ces estimations sont établies en fonction des retours d'expérience, des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances, sur lesquelles elles étaient fondées, évoluent.

Les montants effectifs peuvent, naturellement, diverger de ces estimations.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent ces principales estimations sont de même nature que celles au 31 décembre 2016.

**3.21. Secteurs opérationnels.**– Le Groupe présente deux secteurs opérationnels : le secteur Sec et le secteur Froid. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et services rendus. Chaque secteur regroupe les domaines d'activité stratégique qui fabriquent et commercialisent des produits variés sur des marchés différenciés, soit à température ambiante, soit à température dirigée.

Le secteur des produits à température ambiante, le secteur Sec, offre des produits simples ou élaborés, souvent à base de céréales ou de féculés, pouvant accompagner un plat ou intégrer une recette.

Le secteur à température dirigée, le secteur Froid, offre des recettes élaborées surgelées ou réfrigérées, pouvant être consommées à l'apéritif ou à l'occasion d'un repas quotidien ou festif.

Les actifs ou passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles des deux secteurs. Les actifs et passifs qui n'ont pas pu être alloués sont présentés séparément.

Le Groupe comptabilise les ventes et transferts inter secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers hors Groupe, à des prix courants de marché.

**3.22. Régimes d'avantage au personnel** – Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'un passif évalué de façon actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetés. Conformément à IAS 19 révisée, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et le coût des services passés résultant d'éventuelles modifications de régime comptabilisés en résultat. Le Groupe ne détient aucun actif de régime.

### 3.23. Présentation des autres éléments du résultat global

Les amendements à la norme IAS 1 sont d'application obligatoire avec effet rétrospectif au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non en compte de résultat.

### 3.24. Présentation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le produit du CICE a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 1 982 K€. Il s'imputera sur le solde de l'impôt société dû au titre de l'année 2017.

## Note 4.– Participations et périmètre de consolidation

En 2017, il n'y a pas eu de modification dans le périmètre de consolidation du Groupe. Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Sociétés consolidées au 31 décembre 2017	Adresse	Siren	% de détention
<b>Société mère :</b>			
Tipiak SA	Saint-Aignan de Grand-Lieu (Nantes), 44	301 691 655	
<b>Filiales :</b>			
Tipiak Epicerie	Saint-Aignan de Grand-Lieu (Nantes), 44	343 334 488	100
Tipiak Plats Cuisinés Surgelés	Fouesnant, 29	304 992 043	100
Tipiak Traiteur Pâtissier	Malville (Nantes), 44	388 238 842	100
Tipiak Panification	Pont-l'Evêque, 14	338 547 052	100
SCI Gestion Immobilière	Pont-l'Evêque, 14	379 204 704	100
Tipiak Inc	Norwalk (USA)		100
Gesnoin España	Madrid		100

## Note 5.– Immobilisations incorporelles

Libellé	Ecart d'acquisition	Brevets et licences	Frais de développement	Divers Acomptes	Total
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>6 949</b>	<b>573</b>	<b>4 200</b>	<b>2 546</b>	<b>14 268</b>
Sorties de périmètre					
Acquisitions		320	818		1 138
Diminutions et sorties		-3			-3
Transferts et reclassements			2523	-2523	
Sorties de périmètre d'amortissements					
Dotations aux amortissements		-219	-558		-777
Diminutions et sorties		3			3
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>6 949</b>	<b>674</b>	<b>6 983</b>	<b>23</b>	<b>14 629</b>

Détail des écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie (UGT) :

Libellé	Valeur de l'écart à l'ouverture	Valeur de l'écart à la clôture
Secteur Froid	4 328	4 328
Secteur Sec	2 621	2 621
<b>Total</b>	<b>6 949</b>	<b>6 949</b>

## Note 6.– Immobilisations corporelles

Libellé	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres matériels	Acomptes et immobilisations en cours	Total
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture</b>	<b>16 955</b>	<b>27 956</b>	<b>855</b>	<b>982</b>	<b>46 748</b>
dont immobilisations à céder					0
Acquisitions	916	5 640	160	56	6 772
Diminutions et sorties	-6	-1 844	-274		-2 124
Ecarts de conversion					0
Transferts et reclassements		625		-625	0
Dotations aux amortissements	-1 919	-4 987	-184		-7 090
Diminutions et sorties	6	1766	275		2 047
Ecarts de conversion			0		0
Amortissement de subventions d'investissement	32				32
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>15 984</b>	<b>29 156</b>	<b>832</b>	<b>413</b>	<b>46 385</b>

Dont biens financés par contrats de crédit-bail :

Libellé	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	Acomptes et immobilisations en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	9 986				9 986
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>4 232</b>				<b>4 232</b>
Valeur brute à la clôture	9 986				9 986
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>3 788</b>				<b>3 788</b>
<b>Valeur des paiements futurs</b>	-				-

### Note 7.– Immobilisations financières

Libellé	Participations non consolidées	Dépôts et cautionnements	Total
<b>Valeur brute comptable à l'ouverture</b>	<b>12</b>	<b>99</b>	<b>111</b>
Entrées		7	7
Sorties	-7	-13	-20
<b>Valeur brute comptable à la clôture</b>	<b>5</b>	<b>93</b>	<b>98</b>
Dépréciation constatée			0
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>5</b>	<b>93</b>	<b>98</b>

### Note 8.– Stocks

Libellé	2017	2016	2015
<b>Matières premières :</b>			
Au coût de revient	16 202	19 098	18 213
Valeur nette de réalisation	16 202	19 098	18 213
<b>En cours de production :</b>			
Au coût de revient	916	485	765
Valeur nette de réalisation	916	485	765
<b>Produits finis :</b>			
Au coût de revient	17 175	15 790	17 174
Valeur nette de réalisation	17 005	15 605	16 858
<b>Dépréciations sur la base de la valeur nette</b>	<b>-311</b>	<b>-597</b>	<b>-718</b>
<b>Valeur totale des stocks au bilan</b>	<b>33 812</b>	<b>34 591</b>	<b>35 118</b>

## Note 9.– Clients

Postes	2017	2016	2015
Clients et comptes rattachés en valeur brute	56 835	56 312	50 455
Effets remis à l'encaissement non échus	-	-	-
Provisions pour créances douteuses	-40	-40	-41
<b>Montant net au bilan</b>	<b>56 795</b>	<b>56 272</b>	<b>50 414</b>

Le Groupe a mis en place en 2013 un programme de cession de créances professionnelles (dites « Dailly »). Les créances cédées font l'objet d'une sélection par échéance en fonction des besoins. Au 31 décembre 2017, le montant des financements effectivement utilisés s'élève à 3 656 K€ et celui des financements disponibles non utilisés s'élève à 7 344 K€. Ces créances, conformément aux dispositions d'IAS 39, ne peuvent être comptabilisées comme cédées et sont donc maintenues au bilan. Leur contrepartie en termes de financement est présentée sous la rubrique « Dettes financières court terme » au passif.

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Depuis de nombreuses années, l'entreprise a développé une politique de sécurisation de son en-cours clients, par des actions de surveillance des clients « à risque » et des procédures de relance systématique des créances en cours. Cette politique est une assurance-crédit sur les créances à l'exportation. Les 5 principaux clients représentent 63 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le montant moyen annuel des créances irrécouvrables provisionnées sur les cinq derniers exercices est quasi nul.

## Note 10.– Autres créances

Postes	2017	2016	2015
Créances sur personnel et organismes sociaux	252	185	137
Créances sur l'état	3 285	3 797	4 331
Créances d'impôts société	3 284	2 399	1 670
Autres débiteurs divers	965	1 455	1 176
Charges constatées d'avance	555	374	934
<b>Montant au bilan</b>	<b>8 341</b>	<b>8 210</b>	<b>8 248</b>

Les autres créances présentées ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

## Note 11.– Trésorerie et équivalents de trésorerie

Libellé	2017	2016	2015
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	23	8	25
Disponibilités à l'actif	1 336	1 783	736
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 359</b>	<b>1 791</b>	<b>761</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants :

Libellé	2017	2016	2015
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	23	8	25
Disponibilités à l'actif	1 336	1 783	736
Concours bancaires	-8 855	-7 482	-12 415
Intérêts courus	-41	-30	-23
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>-7 537</b>	<b>-5 721</b>	<b>-11 677</b>

## Note 12.– Capitaux propres

**12.1. Composition du Capital social** - Le capital social est composé de 913 980 actions de 3 euros de nominal chacune. Le nombre d'actions en circulation a évolué de la manière suivante :

Libellé	Nombre d'actions
<b>Actions en début d'exercice</b>	<b>913 980</b>
Actions émises durant la période (note 12.2)	-
<b>Actions à la fin de l'exercice</b>	<b>913 980</b>

**12.2. Information sur les options d'achat d'actions** - Il a été levé 1 325 options d'achat au cours de la période. Des attributions d'options d'achat ont été effectuées pour un total de 8 000 options. Ces options d'achat sont issues du plan de 25 000 options d'achat décidé par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2016.

Les options d'achat en circulation ont évolué au cours de l'année 2017 de la façon suivante :

En circulation au 31/12/2016		Caduques en 2017		Attribuées en 2017		Exercées en 2017		En circulation au 31/12/2017	
Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options
76,90	3 300	76,90	3 075			76,90	225	76,90	0
65,97	5 300					65,97	1 100	65,97	4 200
73,95	7 600							73,95	7 600
				85,41	8 000			85,41	8 000
71,94	16 200	76,90	3 075	85,41	8 000	67,83	1 325	76,89	19 800

	Exerçables au 31/12/2016		Exerçables au 31/12/2017		Juste valeur moyenne pondérée en euros	Moyenne pondérée des actions	Date d'attribution
	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options			
Plan 2006 Tranche 2007-1	76,90	3 300					
Plan 2007 Tranche 2008-2	65,97	5 300	65,97	4 200	12,35	76,60	03/10/2008
Plan 2016 Tranche 2016-1			73,95	1 900	6,65	52,29	15/06/2016
Prix d'exercice moyen pondéré	70,16	8 600	68,46	6 100			

La juste valeur des options d'achat est évaluée à partir de modèles d'évaluation d'options Black & Scholes. La durée de vie retenue dans ce modèle est la durée de vie estimée sur la base d'observations historiques et non la durée contractuelle.

Le taux d'intérêt sans risque retenu est de 3,93 % pour les plans antérieurs à 2009, -0,04 % pour le plan 2016 et 0,07 % pour le plan 2017.

Tout bénéficiaire ayant quitté l'entreprise pour cause de prise de retraite disposera, à compter de la date de son départ, d'un délai de deux ans pour lever la totalité des options attribuées, sans application de l'échéancier suivant : les options attribuées ne pourront être levées en totalité qu'à l'issue de la quatrième année suivant la date anniversaire de leur attribution. Au cours des trois premières années, les levées d'options pourront se faire progressivement, à raison de 25 % du quota total par année écoulée, à partir de la date anniversaire de leur attribution.

En cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers disposeront d'un délai de deux ans pour lever la totalité des options attribuées, sans application de l'échéancier indiqué ci-dessus.

Le taux de dividendes attendus s'établit à 4,64 % pour les plans antérieurs à 2009, 4,10 % pour le plan 2016 et 3,56 % pour le plan 2017.



La durée de vie dans la modélisation est une durée de vie estimée sur la base d'observations historiques sur des plans terminés. Elle est de 8,5 ans pour les plans 2004 à 2007 et 6,5 ans pour les plans 2016 et 2017.

Le taux de volatilité est fixé à 29 % pour les plans 2004 à 2007, 20,19 % pour le plan 2016 et 18,89 % pour le plan 2017 sur la base de l'historique de l'action Tipiak (il n'existe pas d'options cotées sur le titre Tipiak).

Au titre de cette opération, la charge comptable s'élève à 44 K€ sur l'exercice 2017.

**12.3. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions** - Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 15 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite de 5 000 actions au prix de 89,91 € l'action. Les modalités d'attribution prévoient une période d'acquisition des droits de 1 an de présence et une période de conservation de 1 an. Au titre de cette opération, la charge comptable s'élève à 229 K€ sur l'exercice 2017. Les attributions réalisées en 2015 et 2016 représentent une charge comptable de 297 K€ sur l'exercice 2017.

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	Prix d'exercice	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution	Juste valeur	Coût d'acquisition des actions*
Plan d'attribution 2015	73,15	8 000	17/06/2015	66,87	79,62
Plan d'attribution 2016	77,84	5 000	15/06/2016	74,49	76,60
Plan d'attribution 2017	89,91	5 000	20/06/2017	86,72	64,27

\* Il s'agit du coût d'acquisition par Tipiak SA des actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites

#### 12.4. Opérations réalisées sur les actions propres

Libellé des opérations	Nombre de titres	Valeur brute	Provision comptabilisée en comptes sociaux	Valeur nette inscrite en capitaux propres
<b>A l'ouverture au 01/01/2017</b>	<b>55 588</b>	<b>3 967</b>		<b>3 967</b>
Mouvements sur contrat de liquidité	-102	-3		-3
Livraison des Actions gratuites Plan 2015 et 2016	-12 940	-970		-970
Livraison des Actions suite aux levées d'option d'achats	-1 325	-102		-102
Acquisitions de Tipiak SA dans le cadre des programmes de rachat d'actions	2 879	271		271
<b>A la clôture au 31/12/2017</b>	<b>44 100</b>	<b>3 163</b>		<b>3 163</b>

La valeur de ces actions propres est portée en moins des capitaux propres consolidés déduction faite des bonus et malus sur cession de propres titres réalisés lors des levées d'option d'achat. Au 31 décembre 2017, la société détient en propre 4,83 % du capital social.

**12.5. Affectation du résultat 2017** – La variation de la situation nette est présentée au chapitre V. Les états financiers sont présentés avant répartition et ne reflètent pas le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 14 juin 2018, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, de distribuer en 2018, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 3,20 € par action.

### **Note 13. – Endettement financier net**

L'entreprise dispose de lignes de crédit court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement. Après une revue spécifique de son risque de liquidité, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances futures.

Tous les emprunts et dettes financières à moyen terme sont libellés en euros. Les avances conditionnées et la part financière du retraitement des contrats de location financement (crédits-bails) sont portées dans ce poste.

Libellé	2017	2016	2015
Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 369	30 426	8 911
Dettes sur financements par contrat de location financement	-	-	490
Autres dettes	55	55	-
<b>Dettes financières moyen terme</b>	<b>30 424</b>	<b>30 481</b>	<b>9 401</b>
Partie courante des emprunts à moyen terme	8 969	5 068	16 655
Partie courante sur les locations financements	-	445	855
Concours bancaires et dettes rattachées	8 911	7 587	12 400
Financement lié au contrat de cession des créances (cf. note 9)	3 656	6 269	9 974
Autres dettes et dépôts	-	-	236
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	25	24	92
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>21 561</b>	<b>19 393</b>	<b>40 212</b>

### 13.1. Variation des dettes financières

Libellé	au 01/01/2017	Variation	Nouvel Emprunt	Remboursement	au 31/12/2017
Emprunts auprès d'établissements de crédit	35 999		9 000	-5 661	39 338
Avances remboursables	55				55
Financement par cession des créances	6 269	-2 613			3 656
Intérêts courus sur concours bancaires	24	57			81
Concours bancaires	7 527	1 328			8 855
<b>Montant total</b>	<b>49 874</b>	<b>-1 228</b>	<b>9 000</b>	<b>-5 661</b>	<b>51 985</b>

### 13.2. Analyse par échéance à plus d'un an des dettes financières moyen terme

Echéances	2017	2016	2015
En 2019	12 255	8 334	3 359
En 2020	10 599	10 930	2 233
En 2021	5 508	8 403	2 236
En 2022	2 062	2 814	1 573
Et à plus de 5 ans	-	-	-
<b>Montant total</b>	<b>30 424</b>	<b>30 481</b>	<b>9 401</b>

### 13.3. Ventilation des emprunts par nature de taux

Libellé	2017	2016	2015
Non soumis à intérêts (Intérêts courus, aides)	55	55	236
Taux variables (voir instruments financiers et couvertures note 13.4)	27 079	33 819	47 377
Taux fixes	24 851	16 000	2 000
<b>Montant total</b>	<b>51 985</b>	<b>49 874</b>	<b>49 613</b>

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, essentiellement l'Euribor.

**13.4. - Instruments financiers** – Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découle de son activité industrielle et commerciale. Il gère son risque de contrepartie en ne s'engageant que sur des opérations avec ses partenaires bancaires.

**13.4.1.– Risque de change** - Le Groupe est peu soumis aux risques de change. Cependant des flux d'achats et de ventes sont effectués en dollars US, dollars canadiens et GBP. Afin de sécuriser ces flux au regard des cours budgétés et de limiter le risque de change sur les ventes, le Groupe procède à des opérations de couverture à terme.

**13.4.2.– Risque de taux** - Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable. La politique suivie par le Groupe répond aux objectifs de sécurité, liquidité et rentabilité.

Une partie de la dette globale du Groupe est indexée au taux variable Euribor 3 mois. En fonction des évolutions de la dette et des taux d'intérêt anticipés, le Groupe a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps et tunnels). Après effet des instruments de couverture, 76 % de la dette financière nette du Groupe au 31 Décembre 2017 est à taux fixe.

Les contrats d'échange (« swaps ») de taux d'intérêts permettent au Groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Le Groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculée sur la base du montant notionnel du swap.

**13.4.3.– Comptabilisation des couvertures** - Le Groupe classe en couvertures les opérations qui respectent les obligations de IAS 39. Ces opérations sont alors qualifiées :

- de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) : les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

ou

- de couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge) : les variations de valeur de la partie efficace du dérivé sont enregistrées dans les capitaux propres (en réserves).

#### 13.4.4. Liste des instruments financiers de couverture de taux au 31 décembre 2017

Nature	Montant origine	Montant au 31/12	Conditions (Tipiak payeur du fixe)	Date départ	Date échéance	Valeur au 31/12	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur résultat	Impact brut sur réserves
Swap	4 000	-	Euribor 3M contre 0,70 %	1 juillet 2013	1 avril 2017	-	Oui		+ 1
Swap	4 000	-	Euribor 3M contre 0,62 %	1 juillet 2013	1 avril 2017	-	Oui		+ 1
Swap	2 000	-	Euribor 3M contre 0,66 %	1 octobre 2013	1 avril 2017	-	Oui		+ 1
Swap	4 000	-	Euribor 3M contre 0,70 %	1 juillet 2013	3 avril 2017	-	Oui		+ 2
Swap	9 500	9 500	Euribor 3M contre 0,20 %	29 décembre 2017	29 juin 2020	- 21	Oui		- 21
Swap	4 000	4 000	Euribor 3M contre 0,73 %	1 décembre 2015	1 sept 2020	- 64	Oui		+ 42
<b>Total</b>		<b>13 500</b>				<b>- 85</b>		<b>-</b>	<b>+ 28</b>

**13.5. Covenants bancaires** – Certains emprunts sont assortis de « Covenants », permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non respect des covenants. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte les covenants ci-dessous.

Capital restant dû fin 2017	Ratios à respecter
1 000	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
1 207	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 333	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 333	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 170	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
550	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 426	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 426	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
<b>35 445</b>	<b>Total des emprunts assortis de « covenants »</b>

## **Note 14.– Autres dettes et créiteurs**

Toutes les dettes analysées ci-dessous ont une échéance inférieure à un an.

Libellé	2017	2016	2015
Personnel et organismes sociaux	10 664	11 460	11 099
Etat	3 095	2 975	2 626
Autres dettes	2 647	3 902	1 783
Passifs financiers	96	98	98
<b>Montant net</b>	<b>16 502</b>	<b>18 435</b>	<b>15 606</b>

## **Note 15.– Provisions pour avantages au personnel**

Libellé	2017	2016	2015
Indemnités de départ à la retraite	5 876	5 464	5 147
Médailles du travail	552	549	501
<b>Total des provisions pour avantages au personnel</b>	<b>6 428</b>	<b>6 013</b>	<b>5 648</b>

Dont « indemnités de départ à la retraite » :

Libellé	2017	2016	2015
<b>I. Actifs financiers de couverture :</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Valeur fin d'exercice</b>	-	-	-
<b>II. Provision renseignée au bilan :</b>			
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par actifs financiers (dette actuarielle)	5 876	5 464	5 147
Valeur des actifs financiers	-	-	-
Valeur actuarielle engagements non couverts	-	-	-
Coûts des modifications de régime restant à étaler	-	-	-
<b>Provision au bilan</b>	<b>5 876</b>	<b>5 464</b>	<b>5 147</b>
<b>III. Composantes de la charge annuelle :</b>			
Coût des services Rendus	379	-142	294
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	82	102	169
Annulation de l'amortissement des coûts des services passés	-	-	-
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat		-	-
<b>Charges de l'exercice</b>	<b>461</b>	<b>-40</b>	<b>463</b>
<b>IV. Variation des provisions au bilan :</b>			
Début d'exercice	5 464	5 147	5 414
Variation de périmètre	-	-	-
Décaissements			-79
Charges de l'exercice	461	-40	463
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	-49	357	-651
<b>Provision à la clôture</b>	<b>5 876</b>	<b>5 464</b>	<b>5 147</b>
<b>Principales hypothèses actuarielles :</b>			
Taux d'actualisation (Iboxx Corporate AA10ans et plus)	1,55%	1,50%	2,05%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	2,18%	2,18%	2,18%
Cumul des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-1 013	-1 062	-705
Age départ en retraite :			
Cadres	65 ans	65 ans	65 ans
Non cadres	63 ans	63 ans	63 ans

Le taux d'actualisation retenu est cohérent avec la maturité moyenne de l'engagement.

## Note 16.– Tableau de variation des provisions

Libellé	Avantages au personnel (Cf note 15)	Autres Risques	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>6 013</b>	<b>544</b>	<b>6 557</b>
Dotations	660	345	1005
Reprises	0	0	0
Utilisations	-196	-30	-226
Variations de périmètre	0	0	0
Autres éléments du résultat global	-49	-	-49
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>6 428</b>	<b>859</b>	<b>7 287</b>

Les « autres risques » portent sur des contentieux en cours. Le Groupe n'a pas identifié d'autres passifs éventuels.

## Note 17.– Garanties, cautions données ou reçues et éventualités

**17.1. Engagements reçus** – Dans le cadre de leur activité, les sociétés du Groupe ont reçu des engagements des partenaires financiers à hauteur de 430 K€. Ils représentent des cautions douanières, crédits documentaires et autres cautions.

Libellé	2017	2016	2015
Avals, cautions, garanties reçues de sociétés non consolidées	-	-	-
Autres engagements reçus	430	437	325
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>430</b>	<b>437</b>	<b>325</b>

**17.2. Engagements donnés** – Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas d'engagements donnés à des tiers, en dehors de « covenants » bancaires.

**17.3. Engagements réciproques** – L'importation de certaines matières premières a nécessité la mise en place de crédits documentaires à hauteur de 205 KUSD en 2017.

**17.4. Engagements locations longue durée en tant que preneur** – Ces contrats concernent des locations immobilières (terrains et constructions en location d'exploitation) et des locations mobilières (véhicules, matériel de manutention et matériel informatique principalement). Les loyers et charges afférentes s'élèvent à 1,9 million d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le montant est identique à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le montant des baux commerciaux du Groupe arrivés à échéance en 2017 s'établit à 153 K€.



## Note 18.– Informations sectorielles

### 18.1. Secteurs opérationnels

Exercice 2017	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>75 094</b>	<b>124 801</b>		<b>-1 801</b>	<b>198 094</b>
Dont ventes externes	73 357	124 737			198 094
Dont ventes inter – secteur	1 737	64		-1 801	0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 484</b>	<b>6 156</b>			<b>14 640</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 488</b>	<b>658</b>			<b>6 146</b>
Actifs	50 079	106 570	4 771		161 420
Passifs	17 902	45 760	45 594		109 256
Investissements corporels et incorporels	2 675	4 045	1 198		7 918
Amortissements / dépréciations	2 847	4 988	-		7 835
Effectif en équivalent temps plein	290	976	37		1 303

Exercice 2016	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>76 818</b>	<b>122 594</b>		<b>-1 770</b>	<b>197 642</b>
Dont ventes externes	75 048	122 594			197 642
Dont ventes inter – secteur	1 770			-1 770	0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 171</b>	<b>7 749</b>			<b>15 920</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 452</b>	<b>2 313</b>			<b>7 765</b>
Actifs	52 087	106 484	3 421		161 992
Passifs	22 001	44 428	45 098		111 527
Investissements corporels et incorporels	1 793	5 026	2 046		8 865
Amortissements / dépréciations	2 780	5 187	-		7 967
Effectif en équivalent temps plein	295	934	35		1 264

Exercice 2015	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>75 591</b>	<b>118 697</b>		<b>-1 640</b>	<b>192 648</b>
Dont ventes externes	73 952	118 696			192 648
Dont ventes inter – secteur	1 639	1		-1 640	0
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 997</b>	<b>8 622</b>			<b>15 619</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 387</b>	<b>3 722</b>			<b>8 109</b>
Actifs	51 423	100 218	2 963		154 604
Passifs	20 787	45 699	38 718		105 204
Investissements corporels et incorporels	4 964	6 512	2 204		13 680
Amortissements / dépréciations	2 485	5 336	-		7 821
Effectif en équivalent temps plein	300	930	37		1 267

- les passifs « non affectés » correspondent au financement des activités du Groupe.

## 18.2. Informations géographiques

Exercice 2017	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	176 823	21 271	-	198 094
Actifs sectoriels	160 372	1 048	-	161 420
Investissements corporels et incorporels	7 918	-	-	7 918

Exercice 2016	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	176 760	20 882	-	197 642
Actifs sectoriels	160 819	1 173	-	161 992
Investissements corporels et incorporels	8 865	-	-	8 865

Exercice 2015	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	172 297	20 351	-	192 648
Actifs sectoriels	153 618	986	-	154 604
Investissements corporels et incorporels	13 680	-	-	13 680

## Note 19. – Personnel

– Tableau des effectifs par statut au 31 décembre :

Catégories	2017	2016	2015
Cadres	172	175	157
Agents de maîtrise	97	101	100
Techniciens	51	46	40
Employés	91	90	91
Agents de production	569	576	595
<b>Effectif total au 31 décembre</b>	<b>980</b>	<b>988</b>	<b>983</b>
dont contrats à durée déterminée	67	72	66
<b>Effectif moyen annuel en équivalent temps plein (intérim compris)</b>	<b>1 303</b>	<b>1 264</b>	<b>1 267</b>

– Détail des frais de personnel :

Libellé	2017	2016	2015
Salaires et traitements	37 958	36 508	36 064
Charges sociales et formation	16 493	15 901	16 036
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	-1 982	-1 625	-1 632
Impôts et taxes sur rémunérations	917	933	883
Personnel extérieur	5 672	5 442	5 250
Avantages aux personnels donnant lieu à des provisions	654	467	369
Rémunérations en actions	569	588	360
Participation et intéressement	387	895	311
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>60 668</b>	<b>59 109</b>	<b>57 641</b>

## **Note 20.– Rémunérations des principaux dirigeants et parties liées**

– Rémunérations des principaux dirigeants :

Libellé	2017	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	2 051	1 283	1 272
Paiement fondé sur les actions	653	625	429
<b>Total des rémunérations comptabilisées en résultat</b>	<b>2 704</b>	<b>1 908</b>	<b>1 701</b>
Rémunérations différées	0	692	523
Avantages postérieurs à l'emploi	403	355	822
<b>Total des engagements futurs</b>	<b>403</b>	<b>1 047</b>	<b>1 345</b>
<b>Total</b>	<b>3 107</b>	<b>2 955</b>	<b>3 046</b>

– Autres transactions avec les parties liées :

Dirigeants et mandataires sociaux : Aucune autre transaction n'a été réalisée avec les principaux dirigeants et mandataires sociaux du Groupe en 2017 à l'exception des jetons de présence versés aux administrateurs.

Filiales : La société Tipiak SA, mère du Groupe, détient 100 % du capital social de ses filiales. Elle facture ses travaux de direction et de gestion ainsi que les droits d'exploitation de la marque « Tipiak » à l'ensemble de ses filiales dans le cadre de conventions de facturation.

La société Tipiak SA gère, pour le compte de ses filiales, la trésorerie du Groupe et est amenée à facturer à ses filiales des coûts financiers. Elle perçoit par ailleurs des dividendes de ses filiales.

Société tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale suivant le régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI, la société mère comptabilise dans son résultat les économies d'impôts et les charges d'impôts supplémentaires provenant de l'intégration fiscale et assure le règlement des impôts.

### **Note 21. – Résultat financier**

Libellé	2017	2016	2015
Charge d'intérêts brute	415	324	321
Différences positives ou négatives de change	0	-38	64
Charges ou produits (-) sur valorisations des instruments financiers non classés comme instruments de couverture	4	87	188
Revenus sur créances et autres produits financiers			
<b>Charge financière nette</b>	<b>419</b>	<b>373</b>	<b>573</b>

### **Note 22. – Impôts sur les résultats et impôts différés**

**22.1. Charge d'impôts.** – Toutes les sociétés consolidées, à l'exception de la société Tipiak Inc., ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le résultat fiscal consolidé est établi en conséquence.

Les impôts différés, déterminés suivant la méthode du « Report variable », proviennent des différences temporaires qui résultent d'opérations déjà réalisées par l'entreprise, ayant des conséquences fiscales positives ou négatives, autres que celles déjà prises en compte pour le calcul de l'impôt exigible et appelées à se manifester par une différence future entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise. De telles différences futures apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

La loi de Finances 2018 a fixé le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % à partir de 2022, le taux d'imposition différée à long terme baisse de 3,1 points en 2017 par rapport à 2016 ; cette baisse de taux génère un gain d'impôt de 339 K€ sur 2017.

En application de la norme IAS 12, le Groupe a qualifié la CVAE, d'un montant de 1 081 K€, en charge d'impôt sur les résultats.

Libellé	2017	2016	2015
Charge d'impôts courants	-1378	-998	-1 338
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-1 081	-1 176	-1 150
Produit ou (charge) d'impôts différés	926	-103	-417
<b>Charge nette d'impôts</b>	<b>-1 533</b>	<b>-2 277</b>	<b>-2 905</b>

## 22.2. Justification de l'impôt de l'exercice

Libellé	2017	2016
Impôts sur les résultats fiscaux français	-1025	-650
Elimination d'IS sur moins value de cession des propres titres	-331	-104
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-1 081	-1 176
Contribution additionnelle sur dividendes	166	-82
Impôts à l'étranger	-188	-167
Impôts sur exercices antérieurs	0	5
Impôts différés (voir note 22.3)	926	-103
<b>Charges d'impôt sur le résultat consolidé (*)</b>	<b>-1 533</b>	<b>-2 277</b>
Effets de la différence permanente entre résultat consolidé et résultats sociaux	-495	-280
Taxation de résultats de société étrangère à des taux différents	29	20
Variation de taux (report variable)	-339	-686
Contribution 3,3% réduction	60	
Impôts sur exercices antérieurs	0	-5
Contribution additionnelle sur dividendes	-166	82
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 081	1 176
Reprise impôts différés sur CVAE	-140	
<b>Impôt théorique (**)</b>	<b>-1 503</b>	<b>-1 970</b>

(\*) Le taux d'imposition ressort à 32,36 %. Il correspond au taux légal de 33,33 %, à celui de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, aux crédits d'impôts apprentissage et au crédit impôt recherche. Ce taux est appliqué au résultat brut comptable de 4 646 K€.

(\*\*) Le taux d'imposition théorique ressort à 33 %.

**22.3 - Impôts différés** – Les sources d’impôts différés au 31 décembre sont les suivantes :

Libellé	2017	2016	2015	Variation ayant un impact sur le résultat	Variation ayant un impact sur les réserves ou autres
<b>Impôts différés actifs :</b>					
Liés à des différences temporelles	2 172	831	709		
Liés à la provision pour départs à la retraite	1 893	1 833	1 727		
Instruments financiers	29	31	31		
IDA sur livraisons d’actions gratuites	112	334	313		
Autres impôts différés	-27	-27	-27		
Compensation	-4 178	-3 001	-2 752		
<b>Total des impôts différés actifs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés passifs :</b>					
Liés à des différences temporelles					
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	122	262	262		
Provision pour dépréciation propres titres	657	657	657		
Amortissements dérogatoires	7 820	6 465	6 117		
Autres provisions	-53	101	-		
Autres provisions réglementées	799	870	436		
Juste valeur des immobilisations et activation des locations	1 428	1 497	1 450		
Autres impôts différés	112	125	157		
Compensation	-4 178	-3 001	-2 752		
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>6 707</b>	<b>6 976</b>	<b>6 327</b>	<b>-587</b>	<b>318</b>
<b>Variation de taux (report variable)</b>	<b>-1025</b>	<b>-686</b>		<b>-339</b>	
<b>Total impôts différés nets et variations</b>	<b>5 681</b>	<b>6 289</b>	<b>6 326</b>	<b>-926</b>	<b>318</b>

Les variations d’impôts différés qui n’affectent pas le résultat concernent la valorisation des instruments financiers portées en « Réserves », les écarts actuariels sur PIDR et l’IS sur la moins value future de cession des propres titres dans le cadre de la livraison des plans d’actions gratuites.

### Note 23.– Autres charges externes

Libellé	2017	2016	2015
Energie, produits consommables et maintenance	11 892	11 662	11 435
Transport et logistique	11 754	11 096	10 752
Campagnes de publicité et autres frais de publicité	4 047	4 635	5 322
Frais études et recherches, documentation	3 290	2 995	2 498
Locations simples	2 462	2 424	2 485
Assurances	579	719	699
Honoraires	1 366	1 319	1 362
Frais de déplacements	998	951	1 010
Cotisations Eco emballages	729	807	786
Frais postaux et télécommunications	402	399	380
Autres	1 303	1 242	1 166
<b>Montant net</b>	<b>38 822</b>	<b>38 249</b>	<b>37 895</b>

### Note 24.– Autres produits et charges

Libellé	2017	2016	2015
Cessions d'immobilisations	9	8	2
Indemnités, refacturations diverses	54	83	187
Participation financière au financement d'investissement permettant une réduction des coûts d'énergie	15	58	490
Subventions d'exploitation	38	35	56
Autres produits divers	50	40	31
<b>Total autres produits</b>	<b>166</b>	<b>224</b>	<b>766</b>
Cessions d'immobilisations	-77	-94	-97
Jetons de présence	-150	-150	-150
Pertes sur créances irrécouvrables	-5	-1	-20
Dotations aux provisions pour charges	-	-	-
Autres charges	-130	-167	-188
<b>Total autres Charges</b>	<b>-362</b>	<b>-412</b>	<b>-455</b>

### Note 25.– Résultat par action

Libellé	2017	2016	2015
Résultat net consolidé part du Groupe (en milliers d'€)	4 194	5 115	4 631
Nombre d'actions en circulation	913 980	913 980	913 980
Résultat net par action (en €)	4,85	5,89	5,28
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites et options de souscription	40 188	31 349	36 853
Résultat dilué par action (en €)	4,80	5,80	5,21

## Note 26.– Gestion du risque financier

– Clients et comptes rattachés :

Postes	2017	2016	2015
Clients et comptes rattachés en valeur brute	56 835	56 312	50 455
Provisions pour créances douteuses	-40	-40	-41
<b>Montant net au bilan</b>	<b>56 795</b>	<b>56 272</b>	<b>50 414</b>
Créances échues au 31 décembre (dont créances export)	2 450 -292	2 501 -275	1 552 -28
% des créances échues sur créances mobilisables	4,3 %	4,4 %	3,1 %

Les délais de paiement moyen des créances clients varient entre 54 et 76 jours selon les secteurs d'activité. Aucune dotation aux provisions pour créances douteuses n'a été constaté en 2017 (idt 2016).

– Autres risques :

Libellé	31/12/2017	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	98			98	
Créances clients	56 795			56 795	
Autres débiteurs (1)	8 341			8 341	

Libellé	31/12/2017	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Autres titres de participation	98	98			
Créances clients	56 795	54 627			
Autres créances	8 341	8 341			
Disponibilités	1 359		1 359		
Fournisseurs et comptes rattachés	-27 800		-27 800		
Dettes fiscales et sociales	-13 759		-13 759		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-39 338			-927	
Concours bancaires	-8 971		-8 971		
Autres emprunts	-3 656		-3 656		

(1) hors instruments dérivés (cf note 13.4)



Libellé	31/12/2016	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	111			111	
Créances clients	56 272			56 272	
Autres débiteurs (1)	8 210			8 210	

Libellé	31/12/2016	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Autres titres de participation	111	111			
Créances clients	56 272	54 338			
Autres créances	8 210	8 210			
Disponibilités	1 791		1 791		
Fournisseurs et comptes rattachés	-30 371		-30 371		
Dettes fiscales et sociales	-14 435		-14 435		
Crédit bail	-445		-445		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-35 494			-19 495	
Concours bancaires	-7 587		-7 587		
Autres emprunts	-6 269		-6 269		

(1) hors instruments dérivés (cf note 13.4)

– Risques de change :

Libellé	Au 31/12/2017		
	Devise USD	Devise CAD	Devise GBP
Créances commerciales	231	11	195
Dettes fournisseurs	-211	-11	-7
Trésorerie	373	106	74
Exposition bilancielle brute	393	106	262
Ventes prévisionnelles estimées	1 800	100	1200
Achats prévisionnels estimés	-3 600	-20	-200
Exposition brute	-1 800	80	1 000
Contrats de change à terme	610		-530
<b>Exposition nette</b>	<b>-797</b>	<b>186</b>	<b>732</b>

Libellé	Au 31/12/2016		
	Devise USD	Devise CAD	Devise GBP
Créances commerciales	8	14	251
Dettes fournisseurs	-433	-18	-6
Trésorerie	228	44	27
Exposition bilancielle brute	-197	40	272
Ventes prévisionnelles estimées	1 800	30	900
Achats prévisionnels estimés	-3 600	-4	-200
Exposition brute	-1 800	26	700
Contrats de change à terme	800		-100
<b>Exposition nette</b>	<b>-1 197</b>	<b>66</b>	<b>872</b>

– Niveau de juste valeur selon la hiérarchie de la norme IFRS 7 :

Au 31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers dérivés	-	-	-	-
Passifs financiers dérivés	-	96	-	96

Au 31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers dérivés	-	-	-	-
Passifs financiers dérivés	-	98	-	98

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables

L'amendement à IFRS 7 relatif au transfert d'actifs financiers n'a pas d'incidence sur l'information financière, le Groupe n'ayant transféré aucun actif financier.

La norme IFRS 13 relative à la juste valeur et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a pas eu d'incidence significative sur le Groupe Tipiak.



# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**



**KPMG Audit**  
7 boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France



52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bâtiment B - BP 90743  
85018 La Roche-sur-Yon Cedex  
France

## **Tipiak S.A.**

Siège social : D2A Nantes Atlantique - 44860 Saint-Aignan-de-Grand Lieu  
Capital social : € 2 741 940

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Tipiak S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tipiak S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, le service autre que la certification des comptes que nous avons fourni au cours de l'exercice à votre société et qui n'est pas mentionné dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés est le suivant :

- Consultation réalisée par KPMG en vue de donner notre avis sur la conformité des analyses et des simulations réalisées par Tipiak S.A. relatives à la mise en application de la norme IFRS 16 dont la date de première application sera le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Évaluation des « remises clients différées »**

#### ***Risque identifié***

Comme indiqué dans la note 3.20, le groupe reconnaît son chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises, ristournes, escomptes financiers et provisions pour retours de marchandises.

Nous avons considéré l'évaluation des provisions pour « remises clients différées » à la clôture comme un point clé de notre audit car il s'agit d'une zone d'estimation importante en raison du jugement associé de la part du management du groupe et des formes diverses que ces remises peuvent revêtir : remises pour services différés (RSD), nouveaux instruments promotionnels (NIP) ou remises de fin d'année (RFA), comme indiqué dans la note 3.20. De plus, ces « remises clients différées » représentent des montants significatifs.



### **Notre réponse**

Nos diligences ont notamment consisté à :

- Comprendre le processus global d'évaluation et de comptabilisation des « remises clients différées » par entretien avec la direction ;
- Evaluer la fiabilité du contrôle interne relatif aux systèmes et procédures d'octroi des « remises clients différées », notamment en testant par échantillonnage l'efficacité des contrôles clés réalisés et en ayant recours à un test de cheminement pour confirmer notre compréhension du système d'information et apprécier la correcte séparation des tâches;
- Contrôler par échantillonnage les données utilisées pour la détermination des « remises clients différées », ainsi que le calcul arithmétique résultant de ces données. Ces tests incluent le contrôle (i) des termes et conditions appliqués par rapprochement avec les contrats associés et (ii) la correcte application sur le chiffre d'affaires de l'exercice;
- Analyser par filiale de production le dénouement, sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, de la provision constituée au titre des « remises clients différées » au 31 décembre 2016 afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation.

### **Evaluation des goodwill**

#### **Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, identifiables à la date d'acquisition de la filiale. Ils figurent au bilan pour un montant total de 6,9 millions d'euros et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités « sec » et « froid » dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans la note 3.3 aux comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Les valeurs recouvrables sont calculées à partir des cash flows futurs actualisés, déterminés sur la base du « plan à 3 ans » et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini décrites dans la note mentionnée ci-dessus.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter, le cas échéant, la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill des activités « sec » et « froid », qui représentent un montant significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de cash flows futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme retenus. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill des activités « sec » et « froid » comme un point clé de notre audit.

### **Notre réponse**

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier, notamment par entretien avec la Direction et au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évoluent les activités « sec » et « froid », les principales hypothèses d'activité intégrées dans le « plan à 3 ans » validés par le Conseil d'administration du Groupe ;
- Analyser les écarts entre l'activité réalisée au 31.12.2017 et les budgets intégrés dans les Business Plan 2017 pour évaluer la fiabilité du « plan à 3 ans » ;
- Analyser le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en appréciant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables ;
- Apprécier les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable effectuées par la direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tipiak S.A. par votre assemblée générale de 2007 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et de 1999 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 19<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 12 avril 2018

La Roche-sur-Yon, le 12 avril 2018

KPMG Audit

Atlantique Révision Conseil

*Département de KPMG S.A.*



Franck Noël  
Associé



Jérôme Boutolleau  
Associé



# **RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE TIPIAK SA**

## 1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2017 ne comportent pas de changement de méthode, ni de présentation par rapport à ceux établis au 31 décembre 2016.

### Evénements importants de la période

En 2017, la société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, filiale à 100 % de la société Tipiak SA, a enregistré une perte de 1,3 M€.

Compte tenu des atouts actuels de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés sur ses propres marchés et de ses perspectives de développement sur de nouveaux marchés en partenariat avec les autres sociétés du Groupe, la société Tipiak SA affirme son soutien à sa filiale pour mener à bien son plan de redressement et de développement à moyen et long terme.

### 1.1 Activité et résultats de la société :

La société Tipiak, détient la totalité du capital de ses filiales. Elle assure le contrôle des activités du Groupe et fournit des prestations de services et d'assistance à ses filiales. Son activité de prestataire de services s'est poursuivie tout au long de l'année 2017.

Dans ce cadre, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,5 M€ (8,1 M€ en 2016). D'autre part, elle a perçu de ses filiales à titre de redevances de marque 3,1 M€ et à titre de dividendes (produits financiers) 1,8 M€. Le résultat d'exploitation s'établit à 3,6 M€. La société a décidé de pratiquer l'amortissement dérogatoire au titre des dépenses engagées pour la mise en œuvre de la solution intégrée de gestion SAP (3,3 M€ en 2017). Aucune dotation n'avait été constatée en 2016. Le résultat exceptionnel ressort ainsi à -2,9 M€ en 2017 (0,4 M€ en 2016). Le résultat net issu de l'ensemble de ces opérations et après les dotations exceptionnelles aux provisions ressort à 1,4 M€, contre un bénéfice de 4,7 M€ en 2016.

Tipiak SA centralise les financements liés à la croissance du Groupe et assure le financement d'une partie des besoins d'exploitation de ses filiales. Elle gère l'ensemble des flux d'exploitation de ses filiales et en optimise l'affectation. Au 31 décembre 2017, la dette nette de la société auprès des établissements de crédit s'élève à 41,0 M€ (37,4 M€ en 2016). En contrepartie, le montant des avances en comptes courants au bénéfice des filiales s'établit à 48 M€.

Enfin, les dettes échues à l'égard des fournisseurs, s'analysent ainsi :

FOURNISSEURS					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement					
Montant total des factures concernées HT en K€	35	28	0	11	74
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,8 %	0,6 %	0,0 %	0,3 %	1,7 %
Nombre de factures concernées					43

Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées	0
Délai de paiement de référence utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>entre 30 et 60 jours</i>

Aucune créance n'est échue au 31 décembre 2017

## **1.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées**

### **1.2.1. Secteur Sec**

La société Tipiak Epicerie, implantée à Saint-Aignan de Grand-Lieu près de Nantes (44), leader sur les marchés « aides pour cuisiner » et « accompagnements céréaliers », a réalisé un chiffre d'affaires de 62,8 M€ en 2017, en baisse de 4,7 % par rapport à 2016. Sur le plan industriel, la société a investi 2,2 M€ portant essentiellement sur le remplacement du moulin et sur le renouvellement d'équipements.

La société Tipiak Panification, implantée à Pont l'Evêque (14), spécialiste des « croûtons » et « feuilletés prêts à garnir », a réalisé, au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires de 16,8 M€, en baisse de 0,6 % par rapport à 2016.

Les investissements industriels (0,5 M€) ont porté sur du renouvellement de matériel de production et de l'aménagement de bâtiments.

La filiale américaine, Tipiak Inc., installée à Norwalk dans le Connecticut, a poursuivi en 2017 son activité de négoce. Elle a réalisé un chiffre d'affaires global de 3,3 M\$, en baisse de 5,7 % par rapport à celui réalisé en 2016.

### **1.2.2. Secteur Froid**

La société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, dont le siège social est à Fouesnant près de Quimper (29), a réalisé, au cours de l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 76,2 M€ en diminution de 2,4 % par rapport à 2016.

Les investissements industriels (1,9 M€) ont porté essentiellement sur des investissements de renouvellement, de productivité, de sécurité et environnement.

La société Tipiak Traiteur- Pâtissier, dont le siège social est à Malville près de Nantes (44), spécialiste des produits surgelés ou frais destinés aux cocktails, a réalisé un chiffre d'affaires de 61,2 M€, en progression de 7,2 % par rapport à celui réalisé en 2016.

La société a investi 2,1 M€ dans le renouvellement et l'acquisition d'équipements permettant de répondre aux besoins de productivité, d'innovation et d'hygiène/sécurité.

## 2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL ET L'ACTIVITE BOURSIERE

### Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 2 741 940 € divisé en 913 980 actions de 3 € de nominal. Les droits de vote attachés aux actions sont des droits de vote « simples ».

### Répartition du capital social (principaux actionnaires au 31 décembre 2017)

% supérieur à	Sté de Gestion Billard	Sté Maison Groult	Société Tipiak	Hubert Grouès
3			X	
5				X
10				
15				
20				
25				
33,33	X	X		
50				
66,66				
90				
95				

Participations directes et indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce : néant

Etat des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice : néant

### Pactes « Dutreil »

- Le 27 décembre 2005, certains actionnaires de la société Tipiak ont signé un engagement collectif de conservation de titres établi en vue de l'application de l'article 885 I bis du Code général des impôts.

L'engagement porte sur 287 645 actions soit environ 32,84 % du capital et des droits de vote de la société Tipiak au jour de sa signature. Il a été conclu pour une durée de 6 ans à compter de son enregistrement, soit jusqu'au 29 décembre 2011. L'engagement est devenu au-delà de son terme un engagement à durée indéterminée qui s'éteindra de plein droit dans le cas où les titres sur lesquels il porte cessent de représenter la fraction du capital requise comme condition de sa validité fiscale.

L'engagement collectif de conservation de titres a été signé notamment par les membres suivants du Conseil d'administration de la société Tipiak :

- Monsieur Hubert Grouès, Président Directeur Général ;
- Monsieur Hervé Roussel, Administrateur ;
- Monsieur Éric Lejoille, (Administrateur à la date de signature du Pacte).

- le 17 décembre 2007, certains actionnaires de la société Tipiak ont signé un engagement collectif de conservation de titres souscrit pour l'application de l'article 885 I bis du Code général des impôts.

L'engagement portait sur 329 108 actions soit environ 37 % du capital et des droits de vote de la société Tipiak au jour de sa signature. Il a été conclu pour une durée de 6 ans à compter de son enregistrement. Il est ensuite renouvelé par tacite reconduction tous les 6 ans.

L'engagement collectif de conservation de titres a été signé notamment par les membres suivants du Conseil d'administration de la société Tipiak :

- Monsieur Hubert Grouès, en sa qualité de Président Directeur Général de la société Tipiak,
- Monsieur Robert Bordeaux-Groult, Administrateur;
- Madame Elisabeth-Charlotte Bordeaux-Groult, Administrateur;
- La société MAISON GROULT, représentée par Madame Odette Bordeaux-Groult, Administrateur;
- Madame Odette Bordeaux-Groult, Administrateur.

#### Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2017, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, le Fonds Commun de Placement des salariés détient 24 500 actions de la société Tipiak, soit 2,7 % du capital.

#### Opérations effectuées par la société sur ses propres titres

En remplacement de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 15 juin 2016, l'Assemblée générale du 20 juin 2017 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, conformément à l'article L225-209 du Code de commerce, à des rachats des actions de la Société.

Les principales conditions de ce programme se définissent ainsi :

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions
- Prix maximum d'achat unitaire : 100 euros
- Nombre d'actions à acquérir limité au plafond légal de 10 % du capital social
- Montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions : 9 139 800 euros

Objectifs du programme :

- soit de les attribuer aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou de certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du Groupe Tipiak, soit dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'action, soit de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;



- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- soit de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- soit de permettre l'annulation en tout ou partie des titres ainsi rachetés, afin notamment de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital.

Au 31 décembre 2017, la société détient 44 100 de ses propres actions, soit 4,83 % du capital social, soit :

- 5 120 actions correspondant aux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des cadres dirigeants et de certains membres du personnel de la société Tipiak et des sociétés qui lui sont liées à savoir 60 actions en 2014 au cours de 67,15 € l'action au jour de l'attribution, 60 actions en 2015 au cours de 73,15 € l'action au jour de l'attribution, et 5000 actions en 2017 au cours de 89,91 € l'action au jour de l'attribution, en cours d'acquisition (*cf note 12 de l'annexe des comptes consolidés*),
- 38 272 actions au prix moyen de 72,41 €, dont 6 100 actions correspondent à des plans d'attribution d'options d'achat d'actions pouvant être levées et dont 13 700 actions correspondent à des plans d'attribution d'options d'achat non encore exerçables (*cf note 12 de l'annexe des comptes consolidés*),
- 708 actions détenues dans le cadre du contrat d'animation et de liquidité conclu avec la société de Bourse Portzamparc, dont le prix d'achat moyen ressort à 87,11 €.

**- Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visées à l'article L.225-37-5 du Code de commerce**

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, les points suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital et les participations directes et indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce est décrite au paragraphe « Répartition du capital social » ci-dessus.
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote sont les suivantes : aux termes de l'article 11 des statuts, toute personne, morale ou physique, qui vient à franchir le seuil de détention de 3 % du capital social de la société, doit en informer la société ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur. L'inobservation de l'obligation statutaire d'information en cas de franchissement du seuil de 3 %, entraîne la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.
- Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert des actions.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.
- A la connaissance de la société, il a été conclu entre différents actionnaires de la société des engagements de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur



instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003 comme indiqué au paragraphe « Pactes Dutreil en cours à la date d'établissement du présent rapport. » ci-dessus.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Les droits de vote attachés aux actions Tipiak détenues par le personnel au travers du FCPE sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.

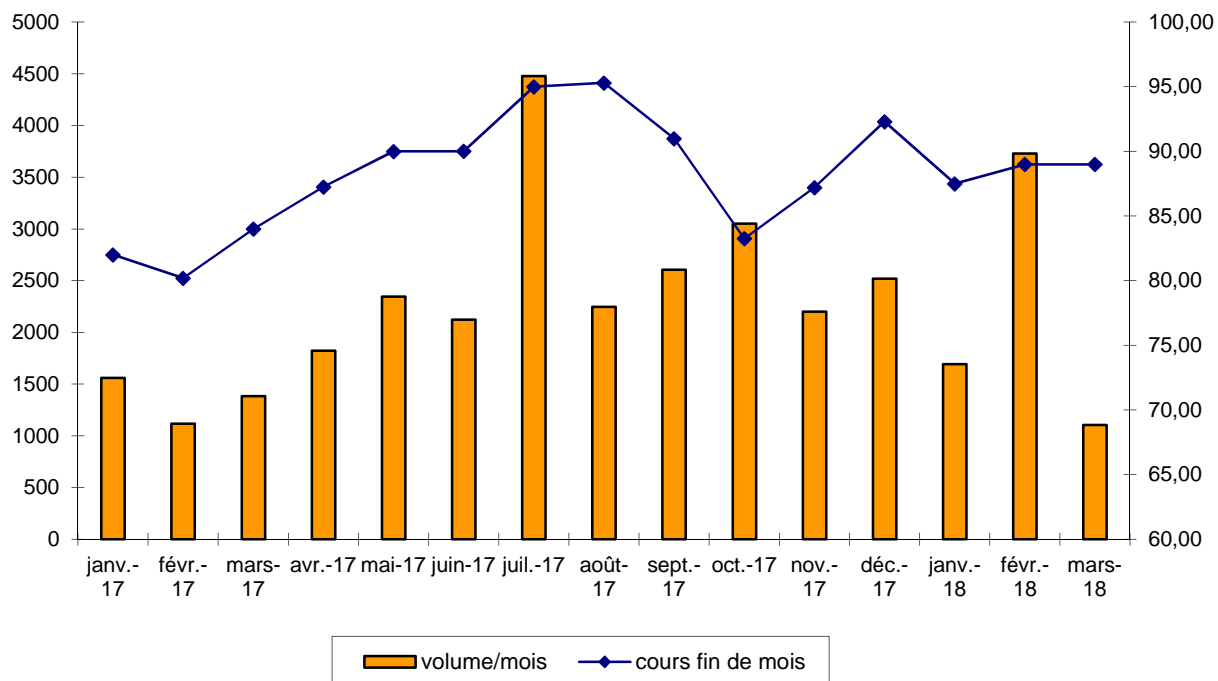
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les autorisations et délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe « Opérations effectuées par la société sur ses propres titres » ci-dessus et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration sont décrites au paragraphe « Intérêts et rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du Rapport sur le gouvernement d'Entreprise.

## Activité du titre en bourse

L'action de la société Tipiak est inscrite sur le marché Euronext Paris et fait l'objet d'une cotation au compartiment C.



En 2017, le cours de l'action Tipiak a suivi la performance haussière du Cac Mid&Small. Avec un cours à 92,30 € en fin d'année 2017, le titre Tipiak a enregistré une hausse de près de 15,74 %.

Le cours a atteint 98 € à son plus haut niveau et 77,50 € au plus bas.

Après une année en très forte hausse en 2016, le volume d'actions échangées sur l'année a été plus modéré et retrouve des niveaux proches de ceux de 2015.

Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Tipiak s'élève à 84,4 M€.

En début d'année 2018, après une légère baisse, le titre se stabilise ; il termine le premier trimestre à 89 €.

### 3. RESULTATS DE LA SOCIETE TIPIAK SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2013 (12 mois)	Exercice 2014 (12 mois)	Exercice 2015 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
<b>I – Capital en fin d'exercice (en euros)</b>					
Capital social	2 741 940	2 741 940	2 741 940	2 741 940	2 741 940
Nombre des actions ordinaires existantes	913 980	913 980	913 980	913 980	913 980
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<b>II – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 288	7 430	7 921	8 073	8 480
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 133	7 168	6 916	5 845	5 416
Impôts sur les bénéfices	226	871	(544)	87	(145)
Participation et intéressement dus au titre de l'exercice	12	32	-	32	-
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 404	999	4 898	4 742	1 406
Résultat distribué	2 742	2 925	2 925	2 925	2 925 (1)
<b>III – Résultats par action (en euros)</b>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,94	8,76	6,97	6,46	5,77
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,72	1,09	5,36	5,19	1,54
Dividende attribué à chaque action	3,00	3,20	3,20	3,20	3,20 (1)
<b>IV- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	40	33	33	35	37
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	2 512	2 074	2 182	2 475	2 517
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 224	953	999	1 016	1 115

(1) Proposition de distribution



---

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

## I.– Bilan au 31 décembre 2017 (avant répartition).

(en euros)

Actif	Notes	2017			2016
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-		-	-
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		8 172 869	1 190 494	6 982 375	4 200 822
Concessions, Licences, Brevets,...		5 453 431	4 897 960	555 471	455 781
Fonds commercial (1)		227 149	227 149	0	0
En cours, Avances et acomptes		22 862		22 862	2 545 492
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>					
Terrains et aménagements		405 430	103 944	301 486	297 337
Constructions		5 794 923	4 357 362	1 437 561	1 548 824
Installations techniques, Matériel et Outillage		19 719	19 388	331	1 000
Autres immobilisations corporelles		783 693	615 576	168 117	188 849
Immobilisations en cours		20 775		20 775	
Avances et acomptes					
<b><u>Immobilisations financières (2)</u></b>					
Participations		31 749 660	13 511 225	18 238 435	18 238 435
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		457	-	457	457
Prêts					
Autres immobilisations financières		9 167	-	9 167	9 032
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1</b>	<b>52 660 135</b>	<b>24 923 098</b>	<b>27 737 037</b>	<b>27 486 029</b>
<b><u>Stocks et en-cours</u></b>					
<b><u>Avances et acomptes versés sur commandes</u></b>		5 135		5 135	5 295
<b><u>Créances (3)</u></b>	<b>2</b>				
Clients et comptes rattachés		2 523 170	39 515	2 483 655	2 452 083
Autres créances		51 674 655		51 674 655	46 448 321
<b><u>Valeurs mobilières de placement</u></b>	<b>3</b>	3 162 820	310	3 162 510	3 966 506
<b><u>Disponibilités</u></b>		271 617		271 617	277 171
<b><u>Charges constatées d'avance (3)</u></b>	<b>4</b>	349 071		349 071	174 208
<b>Total actif circulant</b>		<b>57 986 468</b>	<b>39 825</b>	<b>57 946 643</b>	<b>53 323 584</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Écarts de conversion actif	9				
<b>Total général</b>		<b>110 646 603</b>	<b>24 962 923</b>	<b>85 683 680</b>	<b>80 809 613</b>
(1) dont droit au bail.				-	-
(2) dont à moins d'un an.				-	-
(3) dont à plus d'un an.				-	-

## I.– Bilan au 31 décembre (avant répartition) – suite.

(en euros)

Passif	Notes	2017	2016
<b>Capital social (dont versé 2 741 940 €)</b>	5	2 741 940	2 741 940
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>		10 946 381	10 946 381
<b>Réserves</b>			
Réserve légale (1)		274 194	274 194
Réserves réglementées (1)			
Autres réserves		648 450	648 450
<b>Report à nouveau</b>		16 352 317	14 402 448
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 406 128</b>	<b>4 741 622</b>
<b>Subventions d'investissements</b>		88 258	107 944
<b>Provisions réglementées</b>	6	7 592 978	4 654 583
<b>Total capitaux propres</b>		<b>40 050 646</b>	<b>38 517 562</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	7	<b>989 123</b>	<b>1 009 670</b>
Emprunts et dettes, établissements de crédit (2)		41 018 937	37 410 074
Emprunts et dettes financières diverses (3)		379 518	447 069
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		607 516	743 787
Dettes fiscales et sociales		2 614 391	2 104 648
Autres dettes		10 000	3 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 549	572 804
<b>Produits constatés d'avance</b>			
<b>Total dettes</b>	8	<b>44 643 911</b>	<b>41 282 381</b>
<b>Écarts de conversion passif</b>	9		
<b>Total général</b>		<b>85 683 680</b>	<b>80 809 613</b>
<i>(1) dont réserves réglementées des plus-values à long terme</i>		-	-
<i>(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		1 705 765	1 880 784
<i>(3) dont emprunts participatifs</i>		-	-

## II.– Compte de résultats au 31 décembre 2017 (en euros).

Libellé	Notes	2017	2016
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	11	<b>8 479 726</b>	<b>8 073 222</b>
Production stockée			
Production immobilisée		403 835	568 743
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	12	1 876 330	1 569 495
Subventions d'exploitation			
Autres produits		3 254 448	3 090 443
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>14 014 339</b>	<b>13 301 903</b>
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	13	4 418 599	5 046 152
Impôts, taxes et versements assimilés		670 545	664 703
Salaires et traitements	14	2 516 767	2 475 473
Charges sociales		1 115 357	1 022 125
Dotations aux amortissements et provisions :			
Sur immobilisations, dotations aux amortissements		947 183	822 887
Sur immobilisations, dotations aux provisions			
Sur actif circulant, dotations aux provisions			
Pour risques et charges, dotations aux provisions		485 014	864 543
Autres charges		238 433	156 265
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>10 391 898</b>	<b>11 052 148</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 622 441</b>	<b>2 249 755</b>
Produits financiers de participations (3)		1 754 576	2 187 822
Produits autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		371 691	362 768
Reprises sur provisions et transferts de charges		292	613
Différences positives de change			156 317
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		12 162	18 198
<b>Total produits financiers</b>		<b>2 138 721</b>	<b>2 725 718</b>
Dotations financières aux amortissements, provisions (4)		308	
Intérêts et charges assimilées		302 625	291 703
Différences négatives de change			103 012
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		988 546	329 358
<b>Total charges financières</b>		<b>1 291 479</b>	<b>724 073</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>847 242</b>	<b>2 001 645</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>4 469 683</b>	<b>4 251 400</b>

## II.– Compte de résultats au 31 décembre 2017 (suite). (en euros)

Libellé	Notes	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 684	19 684
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		700 382	511 047
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>720 066</b>	<b>530 731</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 638 775	95 552
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>3 638 775</b>	<b>95 552</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>- 2 918 709</b>	<b>435 179</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	14		31 885
Impôts sur les bénéfices	17	144 846	-86 928
<b>Total des produits (1)</b>		<b>16 873 126</b>	<b>16 558 352</b>
<b>Total des charges (2)</b>		<b>15 466 998</b>	<b>11 816 730</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 406 128</b>	<b>4 741 622</b>
<i>(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		-	-
<i>(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		-	-
<i>(3) dont produits concernant les entreprises liées</i>		2 104 667	2 538 103
<i>(4) dont charges concernant les entreprises liées</i>		-	-



### III.- Projet d'affectation du résultat.

L'affectation du résultat proposé est conforme à la Loi et à nos statuts :

Report à nouveau	16 352 317 €
Résultat net de l'exercice	1 406 128 €
Total à répartir	17 758 445 €
A la réserve légale	- €
Aux actionnaires, à titre de dividendes, à concurrence de	2 924 736 €
Le solde en « report à nouveau », soit	14 833 709 €
<b>Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à</b>	<b>3,20 €</b>

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 4 juillet 2018.

Il est précisé que, lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la société seront déduits du dividende global et affectés en «report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, le montant du dividende versé par action a été le suivant :

Exercice	Dividende par action (en €)	Abattement (1)
2016 (versé en 2017)	3,20	40%
2015 (versé en 2016)	3,20	40%
2014 (versé en 2015)	3,20	40%

(1) Le dividende ouvre droit aux actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.



# **ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX**

## Préambule

La société Tipiak SA, maison mère du Groupe Tipiak, est cotée sur NYSE EuroNext Paris (Compartiment C).

Le Groupe détient des positions de leader sur des marchés variés : aides-culinaires, accompagnements céréaliers, plats cuisinés surgelés, produits traiteur-pâtissier, panification. Il emploie 983 personnes réparties dans le grand Ouest sur sept sites industriels rattachés à deux secteurs, le secteur Sec et le secteur Froid regroupant chacun, respectivement, les pôles d'activité « Epicerie » et « Panification » et les pôles « Plats Cuisinés Surgelés » et « Traiteur Pâtissier ».

- Pôle Epicerie : Saint-Aignan de Grand-Lieu (44)
- Pôle Panification : Pont l'Évêque (14)
- Pôle Traiteur Pâtissier : Saint-Herblain (44), Malville (44), Pont-Château (44)
- Pôle Plats Cuisinés Surgelés : Fouesnant (29), Marans (17)

L'appréciation économique et financière du Groupe Tipiak doit être faite à partir des comptes consolidés.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017, ont été établis dans le respect des principes et méthodes retenus par le Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983, ainsi que du plan comptable général (Règlement 2014-03 dans sa version modifiée par les règlements ANC 2016-07 et 2015-06). Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Les données chiffrées communiquées dans l'annexe sont en milliers d'euros.

### Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

La société a poursuivi son activité de prestataire de services au profit de ses filiales.

En 2017, la société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, filiale à 100 % de la société Tipiak SA, a réalisé une perte de 1,3 M€. Compte tenu des atouts actuels de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés sur ses propres marchés et des perspectives de développement sur de nouveaux marchés en partenariat avec les autres sociétés du Groupe, la société Tipiak SA affirme son soutien à sa filiale.

Par ailleurs, un plan d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'un plan d'options d'achat ont été mis en place suite à la décision du Conseil d'administration du 20 juin 2017. Il a ainsi été attribué 5 000 actions gratuites et 8 000 options d'achat d'actions.

A date, il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun événement postérieur à la clôture des comptes, aucun fait exceptionnel, ni aucun litige susceptible de modifier ou d'affecter de manière significative, les résultats ou la situation financière de la société.

D'autre part, le Groupe Tipiak a décidé, en 2017, de poursuivre la rénovation et la modernisation de ses systèmes d'information en mettant en œuvre pour l'ensemble des sociétés du Groupe une solution de gestion intégrée de type ERP. La sélection s'est portée sur la solution SAP, mondialement reconnue, largement représentée dans le secteur agro-alimentaire et en mesure de constituer « l'épine dorsale » du système d'information de Tipiak sur un horizon d'au moins 15 ans.

## Note 1.– Actif immobilisé

**1.1. Immobilisations incorporelles** – Les fonds commerciaux, licences, brevets et autres immobilisations incorporelles acquis, sont enregistrés au coût d'achat. Ils sont amortis linéairement sur une durée maximale de 15 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée. Les coûts liés à la mise en œuvre de la solution ERP qualifiés comptablement de logiciel faisant partie d'un projet de développement sont amortis sur une durée de 15 ans à l'exception des développements spécifiques correspondant à des interfaces avec des applications tierces dont la durée d'amortissement est de 5 ans. Les autres logiciels ont une durée d'amortissement comprise entre 3 et 5 ans. Les dépenses de maintenance et de changement de version sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues. Les frais de dépôts de marques font l'objet d'une provision lorsque la marque est protégée et non utilisée. Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

**1.2. Immobilisations corporelles** – Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés selon le mode linéaire. Les biens bénéficiant du régime dégressif ont donné lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires pour la partie excédant l'amortissement linéaire.

Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

Constructions	15 à 20 ans
Matériels et installations industriels	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

**1.3. Participations et autres titres ou créances immobilisées** – Les immobilisations financières correspondent à la valeur brute des titres de participation pour leur valeur historique d'acquisition, dans des sociétés consolidées ou non, aux « Dépôts et cautionnements » et à divers prêts.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sa valeur d'inventaire ou d'utilité est inférieure à sa valeur d'inscription à l'actif. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité estimée par application d'une approche multi-critères notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

### 1.4. Variations des immobilisations

Postes	Valeur au 31/12/2016	Entrées	Sorties	Valeur au 31/12/2017
Fonds de commerce	227			227
Autres immobilisations incorporelles (1)	10 014	3 612		13 626
Immobilisations en cours	2 546		2 523	23
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>12 787</b>	<b>3 612</b>	<b>2 523</b>	<b>13 876</b>
Terrains	398	8		406
Constructions	5 745	50		5 795
Installations techniques, matériel et outillage	20			20
Autres immobilisations	821	29	67	783
Immobilisations en cours		21		21
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>6 984</b>	<b>108</b>	<b>67</b>	<b>7 025</b>
Participations (note 1.6)	31 750			31 750
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnements	9			9
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>31 759</b>			<b>31 759</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>51 530</b>	<b>3 720</b>	<b>2 590</b>	<b>52 660</b>

(1) Les « autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux logiciels informatiques.

### 1.5. Variation des amortissements et provisions

Postes	au 31/ 12/2016	Dotations	Diminutions	au 31/12/2017
Fonds de commerce	227			227
Autres immobilisations incorporelles	5 357	731		6 088
Sur immobilisations incorporelles	5 584	731		6 315
Terrains	101	3		104
Constructions	4 196	161		4 357
Installations techniques	19	1		20
Autres immobilisations	632	51	67	616
Sur immobilisations corporelles	4 948	216	67	5 097
Participations (note 1.6)	13 511			13 511
Autres titres immobilisés	-			-
Dépôts et cautionnements	-			-
Sur immobilisations financières	13 511			13 511
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>24 043</b>	<b>947</b>	<b>67</b>	<b>24 923</b>

### 1.6. Liste des filiales et participations

Filiales et participations à 50 %	Tipiak Epicerie SAS	Tipiak Plats Cuisinés Surgelés SAS	Tipiak Traiteur- Pâtissier SAS	Tipiak Panification SAS	Tipiak Inc (en KUSD)
Capital social	1 282	731	336	1 000	1
Capitaux propres incluant capital social et résultat (avant répartition)	13 585	-331	15 883	8 668	1 391
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus					
Brute	2 177	18 996	3 810	6 678	1
Nette	2 177	5 485	3 810	6 678	1
Prêts et avances, comptes courants (nets)	6 361	25 357	12 916	1 660	-
Montant cautions et avals	-	-	762	-	-
Résultat de la dernière situation	1 947	- 1 305	- 30	- 50	326
Dividendes encaissés au cours de l'exercice par la société	1 466	-	-	-	300
CA net facturé (HT) de l'exercice écoulé	62 809	76 153	61 177	16 755	3 301

## 1.7. Immobilisations financées par crédits-bails

Crédits-bails immobiliers	2017	2016
Valeur d'origine	13 319	13 319
Nouveaux contrats	-	-
Redevances payées :		
Sur exercices antérieurs	17 158	16 297
Au cours de l'exercice	445	861
Redevances restant à payer (1) :		
A un an	-	452
A plus d'un an et 5 ans au plus		
A plus de 5 ans	-	-
Valeur résiduelle	-	171
Montant pris en charge dans l'exercice	445	861
Amortissements qui auraient été pratiqués en cas d'acquisition :		
Cumul des exercices antérieurs	11 219	10 552
Dotation de l'exercice	667	667
Cumul au terme de l'exercice	11 886	11 219

(1) Le montant des redevances de certains contrats de crédit-bail, indexés sur du taux variable, évolue en fonction des taux

La société a levé l'option de crédit bail courant 2017.

## Note 2.– Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable :

Postes	2017	2016
Clients, comptes ordinaires	2 482	2 450
Clients, créances douteuses	42	42
Clients, effets à recevoir	-	-
Effets remis à l'encaissement, non échus	-	-
Provisions sur créances douteuses	-40	-40
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>2 484</b>	<b>2 452</b>
Créances détenues sur l'Etat	3 622	2 615
Créances sociales	5	11
Autres débiteurs divers	48 048	43 822
Provisions sur dépréciation de compte courant	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>51 675</b>	<b>46 448</b>
<b>Total des créances nettes</b>	<b>54 159</b>	<b>48 900</b>

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an. Les « autres débiteurs divers » concernent des avances en compte - courant au sein du Groupe (47 980 K€) et à diverses créances (68 K€).

### **Note 3.– Valeurs mobilières de placement**

Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et les cours moyens de décembre pour les titres cotés ou la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice pour les autres titres.

Au 31 décembre 2017, la société détient 38 272 actions propres pour un montant de 2 771 K€ répondant au critère de classement en « valeurs mobilières de placement ». La valeur moyenne comptable par action ressort à 72,41 €. Le cours de cotation moyen de décembre 2017 s'élève à 90,81 €. Il n'a pas été constaté de provisions pour dépréciation. La société détient également, à travers un contrat de liquidité passé avec la société de Bourse Portzamparc, animateur de marché, 708 autres actions propres pour un montant de 62 K€.

D'autre part, 5 000 actions sont affectées au plan d'attribution gratuite d'actions de juin 2017 pour une valeur de 89,91 € l'action. Ces titres sont désormais présentés à la valeur nette comptable du 20 juin 2017 soit 64,27 €, correspondant à la valeur historique des titres à la date d'attribution.

Enfin, 120 actions attribuées au titre des plans des années 2015 et 2016 ont une période d'acquisition plus longue.

### **Note 4.– Comptes de régularisation**

Le poste « Charges constatées d'avance » (349 K€) est relatif aux charges d'exploitation imputables sur le prochain exercice.

### **Note 5.– Capital social**

Au 31 décembre, le capital social s'établit à 2 741 940 € entièrement libéré.

Libellé	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	913 980	3 €
Actions émises pendant l'exercice :		
Par augmentation de capital	-	-
Par division du nominal	-	-
Par levées d'options de souscription	-	-
<b>Actions composant le capital au 31 décembre 2017</b>	<b>913 980</b>	<b>3 €</b>

Au 31 décembre 2017, la société détient au total 44 100 actions propres (dont les titres détenus dans le contrat de liquidité), soit 4,83 % capital social, classées en valeurs mobilières de placement (note 3).

Variation des capitaux propres avant subventions et provisions réglementées (note 6) :

Libellé	Capital	Primes	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report	Résultat	Capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017</b>	<b>2 742</b>	<b>10 946</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>648</b>	<b>14 402</b>	<b>4 742</b>	<b>33 754</b>
Affectation-Distribution						1 950	-4 742	-2 792
Augmentation de capital								
Résultat net 2017							1 406	1 406
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 742</b>	<b>10 946</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>648</b>	<b>16 352</b>	<b>1 406</b>	<b>32 368</b>

### Note 6.- Provisions réglementées

Poste	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Amortissements dérogatoires	4 655	3 638	700	7 593

### Note 7.- Provisions pour risques et charges

Libellé	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises		Au 31/12/2017
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques de change	-				-
Provisions pour « Médailles du travail »	44	5			49
Provisions pour risque	966	480	506		940
<b>Montant des provisions</b>	<b>1010</b>	<b>485</b>	<b>506</b>	<b>0</b>	<b>989</b>

Au 31 décembre 2017, il est constaté une provision de 202 K€ représentative de l'obligation de livrer des titres dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions, au prorata de la période d'acquisition. D'autre part, une dotation aux provisions pour indemnité contractuelle de 278 K€ porte le montant total de provision au 31 décembre 2017 à 738 K€.



## Note 8.–Informations sur les dettes

Toutes les dettes sont libellées en Euros.

Libellé	Montant	A moins d'un an	D'un an et moins 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	41 019	10 650	30 369	-
Dont concours bancaires courants et intérêts courus	1 741	1 741		
Autres dettes financières	379	379		
Compte courants des filiales				
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	608	608		
Dettes fiscales et sociales	2 614	2 614		
Autres dettes d'exploitation	10	10		
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>14</b>	14		
<b>Total des dettes</b>	<b>44 644</b>	<b>14 275</b>	<b>30 369</b>	

**Engagements sur les emprunts et dettes financières moyen terme** - Certains emprunts sont assortis de « Covenants », permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non respect des covenants. Au 31 décembre 2017, la société respecte les covenants ci-dessous.

Capital restant dû fin 2017	Ratios à respecter
1 000	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
1 207	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 333	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 333	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 170	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
550	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 000	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
2 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 426	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 426	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
1 500	Dettes Financières Consolidées / Fonds propres < 1,05 et / EBE < 3,8
<b>35 445</b>	<b>Total des emprunts assortis de « covenants »</b>

**Instruments financiers de couverture de taux d'intérêt** - La société utilise des instruments financiers pour gérer et limiter l'exposition aux risques de taux qui découle de son endettement. Elle est engagée, au 31 décembre 2017, dans les opérations suivantes :

Nature	Conditions (Tipiak paye du fixe)	Juste valeur	Date départ	Date Échéance
Swap	Nominal 9 500 K€ - Swap Euribor 3M contre 0,20 %	-21 K€	29-déc-17	29-juin-20
Swap	Nominal 4 000 K€ - Swap Euribor 3M contre 0,73 %	-64 k€	01-déc-15	01-sept-20

### **Note 9.- Écarts de conversion**

Les charges et produits en devises sont enregistrés à un cours mensuel de conversion. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du 31 décembre 2017. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ».

### **Note 10.- Charges à payer**

Libellé	2017	2016
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	32	35
Factures à recevoir des fournisseurs	166	173
Dettes sociales à payer	752	809
Dettes fiscales à payer	197	93
<b>Total des charges à payer</b>	<b>1 147</b>	<b>1 110</b>

### **Note 11.- Chiffre d'affaires**

Libellé	2017	2016
Prestations de services et produits annexes	8 480	8 073
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>8 480</b>	<b>8 073</b>
Dont à l'exportation	26	35

La société a une activité de prestataire de services pour le compte de ses filiales.

## Note 12.– Reprise des amortissements, provisions et transferts de charges

Libellé	2017	2016
Reprise de provisions sur créances clients	-	-
Reprise de provisions pour risques	506	113
Transferts de charges	1 370	1 457
(dont transfert de charges de personnel)	-481	-473
<b>Total</b>	<b>1 876</b>	<b>1 570</b>

Les transferts de charges sont principalement à destination des filiales pour 889 K€ et du poste « salaires et traitements » pour 481 K€ (reclassement de la provision pour risque liée au plan d'attribution gratuite d'actions).

## Note 13.– Autres achats et charges externes

Les charges externes correspondent principalement aux charges de crédits-bails immobiliers, réparations, locations, honoraires et autres services externes rendus nécessaires par la gestion des actifs immobiliers (bâtiments industriels loués aux filiales) ou encourus dans le cadre de la réalisation des prestations de services rendues aux sociétés du Groupe.

## Note 14.– Personnel

**14.1. Rémunérations des organes de Direction et d'administration.**– Le montant des jetons de présence comptabilisé dans les comptes s'élève à 150 K€ et figure dans les « Autres charges d'exploitation ».

**14.2. Charges de personnel** – Le produit du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 52 K€.

### 14.3. Effectifs au 31 décembre

Statut du personnel salarié	2017	2016
Cadres	13	14
Agents de maîtrise et techniciens	9	9
Employés	12	12
<b>Total de l'effectif</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
Dont contrats à durée déterminée	1	2

## Note 15.– Résultat financier

**15.1. Produits financiers de participation** – Les produits de participation, d'un montant de 1 755 K€ correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus des participations (note 1.6). Ils s'élevaient, en 2016, à 2 188 K€.

**15.2. Intérêts et charges assimilées** – La rubrique « Intérêts et charges assimilées » s'analyse en intérêts sur les dettes financières à moyen terme pour 262 K€, en intérêts sur concours bancaires pour 41 K€, en charge nette sur cession de valeur mobilière de placement pour 989 K€ (dont 581 K€ sur cession de 7 940 actions propres correspondant aux attributions gratuites d'actions de juin 2015 et 389 K€ sur cession de 5 000 actions propres correspondant aux attributions gratuites d'actions de juin 2016). Les avances aux filiales sont rémunérées et génèrent un produit de 350 K€ (idt 2016).

L'Application du règlement ANC 2015-06 a entraîné un reclassement du résultat de change positif réalisé sur les opérations commerciales à hauteur de 57 K€ en résultat d'exploitation, soit 141 K€ en autres produits et (85 K€) en autres charges au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, ce boni de change s'élevait à 53 K€ et a été conservé en résultat financier en terme de présentation.

## Note 16.– Résultat exceptionnel

La société comptabilise, en charges et produits exceptionnels, tout élément extraordinaire consécutif à des événements ou opérations distincts des activités ordinaires de l'entreprise qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

Libellé	Montant
Reprises sur provisions réglementées	700
Reprises sur autres provisions	-
Autres produits exceptionnels de gestion	20
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>720</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 639
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>3 639</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 2 919</b>

## Note 17.– Impôts sur les bénéfices

**17.1. Régime fiscal** – Le résultat fiscal de la société Tipiak SA est calculé selon le régime de l'intégration fiscale. Entrent dans ce régime, Tipiak SA, et les filiales suivantes : Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, Tipiak Épicerie, Tipiak Traiteur Pâtissier et Tipiak Panification.

Chaque société filiale supporte la charge d'impôt correspondant à son résultat fiscal. La société Tipiak SA comptabilise l'économie d'impôt correspondant à un éventuel déficit fiscal.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale, la société bénéficie sur l'exercice 2017 d'un crédit d'impôt de 1 133 K€ sur ses filiales. Elle le restituera à ses filiales dès l'atteinte d'un résultat imposable de celle-ci.

**17.2. Situation fiscale latente intégrée** – Les décalages temporaires existant entre l'assiette de l'impôt sur les bénéfices et certains produits et charges comptabilisés sur l'exercice ou sur des exercices précédents, occasionneraient une augmentation de la dette future d'impôts de 2 264 K€ aux différents taux applicables jusqu'en 2022 (entre 33,33 % et 25%).

### 17.3. Ventilation de l'impôt

Libellé	Avant impôt	Charge nette d'impôt	Après impôt
Résultat Courant	4 470	-2417	2 053
Résultat exceptionnel	-2 919	973	-1 946
Intéressement			
Produit d'impôt des filiales	-	1 133	1 133
Contribution additionnelle sur dividendes		166	166
<b>Total</b>	<b>1 551</b>	<b>-145</b>	<b>1 406</b>

## Note 18.– Informations complémentaires

**18.1. Information concernant les parties liées** – Il n'a pas été identifié de transactions avec les parties liées au sens de l'article R 123-198-1° du Code de commerce ; celles-ci étant soit non significatives, soit conclues à des conditions normales, soit exclues.

### 18.2. Engagements :

- Engagements assortis de sûretés réelles données en garantie d'emprunts : Néant.

- Indemnités de départs en retraite : Les droits au 31 décembre 2017 sont estimés, après évaluation externe, pour l'ensemble des salariés, à 458 K€, charges sociales comprises. Ces indemnités n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes.

- Engagements donnés : La caution pour la location de bureaux s'élève à 246 K€, celle pour la fondation d'entreprise Santedige s'établit à 7 K€.

- Engagements réciproques : L'importation de certaines matières premières a nécessité la mise en place de crédits documentaires à hauteur de 205 K\$ en 2017.
- La société utilise des instruments financiers pour gérer et limiter l'exposition aux risques de taux qui découle de son endettement (cf note 8). Afin de sécuriser et limiter le risque de change, la société a mis en place des couvertures à terme (achats de 610 K\$ et ventes de 530 K\$).
- Certains emprunts sont assortis de « covenants » permettant à nos partenaires financiers de renégocier leur engagement (cf note 8).
- Compte tenu des atouts actuels de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés sur ses propres marchés et des perspectives de développement sur de nouveaux marchés en partenariat avec les autres sociétés du Groupe, la société Tipiak SA affirme son soutien à sa filiale. L'abandon de créance de 2,5 M€ consenti à Tipiak PCS le 21 mars 2011 est assorti d'une clause de retour à meilleur fortune, applicable jusqu'au 31 décembre 2018 si la situation nette de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés hors provisions réglementées dépassait 2,5 M€.

**18.3. Convention de trésorerie** – La société est liée par une convention de trésorerie avec ses filiales ; cette convention détermine le rôle centralisateur joué par la société Tipiak SA dans la gestion des financements.



**RAPPORT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Tipiak S.A.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tipiak S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Evaluation des titres de participation et des autres créances rattachées aux titres de participation**

### ***Risque identifié***

Les titres de participation et les autres créances rattachées aux titres de participation (présentées dans le poste autres créances d'exploitation) figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net respectivement de 18.238 K€ et de 47.690 K€. Ces postes représentent 77% du total bilan.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité telle que décrit dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans cette note, la valeur d'utilité est estimée par la direction par application d'une approche multi-critères notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des autres créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

### ***Notre réponse***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Ainsi, nous avons apprécié les éléments prévisionnels intégrés dans ces évaluations en :

- obtenant les perspectives de résultats futurs des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et en appréciant leur cohérence avec les données prévisionnelles, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifiant la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparant les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifiant que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.



Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des autres créances rattachées au regard des mêmes éléments d'analyses effectuées sur les titres de participation.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tipiak S.A. par votre assemblée générale de 2007 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et de 1999 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 19<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 12 avril 2018

### *Les Commissaires aux Comptes*

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.

  
Jérôme BOUTOLLEAU  
Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

  
Franck NOËL  
Associé



# **ATTESTATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

**Hubert GROUÈS**

Président Directeur Général,

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste par ailleurs, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Aignan de Grand Lieu,  
le 12 avril 2018

Monsieur H. GROUÈS  
**Président Directeur Général**

